

2



REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

de l'arrondissement d'état civil d' Echallens.

Le Département de Justice et Police
déclare
que le présent registre renferme deux cents pages.
Lausanne le 29 mai 1890.



pr. le Département
L. Favre
Chef de service.

Ce volume fait suite à un volume précédent dont les inscriptions vont
du n° 1 de l'année 1876, au n° 11 de l'année 1890.

Ce que nous certifions.

Eschallend, le 5 juin 1890.

L'Officier de l'Etat civil.



J. Jaques

N^o 12.
Dony, Lelet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix juin mil huit cent quatre-vingt-dix, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Dony, Emile, Edouard, agriculteur, de Biolley, Orjullaz, domicilié à Biolley, Orjullaz, célibataire.

né à Biolley, Orjullaz, le douze octobre mil huit cent dixante-trois.

fils de Louis Dony

et de Elise née Depieraz, de femme, agriculteur, à Biolley, Orjullaz.

2^o Lelet, Elise, femme, ménagère.

de Leyred et Lodsens, domiciliée à Biolley, Orjullaz.

célibataire.

née à Biolley, Orjullaz, le quinze octobre mil huit cent dixante-trois.

filles de défunts Louis, Daniel Lelet

et de Antoinette, Lydie née Matthey.

Les publications ont eu lieu à Biolley, Orjullaz, le neuf et à Leyred et Lodsens, le douze mai mil huit cent quatre-vingt-dix.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Dony Emile
Elise Dony

Signatures des témoins :

Henri Matthey Lodsens
Henri Lelet Biolley-Orjullaz

Communiqué : à l'Officier de l'Etat civil de St-Cierges

L'officier de l'état civil :

[Signature]

No 13.

Jaccottet Borey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt* *juin* _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Jaccottet, François Eugène, domestique,* _____
 de *Echallens,* _____ domicilié à *Echallens,* _____

_____ *célibataire.* _____

né à *Echallens, le seize mai* _____ mil huit cent *soixante sept* _____

fils de *Nicolas François Adrien Jaccottet,* _____

et de *Julie Adèle née Gaillard, sa femme, agriculteur, à Echallens*

2^o *Borey, Emélie Basile, domestique,* _____

de *Meyriez (Fribourg),* _____ domiciliée à *Echallens* _____

_____ *célibataire.* _____

née à *Meyriez, le quinze avril* _____ mil huit cent *soixante dix,* _____

fille de *Joseph Julien Borey, employé de chemin de fer, à Cottens,* _____

et de *Marie Magdelaine née Uebly, décédée.* _____

Les publications ont eu lieu à *Echallens, le vingt sept et à Meyriez*
le trente un _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances
de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Eugène Jaccottet
Emélie Jaccottet

Signatures des témoins :

Eugène Derobé Echallens
S^t Vincent à Echallens.

Communiqué : à l'Officier de
 l'Etat civil de *Meyriez*

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 14
Marbel Dessanges

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par jugement rendu le 24 juin 1911
 déclaré définitif & exécutoire le 20 juillet
 suivant, le tribunal civil du
 District de Schaffhouse, a dissous par le
 divorce le mariage **Marbel Dessanges**
 inscrit ci-contre, - divorce prononcé
 en vertu des articles 46^b & 47 de la loi
 fédérale du 24 décembre 1874.

Inscrit le 1^{er} août 1911.

L'Officier de l'Etat Civil

J. Jacques

Aujourd'hui deux juillet mil huit cent quatre-vingt-

six, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Marbel, Marc Hermann, agriculteur,

de Gommiois-la-Ville, Gommiois-le-Jux et Lenthaz, domicilié à Gommiois-la-Ville,

célibataire.

né à Gommiois-la-Ville, le trente août mil huit cent soixante-trois,

fils de François Emmanuel Marbel, agriculteur, à Gommiois-la-Ville,

et de Henriette Louise née Chaillet, décédée.

2^o Dessanges, Emma, lingère,

de Maz domiciliée à Maz

célibataire.

née à Maz le deux juin mil huit cent soixante-cinq.

fille de Julien Dessanges

et de Jeanne Ursule née Lahn, agriculteur, à Maz.

Les publications ont eu lieu à Gommiois-la-Ville et à Gommiois-le-Jux
le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-six, à Maz
le trente et à Lenthaz, le vingt-huit du même mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
 après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
 de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
 par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Marc Hermann Marbel

Emma Dessanges

Signatures des témoins :

Emile Brunner Gommiois-la-Ville

Henri Henriot Schaffhouse

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

Communiqué :

aux officiers de l'Etat-civil
de Maz & Lullins.

N^o 15
Littel, Coste

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-cinq juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
six _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Littel Louis Marcel, agriculteur _____

de Villars le Terron, _____ domicilié à Villars le Terron.

_____ célibataire. _____

né à Villars le Terron, le vingt-cinq _____ mil huit cent cinquante-quatre, _____

fil de défunt Augustin Littel, _____

et de Eulalie née Littel, _____

2^o Coste Thérèse Angèle Sabine Marie, sans profession, _____

de Montpeyroux (Hérault) France, _____ domiciliée à Villars le Terron.

_____ célibataire. _____

née à Montpeyroux, le vingt-trois _____ mil huit cent soixante-quatre, _____

filles de défunt Marie Joseph Pierre Jacques Coste _____

et de Marie Elysazède _____

Les publications ont eu lieu à Villars le Terron, le vingt-trois _____
mil huit cent quatre-vingt-six et à Montpeyroux, les dimanches
vingt-neuf _____ et dix _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de
Littel Louis Marcel et de
Coste Thérèse Angèle Sabine Marie

Signatures des époux :

Louis Littel
Thérèse Littel

Signatures des témoins :

Honoré Littel,
à Villars le Terron
Vincent Littel
à Villars le Terron

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

Communiqué :
à la Chancellerie d'Etat,
à Landanne.

N^o 16.
Mettraux, Rey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre Août _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Mettraux, Théodore-Victor, chauffeur, _____

de Villars-le-Terroir, _____ domicilié à Villars-le-Terroir, _____

_____ célibataire. _____

né à Villars-le-Terroir, le 19 septembre mil huit cent cinquante-deux, _____

fils de Olivier-Joseph Mettraux, _____

et de Marguerite-Ursule née Mettraux, agriculteur, à Villars-le-Terroir, _____

2^o Rey, Louise, femme de chambre, _____

de Amecy, (Haute-Savoie) _____ domiciliée à Villars-le-Terroir, _____

_____ célibataire. _____

née à Amecy, le cinq février _____ mil huit cent soixante-trois, _____

fille de Marie Rey, veuve. _____

et de _____

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Terroir, le quatorze juillet mil huit cent quatre-vingt-dix et à Amecy, les samedis vingt et vingt-deux sept. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de :
Mettraux, Théodore-Victor et de
Rey, Louise.

Signatures des époux :

Théodore Mettraux

Louise Mettraux

Signatures des témoins :

Mettraux François Villars-le-Terroir

Auguste Mettraux Villars-le-Terroir

Communiqué :

à la Chancellerie d'Etat,
à Landanne.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 17
 Thibaud, Julien

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui huit octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Thibaud, Jean-Clément, agriculteur, _____

de Concise, _____ domicilié à Schalland. _____

veuf de Rodine Jenny née Krieg, née le dix octobre mil
huit cent quatre-vingt-quatre, _____

né à Concise, le vingt-un décembre mil huit cent cinquante-huit _____

fil de défunt Jean-Pierre Thibaud, _____

et de Louise Françoise Albertine née Bonnet _____

2^o Jaton, Louise Françoise Lina, ménagère, _____

de Lency, _____ domiciliée à Bottend. _____

célibataire. _____

née à Mundoux, née Bottend, le treize juin mil huit cent cinquante-cinq. _____

filles de Jean-François Jaton, _____

et de Julie née Meylan, agriculteur, à Bottend. _____

Les publications ont eu lieu à Schalland, le vingt-six, à Concise, le
vingt-huit, à Bottend et Lency, le vingt-neuf au mil
huit cent quatre-vingt-dix. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
Thibaud, Jean-Clément +
Jaton, Louise Françoise Lina.
 L'acte de décès de Rodine Jenny
Thibaud née Krieg.

Communiqué : aux officiers de l'état civil
 de Concise, Lohiez-le-Grand
 et Corcelles-le-Jour.

Signatures des époux :

Thibaud Clément
Lina Thibaud

Signatures des témoins :

Jaton Marc à Bottend
Meylan Alfred à Bottend

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N° 18.
 Mayor: Bezençon.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Quatorze Octobre mil huit cent quatre-vingt-

dix, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mayor, Albert-Gustave, candidat au notariat,

de Echallens domicilié à Echallens.

célibataire.

né à Echallens, le onze décembre mil huit cent vingt-trois.

fils de défunt Isaac-Louis Mayor

et de Françoise-Antoinette dite Jimmy, née Mayor, à Echallens.

2° Bezençon, Marie-Emma, sans profession,

de Eclagnens domiciliée à Echallens.

célibataire.

née à Fey, le dix septembre mil huit cent cinquante-neuf.

fille de défunt François-Lucien Bezençon,

et de Jeanette dite Louise Laurent.

Les publications ont eu lieu à Echallens et Eclagnens, le vingt-
deux août mil huit-cent quatre-vingt-dix.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances des fiancés.

Signatures des époux :

Mayor
E. Mayor

Signatures des témoins :

Auguste mousteux, Echallens.
L. Bezençon, Echallens

Communiqué : _____

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 19.
Casin : Dony.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Casin, Constant, instituteur, _____

de Tucherans, _____ domicilié à Bousdens, _____

_____ célibataire. _____

né à Oulens, le trois octobre mil huit cent cinquante-dix, _____

fils de défunts Jean. Daniel Casin, _____

et de Jeanne. Louise, née d'Uyckie, _____

2^o Dony, Elide, sans profession, _____

de Biolley. Ozulaz, _____ domiciliée à Biolley. Ozulaz, _____

_____ célibataire. _____

née à Biolley. Ozulaz, le vingt-neuf mil huit cent soixante-deux, _____

fille de défunt Frédéric. Samuel Dony, _____

et de Adeline, née Dufour, sa veuve, à Biolley. Ozulaz. _____

Les publications ont eu lieu à Biolley. Ozulaz, le six-nouf,

à Bousdens, le vingt-et-à Tucherans, le vingt-un Septembre

mil huit cent quatre-vingt-dix. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat civil de Oulens.

Signatures des époux :

C. Casin

E. Dony

Signatures des témoins :

A. M...
L... Receveur à Echalleux.

L...
L... Receveur à Echalleux.

Communiqué : aux officiers de
l'Etat civil de Oulens & Mondon.

L'officier de l'état civil :

L. Jacques

N° 20.
Chantaz Martin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-

dix, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Chantaz Louis agriculteur,

de Stagnières, domicilié à Stagnières.

veuf de Elida Chantaz née Baudet, ved le seize juin mil huit cent quatre-vingt-neuf,

né à Stagnières, le dix-sept-avril mil huit cent quarante-quatre,

fils de Jean Pierre son Jean Chantaz

et de Edette née Groux, ménagère, à Stagnières.

2° Martin née Gummy, Anne Marie Françoise, ménagère,

de Stagnières, domiciliée à Stagnières.

veuve de François Xavier son Louis Joseph Martin, ved le quinze Janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

née à Martim, le neuf mars mil huit cent trente-deux,

fille de Jésus Jean Antoine Leonard Gummy,

et de Marie née Gummy.

Les publications ont eu lieu à Stagnières, le trois Octobre mil huit cent quatre-vingt-dix.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de mariages de
1° Chantaz Louis avec Elida née Baudet
2° Martin Gummy, Anne Marie Françoise.
L'acte de décès de Elida Chantaz
celui de François Xavier Martin

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Louis Chantaz
Françoise Martin

Signatures des témoins :

Benjamin Mayer & Chastons
J. Mayer & Chastons

L'officier de l'état civil :

J. Mayer

N^o 21.
 Jacquier Clavel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-quatre Octobre mil huit cent quatre-vingt-

Neuf, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Jaquier, Ulysse, agriculteur,

de Goumoens-la-Ville, domicilié à Oulens

célibataire.

né à Goumoens-la-Ville, le vingt-trois septembre mil huit cent soixante-trois,

fil de défunt Benjamin Emmanuel Jaquier,

et de Suzette née Jayet, sa veuve, ménagère, à Goumoens-la-Ville.

2^o Clavel, Eline, couturière,

de Oulens, domiciliée à Oulens

célibataire.

née à Oulens, le quinze novembre mil huit cent soixante-deux

fille de défunt François Clavel

et de Suzette Thérèse née Minguard, ménagère, à Oulens.

Les publications ont eu lieu à Oulens et à Goumoens-la-Ville

le trois octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de
chaque des fiancés.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Ulysse Jaquier.

Eline Jaquier

Signatures des témoins :

M^{rs} Vincent à Echallens.

J. Maccand Echallens.

L'officier de l'état civil :

J. Jaquier

N^o 22.
Longchamp-Baud.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-

dix, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Longchamp, Lucie, Joseph, huissier-exploitant,

de Bottend, domicilié à Montreux,

célibataire.

né à Bottend, le premier janvier mil huit cent cinquante.

fil de Constant Longchamp,

et de Elisabeth, Mariette née Deléserant, décédée.

2^o Baud, Marie, Valérie, sans profession,

de Geld (Savoie), domiciliée à Schallens.

célibataire.

née à Schallens, le six novembre mil huit cent cinquante-neuf.

fille de Joseph, Baud,

et de Julie, Elide née Bulle, décédée.

Les publications ont eu lieu à Schallens et au Châtelard, le six-neuf,
à Bottend, le vingt et aux Geld, le vingt-huit septembre
mil huit cent quatre-vingt-dix.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat-civil de Montreux.

Signatures des époux :

Longchamp

Marie Longchamp

Signatures des témoins :

C. Corminboeuf Schallens

S. Vincent à Schallens.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

Communiqué : à la Chancellerie
d'Etat, à Landamm et aux
officiers de l'Etat-civil de Bottend
et de Montreux.

N° 23
Cordey, Dallinge.

Aujourd'hui Vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-

Neuf par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux:

1° Cordey, Louis, agriculteur,

Lieu d'origine et de domicile:

de Chapelles domicilié à Echallens

Etat civil:

célibataire

Lieu et date de la naissance:

né à Echallens, le vingt-huit mars mil huit cent soixante-un,

Noms, profession et

fils de Pierre Daniel Cordey

domicile des parents:

et de Marguerite née Mayor, sa femme, agriculteur, à Echallens.

Nom et profession de l'épouse:

2° Dallinge, Rosalie Caroline, domestique.

Lieu d'origine et de domicile:

de Echallens domiciliée à Echallens.

Etat civil:

célibataire

Lieu et date de la naissance:

née à Echallens, le vingt-cinq mai mil huit cent soixante-six.

Noms, profession et

fille de défunt François Alphonse Dallinge

domicile des parents:

et de Fanny née Freymond, sa sœur, ménagère, à Echallens.

Date des publications:

Les publications ont eu lieu à Echallens, le huit et à Chapelles
le onze Octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux:

Louis Cordey
Rosalie Cordey

Signatures des témoins:

Auguste Mayor Echallens.
Jean Dallinge Echallens

Communiqué: à l'Officier de
l'Etat-civil de St-Lierges.

L'officier de l'état civil:

J. Jacques

N^o 24
Cottier Cosandey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-
ix par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Cottier Paul Victor, agriculteur,

de Rougemont domicilié à Rougemont

célibataire.

né à Rougemont, le treize décembre mil huit cent soixante-cinq

fils de défunt Antoine David Cottier,

et de Esther-Madeleine née Bertholet, sa sœur, à Rougemont

2^o Cosandey, Alice, institutrice,

de Sassel, domiciliée à Rougemont.

célibataire

née à Echallens, le quinze avril mil huit cent soixante dix.

fille de Jacques Cosandey, boulanger, à Echallens

et de défunte Jeannette Louise née Duc.

Les publications ont eu lieu à Rougemont le neuf octobre mil
huit cent quatre-vingt-dix et à Sassel, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat-civil de Rougemont.

Signatures des époux :

Cottier Paul Victor

Alice Cottier Cosandey

Signatures des témoins :

Alexandre Thomet Echallens
Jacques à Echallens

Communiqué : aux officiers de
l'Etat-civil de Rougemont
et de Granges.

L'officier de l'état civil :

Jacques

N^o 25.
Mellioré: Cothédy.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui quatorze Novembre mil huit cent quatre-vingt-

dix. par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Mellioré Eugène, agriculteur,

de Montpreved, Ford et Lutry, domicilié à Montpreved.

celibataire.

né à Montpreved, le quinze octobre mil huit cent dixante sept,

fils de défunt Frédéric Mellioré,

et de Emma née Reybaud.

2^o Cothédy, Lucie, ménagère,

de Dompierre, domiciliée à Carrouge.

celibataire.

née à Carrouge, le vingt-neuf avril mil huit cent dixhuit.

fille de Louis Frédéric Cothédy

et de Marie née Jordan, agriculteur, née Carrouge.

Les publications ont eu lieu à Montpreved, Dompierre et Lutry, le dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, à Ford, le lendemain et à Carrouge, le surlendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Une autorisation de l'Officier de l'Etat-civil de Corcelles-le-Joint.

Signatures des époux:

Eugène Mellioré.

Lucie Mellioré.

Signatures des témoins:

Eugène Emery les Collages.

Jules Pache à Crisoir.

Communiqué: aux officiers de l'Etat-civil de Corcelles-le-Joint, Ford, Lutry, Lucens et Mézières.

L'officier de l'état civil:

[Signature]

N^o 26.
Sesser, Christian.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt-cinq novembre* _____ mil huit cent quatre-vingt-
six, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Sesser, Christian, domestique,* _____

de *Gstaig, près Saanen,* _____ domicilié à *Montenroy, rière*
Villars le Terron, _____

_____ *célibataire.* _____

né à *Gstaig, près Saanen, le vingt-neuf mars* mil huit cent cinquante-huit,

fil de *Elisabeth Sesser, ménagère, demeurant à Bex*
 et de _____

2^o *Bertig, Louise, Julie, ménagère,* _____

de *Rüderswyl, (Bex),* _____ domiciliée à *Sugnens.* _____

_____ *célibataire.* _____

née à *Schallens, le huit février* mil huit cent septante.

filles de *désun Jean-Louis Bertig,* _____

et de *Louise-Julianne née Villard, actuellement femme de Samuel Meige, à Sugnens*

Les publications ont eu lieu à *Villars le Terron, le quinze, à Sugnens,*
le dix-sept, à Gstaig près Saanen, le dix-huit, et à Rüderswyl,
le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Christian Sesser
Louise Julie Sesser.

Signatures des témoins :

H. Petit Schallens
St Vincent à Schallens.

Communiqué : aux officiers de
 l'état civil de *Fey, de Gstaig*
 et de *Rüderswyl.*

L'officier de l'état civil :

[Signature]

à Echallens le 3 Janvier 1891.
Le Préfet
F. Bismont

N^o 27
Chappuis Stuki.

Nom et profession de l'époux:
Lieu d'origine et de domicile:
Etat civil:

Lieu et date de la naissance:
Noms, profession et
domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:
Lieu d'origine et de domicile:
Etat civil:

Lieu et date de la naissance:
Noms, profession et
domicile des parents:

Date des publications:

Le N^o 27, à la page 16,
est celui de la dernière inscrip-
tion faite dans l'année 1890.
Les deux doubles du présent
registre sont conformes.

Ce que nous certifions,
ce 31 décembre 1890.
L'Officier de l'Etat civil de
l'arrondissement d'Echallens

Un double a été remis le
3 janvier 1891, à l'autorité
cantonale, en exécution de l'article
2 de la loi.

L'Officier de l'Etat civil de
l'arrondissement d'Echallens



Aujourd'hui douze décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Chappuis Louis, menuisier,

de Carrouge, _____ domicilié à Rozrau.

_____ célibataire.

né à Carrouge, le deux avril mil huit cent quarante-dix, _____

fils de Jean-François Chappuis, _____

et de Rose née Devaud, les deux décédés.

2^o Stuki, Laure Marie née Cornaz, ménagère,

de Dientigen (Berne), _____ domiciliée à Rozrau

veuve de David Stuki, né le dix sept mai mil huit
cent huitante-cinq.

née à Favoy, le quinze juillet mil huit cent cinquante-deux,

fille de Jean Louis Cornaz,

et de Louise Augustine née Druoy, agriculteur, à Favoy.

Les publications ont eu lieu à Rozrau et Dientigen, le dix novem-
bre mil huit cent quatre-vingt-dix et à Carrouge, le
surlendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Pièces déposées:

Une autorisation de l'Officier de
l'Etat civil de Corcelles-le-Jorat.

Signatures des époux:

Louis Chappuis
Laure Marie Chappuis

Signatures des témoins:

J^e Vincent à Echallens.
J^e Petit à Echallens

Communiqué: aux officiers de
l'Etat civil de Corcelles-le-Jorat
et de Dientigen.

L'officier de l'état civil:

J. Jacques

N° 1.
Littel, Littel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Anjourd'hui Dix Février mil huit cent quatre-vingt-

onze, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Littel, Emile Nicolas Alexandre, boulanger, _____

de Villard-le-Terroir, _____ domicilié à Villard-le-Terroir,

_____ célibataire. _____

né à Villard-le-Terroir, le dix novembre mil huit cent soixante-cinq, _____

fils de défunt Cadmus Elie Louis Alexandre Littel, _____

et de Marie Agathe née Littel, _____

2° Littel, Marie Françoise, ménagère, _____

de Villard-le-Terroir, _____ domiciliée à Villard-le-Terroir,

_____ célibataire. _____

née à Villard-le-Terroir, le douze octobre mil huit cent soixante-six, _____

fille de François Etienne Auguste Littel _____

et de Marie Françoise née Grognez, de femme, agriculteur, Villard-le-Terroir

Les publications ont eu lieu à Villard-le-Terroir, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-onze. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances des fiancés.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Emile Littel

Françoise Littel

Signatures des témoins :

J. Littel de Challeins

Auguste Littel
villard

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 2.
Girardet-Ducl

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-
onze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Girardet Constant-Emile, agriculteur,

de Boussens, domicilié à Boussens.

célibataire.

né à Boussens, le vingt-six janvier mil huit cent soixante-huit,

fil de Henri-Louis Girardet,

et de Marie-Jeanette Lasnoux, sa femme, agriculteur à Boussens.

2^o Ducl Adèle, ménagère,

de Stagnières, domiciliée à Stagnières.

célibataire.

née à Stagnières, le huit mars mil huit cent soixante-deux,

filles de Benjamin Ducl,

et de Louise née Bittel, sa femme, agriculteur à Stagnières.

Les publications ont eu lieu à Stagnières, le onze février mil huit
cent quatre-vingt-onze et à Boussens le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat-civil de Boussens.

Communiqué : à l'Etat-civil
de Boussens à Boussens.

Signatures des époux :

Constant Girardet
Adèle Girardet.

Signatures des témoins :

L. Desnyon à Echallens
Henri Devol à Echallens

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 3
Dubrit Bocion

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Avant la célébration du mariage inscrite ci-contre sous N^o 3, et en confirmation de la déclaration faite par Emile Dubrit dans l'acte de naissance de son fils ci-après nommé, les époux ont déclaré reconnaître pour leur enfant et vouloir légitimer Dubrit Jules fils de Louise Sophie Emma Bocion née Fontannaz, né le vingt sept février mil huit cent quatre vingt sept à Bettend, inscrite à volume III, folio 34, dans les Registres de l'Etat-civil de Sullend. Et qui attestent les déclarations par leurs dignitaires, le vingt un mars mil huit cent quatre vingt sept.

Emile Dubrit
Emma Dubrit née Fontannaz
L'Officier de l'Etat-civil,
Jacques

Aujourd'hui Vingt un mars mil huit cent quatre-vingt-
sept par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Dubrit Emile agriculteur,
de Oppens, Mondou et Sottens, domicilié à Oppens
célibataire.

né à Oppens, le vingt quatre avril mil huit cent quarante quatre,
fils de deffunt Pierre Abram Dubrit,
et de Jeanne Marguerite née Thonnez, ménagère, à Oppens.

2^o Bocion née Fontannaz, Louise Sophie Emma, ménagère,
de Boumend domiciliée à Bettend.
veuve de Charles Louis Henri Bocion, dès le six juin mil
huit cent quatre vingt neuf.

née à Bettend, le vingt janvier mil huit cent cinquante un,
fille de Jean David Louis Frédéric Fontannaz, défunt,
et de Louise Charlotte Antoinette née Fontannaz, ménagère, à Bettend.

Les publications ont eu lieu à Oppens, Mondou, Sottens, Boumend
et Bettend, le dix sept janvier mil huit cent quatre
vingt sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat civil d'Ueding.

Communiqué : aux Etats civils
de Ueding, Mondou, St. Cierges
et Sullend.

et aux Municipalités d'Oppens, Mondou et Sottens.

Signatures des époux :

Emile Dubrit
Emma Dubrit née Fontannaz

Signatures des témoins :

J. P. Echallens
Aug. Jaquier à Echallens

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 4
 Rochet, Jaccard.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui trente un mardi mil huit cent quatre-vingt-

onze,

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Rochet, Alfred, liquoriste.

de L'abbaye du Lac de Joux et de la tour de Leitz, domicilié à Echallens.

célibataire.

né à Echallens, le vingt-cinq février mil huit cent cinquante-six,

fils de Louis Emmanuel Rochet, confiseur, à Echallens,

et de défunte Jeannette née Reybaud.

2^o Jaccard, Julie Marie, ménagère.

de Chardonnay, Montaubion, Tillard, Biercelin, domiciliée à Echallens.

célibataire.

née à Fey, le dix septembre mil huit cent soixante-sept,

filles de Jules Jaccard, menuisier,

et de sa femme Louise née Jaccard, domiciliés à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Echallens, le treize, à L'abbaye et à la
 tour de Leitz, le quatorze et à Tillard, Biercelin le dix-sept mars
 mil huit cent quatre-vingt-sept et à Montaubion, Chardonnay, le dix-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

- 1^o L'acte de naissance de Alfred Rochet.
- 2^o Celui de Julie Marie Jaccard.
- 3^o Le consentement du père de l'épouse mineure.

Signatures des époux:

Alfred Rochet

Marie Rochet

Signatures des témoins:

Jules Jaccard à Echallens

Ch. Ferrand à Châtillon

L'officier de l'état civil:

Communiqué: aux états civils de
 L'abbaye, la tour de Leitz &
 Bottens & Saint-Cierges.

[Signature]

N° 5.

Grossel-Magagne Labud.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Dix sept Avril mil huit cent quatre-vingt-

unze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Grossel-Magagne, Charles Louis Constant, Employé au chemin de fer Landanne Echallens.

de origine française, domicilié à Echallens.

Etat civil : célibataire.

né à Paris, le vingt un mars mil huit cent soixante.

fil de défunt François Athanase Grossel Magagne,

et de sa veuve Françoise Frédérique Henry, à Burdinel.

2° Labud, Victorine Françoise, ménagère.

de Liez Littel, domiciliée à Echallens.

Etat civil : célibataire.

née à Echallens, le trente Septembre mil huit cent soixante dix.

filles de défunt Marc François Louis Labud,

et de sa veuve Marie Magdelaine Joséphine née Mettraux.

Les publications ont eu lieu à Echallens le deux et à Liez Littel le cinq mars mil huit cent quatre vingt et un à Paris, à la mairie du 2^{ème} arrondissement les huit et quinze mars suivants.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° L'acte de naissance de l'époux.
- 2° Celui de sa fiancée.
- 3° L'arrêté de célébration de mariage accordé par le Département de Justice & Police.

Communiqué : à la Chancellerie

à Landanne et à l'officier de l'état civil de Bottens.

Signatures des époux :

Charles Grossel-Magagne
Victorine Grand-Magagne

Signatures des témoins :

Dutoit Echallens
M^r. Jaquez à Echallens.

L'officier de l'état civil :

Jaquez

N^o 6.
Favre Longchamp.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui huit mai mil huit cent quatre-vingt-

onze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Favre Henri Victor, agriculteur,

de Bretigny-Saint-Barthélemy, domicilié à Assens

célibataire.

né à Assens, le dix-sept octobre mil huit cent soixante-trois,

fils de Georges Jean Favre,

et de Rosalie Euphrasie née Tellier, s. femme, agriculteur, à Assens.

2^o Longchamp Marie Louise Thérèse, ménagère.

de Malapalud, domiciliée à Malapalud.

célibataire.

née à Malapalud, le treize octobre mil huit cent soixante-sept.

fille de Jean Henri Longchamp, agriculteur, à Malapalud

et de Thérèse Joséphine Augustine née Longchamp, s. femme.

Les publications ont eu lieu à Assens + Bretigny-Saint-Barthélemy,

le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-onze

à Malapalud, le lendemain

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissance des fiancés.

Signatures des époux:

Henri Favre

Marie Favre

Signatures des témoins:

Jean Henri Longchamp Malapalud

Ernest Longchamp Echallons

L'officier de l'état civil:

J. Jacques

Communiqué: à l'Officier de l'Etat-civil de Bottoms, à Liez-le-Grand

No 7
Louly, Lubud.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui deux juin mil huit cent quatre-vingt-

onze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Louly, Edouard, Louis, Vincent, commis négociant,

de Cullages et de Montpresmyres, domicilié à Schallens

célibataire.

né à Ferey, le vingt-sept juillet mil huit cent cinquante-six,

fils de défunt Charles, François, Louis Louly

et de de veuve Catherine, Charlotte, Françoise née Handjacob, à Landanne.

2° Lubud, Cécile, sans profession

de Oyens et de Corron, domiciliée à Schallens

célibataire.

née à Fey, le vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-six,

fille de défunt Jean Lubud,

et de de veuve Julie née Jamin ménagère, à Schallens.

Les publications ont eu lieu à Schallens le huit, aux Cullages et à
Montpresmyres le onze, à Oyens et à Corron le onze mai
mil huit cent quatre-vingt-onze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances des fiancés.

Signatures des époux :

Edouard Louly
Cécile Lubud

Signatures des témoins :

B. Paturel à Moudon.
G. Mousset Ferey.

L'officier de l'état civil :

J. Dupuis

Communiqué : aux États civils
de Mézières, Corcelles et
Saint-Cierges.

N^o 1.
Fontannaz: Thuillard.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui Cinq juin _____ mil huit cent quatre-vingt-

onze _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Fontannaz, Charles Louis, agriculteur _____

de Bettens et Daillens, _____ domicilié à Bettens _____

_____ célibataire _____

né à Bettens, le vingt-quatre avril mil huit cent cinquante-dix, _____

fils de Marc-François Fontannaz, agriculteur, à Bettens _____

et de défunte Julie née Fontannaz _____

2^o Thuillard, Marianne-Frédérique, sans profession, _____

de Froiderille, _____ domiciliée à Ussens _____

_____ célibataire _____

née à Ussens le vingt-quatre juillet mil huit cent dix-sept _____

fille de Jean-Henri Louis Thuillard, instituteur, à Ussens _____

et de la femme Françoise Louise Marguerite née Sider, décédée.

Les publications ont eu lieu à Ussens le douze, à Bettens, Daillens

et Froiderille, le quinze mai mil huit cent quatre-vingt-onze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat-civil de Sullens.

Signatures des époux:

Charles Fontannaz
Marianne Fontannaz

Signatures des témoins:

J. Pittet à Echallens
Aug. Jaquier à Echallens

Communiqué: aux Etats civils
de Sullens et Bettens.

L'officier de l'état civil:

J. Jaquier

N^o 9
Gachet, Léel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le jugement rendu le 2 mars 1897, déclaré définitif et exécutoire le 26 dit, le tribunal civil du District d'Ecublens a donné par le divorce le mariage Gachet-Léel, inséré ci-contre, - divorce prononcé contre l'époux, en vertu des articles 46 B et 47 de la loi fédérale du 24 décembre 1874.

Inséré le 15 avril 1897
L'Officier de l'Etat Civil.

Aujourd'hui dix juin _____ mil huit cent quatre-vingt-

onze _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Gachet, Charles, agriculteur, _____

de Biolley, Orjullaz et Bousdens, _____ domicilié à Biolley, Orjullaz, _____

_____ célibataire. _____

né à Biolley, Orjullaz, le vingt-quatre décembre mil huit cent cinquante-cinq, _____

fils de défunt Louis Benjamin Gachet, _____

et de la veuve Henriette Victorine née Gardard, ménagère, à Biolley, Orjullaz, _____

2^o Léel, Lina, ménagère, _____

de Leyres et Lodsens, _____ domiciliée à Biolley, Orjullaz, _____

_____ célibataire. _____

née à Biolley, Orjullaz, le onze août mil huit cent cinquante-huit, _____

fille de David Alexandre Léel _____

et de Jeanne Adeline née Vallon, de femme, agriculteur, à Biolley, Orjullaz, _____

Les publications ont eu lieu à Biolley, Orjullaz, le vingt-deux, _____

Bousdens, le vingt-huit et à Leyres et Lodsens, le trente-cinq mil huit cent quatre-vingt _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Gachet Charles
Lina Gachet.

Signatures des témoins :

Louis Léel à Biolley-Orjullaz
Aug. Jaquier à Ecublens.

Communiqué : aux Etats civils de Ecublens et de Saint-Cierges.

L'officier de l'état civil :

Jaquet



N^o 10.
Favre, Berney.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui dix juin _____ mil huit cent quatre-vingt-

onze _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Favre, Auguste-Lucien, buraliste postal, _____

de Gomméens-la-Ville, _____ domicilié à Echallend. _____

veuf de Fanchette Favre née Desquaz, née le dix-neuf janvier 1888. _____

né à Gomméens-la-Ville, le sept-septembre _____ mil huit cent quarante-six, _____

fil de François-Louis Favre, agriculteur, à Gomméens-la-Ville. _____

et de défunte Jeanne-Françoise née Favre. _____

2^o Berney, Emma, ménagère, _____

de L'Abbaye du Lac de Joux, _____ domiciliée au Buron, à Villard-le-Terroir. _____

_____ célibataire. _____

née au Buron, à Villard-le-Terroir, le seize avril _____ mil huit cent cinquante-cinq. _____

filles de défunt François-Victor Berney, _____

et de la veuve Louise-Marianne née Rochat, au Buron, née Villard-le-Terroir. _____

Les publications ont eu lieu à Echallend, le vingt-à Gomméens-la-Ville, _____
le vingt-un, à Villard-le-Terroir, le vingt-un et à L'Abbaye, _____
le vingt-trois mil huit cent quatre-vingt-onze. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances des fiancés.
L'acte de décès de Fanchette Favre
née Desquaz.

Signatures des époux:

A Favre

Emma Favre

Signatures des témoins:

Guillaume Aigle

Alfred Berney au Buron

L'officier de l'état civil:

J. Dupuis

Communiqué: à l'Etat-civil de

L'Abbaye

N^o 11.

Haldimann, Decorel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui trois juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Haldimann, Christian, domestique.

de Broyl (Berne), domicilié à Stagnières.

célibataire.

né à Icus, le deux mai mil huit cent soixante-trois,

fils de Christian Haldimann, agriculteur, près Murtan,

et de défunte Magdalena née Benninger.

2^o Decorel, Victorine Eugénie, ménagère.

de Villarzel, domiciliée à Villarzel,

célibataire.

née à Villarzel, le seize novembre mil huit cent soixante-neuf,

fille de défunt Pierre Abram Decorel

et de sa veuve Marianne née Duffny, ménagère, à Villarzel.

Les publications ont eu lieu à Stagnières, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-sept, à Villarzel et Höchstetten le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances des fiancés.

Signatures des époux :

Christian Haldimann

Eugénie Haldimann

Signatures des témoins :

Henri Bergau Stagnières
Alfred Gottfrey Echallens

L'officier de l'état civil :

J. J. J. J. J.

Communiqué : aux officiers de l'état civil de Villarzel et de Höchstetten.

après la célébration du mariage inscrite ci-contre, sous N^o 11, et dans le délai prévu à l'article 41 de la loi du 24 décembre 1874. Les époux ont déclaré reconnaître pour leur enfant et vouloir légitimer Louisa fille de Victorine Eugénie Decorel, née le quatre-vingt-sept, à Villarzel, inscrite sous N^o 51, dans le Registre B de l'état civil de Echallens, ce qui atteste les déclarations par leurs signatures, le vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-sept.

Christian Haldimann
Eugénie Haldimann née Decorel
L'Officier de l'état-civil.



N^o 12.
Jordan. Brillaud.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui dix juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-

_____ onze, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Jordan. Jean-Frédéric, agriculteur, _____

de Carrouge, _____ domicilié au Bourgeaux y Carrouge,

veuf de Jeanne-Suzanne née Jordan, âgé de vingt-cinq
ans, mil huit cent quatre-vingt-cinq,

né à Carrouge, le trente mai mil huit cent trente-deux,

fils de défunt Jean-Louis Jordan, _____

et de Françoise-Marie née Favex, _____

2^o Brillaud, Jeanne-Suzanne, _____

de Sottens et de Moudon, _____ domiciliée à Sottens,

célibataire. _____

née à Sottens, le vingt-neuf septembre mil huit cent trente-huit,

fille de Pierre-François Brillaud _____

et de Jeanne-Marie née Lorchet, décédée.

Les publications ont eu lieu à Moudon, le neuf juin mil huit
cent-quatre-vingt-cinq, à Carrouge, à Sottens,
le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Pièces déposées:

Une autorisation de
l'Officier de l'Etat-civil de Mézières.

Signatures des époux:

J. Fréd. Jordan
Suzette Jordan

Signatures des témoins:

H. Pithon Echallens
J. Gel Brillaud Sottens

Communiqué: aux Etats civils
de Mézières, Moudon y S. Cirges.

L'officier de l'état civil:



N^o 13.
Clerc: Leycollaz.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-huit Septembre mil huit cent quatre-vingt-

sept, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Clerc, Francois Samuel, Résident au Contrôle des Contributions publiques,

de Froideville, domicilié à Lansanne.

celibataire.

né à Froideville, le huit février mil huit cent soixante-huit,

fils de défunt Jacques Henri Clerc,

et de sa veuve Marie Sidette née Clerc, ménagère, à Froideville.

2^o Leycollaz, Jenny Julie, institutrice,

de Epesses, domiciliée à Echallens.

celibataire.

née à Echallens, le quinze Avril mil huit cent soixante-un.

fille de défunt Jean Samuel Leycollaz

et de Marie Françoise née Mayor, sa veuve, ménagère, à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Echallens, le vingt-quatre, à Lansanne, le vingt-cinq, à Epesses, le vingt-six et à Froideville, le vingt-sept mil huit cent quatre-vingt-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat-civil de Lansanne.

Signatures des époux :

F. Clerc
J. Clerc

Signatures des témoins :

E^d Mayor à Echallens
Ch^r Bueillard à Froideville

Communiqué : aux Etats civils de Lansanne, Bottens et Cully.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N° 14.

Gachet, Girardet

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui trois Octobre mil huit cent quatre-vingt-

unze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Gachet, Victor, agriculteur,

de Bioley, Orjulaz de Boudens, domicilié à Bioley, Orjulaz,

célibataire.

né à Stagnières, le dix-huit juillet mil huit cent dixante-cinq,

fils de Désiré Emile François Gachet

et de Emma née Baudet, ménagère, à Stagnières

2° Girardet, Jenny, Hélène, ménagère,

de Boudens, domiciliée à Boudens

célibataire.

née à Boudens, le vingt-trois avril mil huit cent dixante-deux.

fille de Edmond Jules Girardet

et de Louise née Clavel, sa femme, agriculteur, à Boudens

Les publications ont eu lieu à Bioley, Orjulaz, le dix-sept dix-huit
mil huit cent quatre-vingt-unze et à Boudens, le onze dit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

L'acte de naissance du fiancé.
Celui de Jenny, Hélène Girardet.
Le consentement écrit donné par
le père de l'épouse mineure.

Communiqué:

à l'état-civil de Sullens,
à Daillens.

Signatures des époux:

V. Gachet
Hélène Gachet

Signatures des témoins:

Emile Victor Mierilly à Stagnières
Henri Matthey à Boudens

L'officier de l'état civil:

J. Jacques

N° 15
 Nicolier, Condenez.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-

sept, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Nicolier, Fritz, Jean-Louis, agriculteur,

de Oleyres domicilié à Gomménil-la-Ville

célibataire.

né à Oleyres, le quatre novembre mil huit cent dix-sept,

fils de Auguste Benjamin Nicolier,

et de Louise née Rosset, sa femme, agriculteur, à Gomménil-la-Ville.

2° Condenez, Marie, ménagère,

de Gomménil-la-Ville, domiciliée à Gomménil-la-Ville,

célibataire.

née à Gomménil-la-Ville, le vingt-trois mil huit cent quarante-deux,

fille de Jean Henri Condenez, agriculteur, à Gomménil-la-Ville,

et de Marie née Desargens, sa femme, décédée.

Les publications ont eu lieu à Gomménil-la-Ville, le dix octobre mil huit cent quatre-vingt-sept et à Oleyres, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Louis Nicolier

Marie Nicolier

Signatures des témoins :

D^r Mayor à Schallens
 J^r P. H. à Schallens

Communiqué : à l'Etat civil

à Aranches.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 16
 Chapuis: Bigler.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Par jugement rendu le 25 juillet 1900, déclaré définitif et exécutoire le 17 août suivant, le Tribunal civil du District d' Echallens a dissous par le divorce le mariage Chapuis: Bigler, inséré ci-contre. - divorce prononcé contre l'époux en vertu de l'article 46, al. c de la loi fédérale du 24 décembre 1874.

Inséré le 29 août 1900.
 L'Officier de l'Etat Civil.

Aujourd'hui quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-

sept, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Chapuis, Constant, Ami-Alexis, agriculteur,

de Oulens et Echallens, domicilié à Oulens

célibataire.

né à Oulens, le vingt-cinq avril mil huit cent dix-huit,

fils de Samuel Charles Chapuis,

et de la femme Marianne née Baud, agriculteur, à Oulens.

2^o Bigler, Bertha Louise, ménagère,

de Muri, Canton de Berne, domiciliée à Oulens

célibataire.

née à Oulens, le vingt-sept février mil huit cent septante-neuf,

fille de Emile Henri Bigler,

et de la femme Louise née Binn, agriculteur, à Oulens.

Les publications ont eu lieu à Oulens et Echallens, le quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-sept à Muri, le survenant.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances de chacun des fiancés.

Signatures des époux:

Chapuis Ami.
 Bertha Chapuis

Signatures des témoins:

Samuel Gavel à Oulens
 Aline Rochat à Oulens

Communiqué:

à l'Etat civil de Muri.

L'officier de l'état civil:

J. Jacques



N^o 17
Boccard: Dussin.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui onze décembre mil huit cent quatre-vingt-
unze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparé :

1^o Boccard, Gustave-Wolphe, domestique.

de Digny, domicilié à Gommens-le-Jux.

célibataire.

né à Lenthézier, le dix décembre mil huit cent soixante-huit.

fils de Jules-Henri-Samuel Boccard,

et de sa femme Louise-Françoise Guex, agriculteurs, à Bussigny-Moray.

2^o Dussin, Henriette, domestique.

de Saint-Barthélemy, domiciliée à Oulens.

célibataire.

née à Oulens, le dix-neuf février mil huit cent soixante-dix.

fille de Jean-François-Henri Dussin, agriculteur, à Oulens

et de sa femme Louise née Martin, sa femme, décédée.

Les publications ont eu lieu à Gommens-le-Jux, Oulens et Bretteville
Saint-Barthélemy, le treize novembre mil huit cent quatre-
vingt-unze et à Digny, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances des
fiancés précédents.

Signatures des époux :

Boccard Gustave Wolphe
Boccard Henriette née Dussin

Signatures des témoins :

J^o P. H. A. Echallens
Aug. J. J. à Echallens

Communiqué :

à l'Etat-civil de La Fresse.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Acte de Schallens le 4 Janvier 1892.
Le Préfet
F. Bexencon

Registre des mariages A.

Folio 34

N° 18

Bassel, Bassel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le 18 de la page 24, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1891.

Les deux doubles en prisonne registre sont conformes.

Ce que nous certifions, ce 31 décembre 1891.

L'Officier de l'Etat civil de l'arrondissement de Schallens
J. Jaquet

Un double a été remis le 4 janvier 1892, à l'autorité cantonale, en exécution de l'article 2 de la loi.

L'Officier de l'Etat civil de l'arrondissement de Schallens
J. Jaquet

Aujourd'hui dix huit décembre mil huit cent quatre-vingt-

unze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Bassel, Jean-Daniel Édouard, agriculteur,*

de *Gumwils la Ville,* domicilié à *Gumwils la Ville,*

célibataire.

né à *Gumwils la Ville, le douze avril* mil huit cent *soixante dix,*

fils de *Jésus-Daniel Bassel,*

et de *devenue Marie-Sophie née Altagnerat, à Gumwils la Ville.*

2° *Bassel, Lucie-Louise, ménagère,*

de *Gumwils la Ville,* domiciliée à *Gumwils la Ville.*

célibataire.

née à *Essalles sur Drance, le quatre octobre* mil huit cent *soixante trois.*

fille de *Jean-François Bassel, agriculteur, à Gumwils la Ville*

et de *Marianne-Marguerite née Farre, décédée.*

Les publications ont eu lieu à *Gumwils la Ville, le vingt-six*
nombre mil huit cent quatre-vingt-unze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Edouard Bassel

Lucie Bassel

Signatures des témoins :

Aug. Jaquet à Schallens

Louis Milliom Pentheraz

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

J. Jaquet



N° 1.
Mettreux Bide

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Etat civil :
Lieu et date de la naissance :
Noms, profession et domicile des parents :
Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Etat civil :
Lieu et date de la naissance :
Noms, profession et domicile des parents :
Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-

deux par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mettreux, Pierre Celestin, agriculteur,

de Villars-le-Terroir, domicilié à Villars-le-Terroir,

veuf en secondes nocces de Antoinette Victorine Adélaïde née

Dutoit, née le trois septembre mil huit cent quatre-vingt-six,

né à Villars-le-Terroir, le deux septembre mil huit cent trente-deux,

fil de défunt Francis Mettreux,

et de Marie Josette née Longchamps,

2° Bide, Marie Ursule, cuisinière

de Montbonyet, domiciliée à Bulle.

veuve de Jules Jean Pierre Bide, né le vingt-neuf mars

mil huit cent trente-quatre,

née à Triourenvaux, le quinze mars mil huit cent quarante-quatre,

fille de défunt Pierre Hubert Baland,

et de Anne née Voz.

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Terroir, le deux - Bulle,

le six et à Montbonyet le sept janvier mil huit

cent quatre-vingt-deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° L'acte de naissance de l'époux
- 2° L'acte de décès de Antoinette Victorine Adélaïde Mettreux née Dutoit.
- 3° L'acte de naissance de l'épouse
- 4° L'acte de décès de Jules Jean Pierre Bide.

Communiqué : aux Etats civils
de Bulle & de Muid-

Signatures des époux :

Pierre Mettreux
Marie Ursule Mettreux

Signatures des témoins :

Jb Pittede Echallens
E. Lambert et

L'officier de l'état civil :

J. Agnes

N^o 2.
Littel, Callagnon.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lombaux

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-six janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-

deux, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Littel, Henri-Joseph-Auguste, agriculteur, _____

de Villars-le-Vervois, _____ domicilié à Villars-le-Vervois.

célibataire. _____

né à Lombaux, le six-sept mars mil huit cent soixante-sept, _____

fils de défunt Alexandre Littel, _____

et de Marie, née Littel, _____

2^o Callagnon, Adélaïde, ménagère, _____

de Vétroz, Palais, _____ domiciliée à Stagnières.

célibataire. _____

née à Stagnières, le vingt-trois mai mil huit cent septante, _____

fille de Pierre-Louis Callagnon, _____

et de Marie-Hélène, née Martin, agriculteur, à Stagnières.

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Vervois & Stagnières, le
cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-deux & à Vétroz,
le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de chacun
des fiancés.

Signatures des époux :

Auguste Littel
Adélaïde Littel

Signatures des témoins :

Emile Callagnon à Biéky-Opilaz
Emile Lambert Echallant

Communiqué :

à l'état civil de Vétroz.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N° 2
 Jaquier : Logoë

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui onze Février mil huit cent quatre-vingt-

deux par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu

1° Jaquier, Marc Eugène, agriculteur,
 de Gommiers la Ville, domicilié à Gommiers la Ville,
celibataire.

né à Gommiers la Ville, le six décembre mil huit cent dix-huit,
 fils de Monsieur Emmanuel Jaquier,
 et de Madame Juliette née Basset, ménagère, à Gommiers la Ville.

2° Logoë, Lina, ménagère,
 de Gommiers la Ville, domiciliée à Gommiers la Ville.
celibataire.

née à Gommiers la Ville, le trente-un mil huit cent dix-huit,
 fille de Monsieur Louis Logoë, charpentier
 et de Madame Jeanette née Mercier, à Gommiers la Ville.

Les publications ont eu lieu à Gommiers la Ville, le quatorze
janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Marc Eugène Jaquier
Lina Jaquier

Signatures des témoins :

Fq. Chingre & Clépens
M. Mayor à Echallens

Communiqué : _____

L'officier de l'état civil :

J. Jaquier

N° 4
Bousson Basset

Aujourd'hui dix huit février mil huit cent quatre-vingt-

deux par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux:

1° Bousson, Emile, domestique,

Lieu d'origine et de domicile:

de Charornay, domicilié à Gommencis-la-Ville.

Etat civil:

célibataire.

Lieu et date de la naissance:

né à Charornay, le vingt dix juin mil huit cent dix-huit,

Noms, profession et

fils de Louis Bousson,

domicile des parents:

et de Marie née Beauverd, de femme, agriculteur, à Charornay.

Nom et profession de l'épouse:

2° Basset, Emma, ménagère,

Lieu d'origine et de domicile:

de Gommencis-la-Ville, domiciliée à Gommencis-la-Ville.

Etat civil:

célibataire.

Lieu et date de la naissance:

née à Gommencis-la-Ville, le onze janvier mil huit cent dix-sept.

Noms, profession et

fille de Jacob Louis Elie Basset,

domicile des parents:

et de de femme Jeanne Sudeste née Vittoz, agriculteur, à Gommencis-la-Ville.

Date des publications:

Les publications ont eu lieu à Gommencis-la-Ville, le quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, et à Charornay, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissance de chacun des fiancés.

Signatures des époux:

Emile Bousson

Emma Bousson

Signatures des témoins:

Aimé Basset Gommencis

Marie Basset Gommencis

Communiqué: à l'Etat civil de Charornay.

L'officier de l'état civil:

J. Jacques

N° 5
 Logoz Farcy.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-

deux, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Logoz Alfred, agriculteur,

de Gournons-la-Ville, domicilié à Gournons-la-Ville,

célibataire.

né à Gournons-la-Ville le vingt-trois janvier mil huit cent dixante-cinq,

fils de François Logoz,

et de Jeanne dite Jimmy née Marguerite, de femme,

2° Farcy Julie, ménagère,

de Gournons-la-Ville, domiciliée à Gournons-la-Ville

célibataire.

née à Gournons-la-Ville le quinze mai mil huit cent dixante-huit.

fille de Abraham Farcy,

et de Adèle Debataz, de femme, agriculteur, à Gournons-la-Ville.

Les publications ont eu lieu à Gournons-la-Ville le quatre février

mil huit cent quatre-vingt-deux.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :
 Les actes de naissances de
 chacun des fiancés et
 le consentement écrit du père
 de l'épouse mineure.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Alfred Logoz
Julie Logoz

Signatures des témoins :

Etant Farcy à Gournons
Emile Lambert Echalland

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 6
Jaquier. Telet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui huit mars mil huit cent quatre-vingt-

deux par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Jaquier Paul Henri, agriculteur,

de Gommiers-la-Ville, domicilié à Gommiers-la-Ville

célibataire.

né à Gommiers-la-Ville le huit juillet mil huit cent cinquante six,

fils de Urbain François Louis Jaquier

et de de femme Jeanne Goyette née Basset, agriculteur,

2^o Telet Anna, domestique,

de Châtillens et Châtillens, domiciliée à Gommiers-la-Ville,

célibataire.

née à Servion le vingt première mil huit cent septante deux,

fille de de femme Henri fils de Jean Samuel Telet,

et de de femme Marie Anne Julie née Lache, ménagère, à Servion.

Les publications ont eu lieu à Gommiers-la-Ville le onze février
mil huit cent quatre vingt deux et le survenant
à Châtillens et aux Châtillens.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun
des fiancés.

Signatures des époux :

Henri Jaquier
Anna Jaquier

Signatures des témoins :

M^{rs} Pittet à Châtillens
E. Lambelle id

Communiqué : à l'Etat civil

à Oron

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N° 7
Gottsfrey, Lehmann

Aujourd'hui Vendredi 12 mars mil huit cent quatre-vingt-

deux par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux : Gottsfrey, François Auguste, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile : de Schallens domicilié à Schallens

Etat civil : celui de Marie Françoise Gottsfrey, née le six-vingt-janvier
mil huit cent quatre-vingt-six

Lieu et date de la naissance : né à Schallens le six octobre mil huit cent quatre-vingt

Noms, profession et domicile des parents : de François Gottsfrey

Nom et profession de l'épouse : Lehmann, Marie Françoise Félicité, née Turioli, couturière

Lieu d'origine et de domicile : de Worb, Canton de Berne domiciliée à Lundin

Etat civil : celle de Frédéric Lehmann, né le onze octobre mil huit
cent quatre-vingt-quatre

Lieu et date de la naissance : née à Worb le quatre-vingt mil huit cent quatre-vingt-cinq

Noms, profession et domicile des parents : fille de Domènec Turioli

Date des publications : Les publications ont eu lieu à Schallens et à Lundin, le
huit mars mil huit cent quatre-vingt-douze et à
Worb le lendemain

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées : Les actes de naissance des fiancés
et les actes de décès des précédents
conjoints Marie Françoise Gottsfrey
et Frédéric Lehmann

Signatures des époux :
Gottsfrey
Marie Gottsfrey

Signatures des témoins :
Messrs Gottsfrey
Georges Schallens
J. Marten
L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué : aux Etats civils
de Lundin et de Worb

N° 1
 Bezencon Jaquier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui le vingt deux avril mil huit cent quatre-vingt-

deux par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Bezencon Emile, agriculteur,

de Echallens domicilié à Gommens-la-Ville

Etat civil : célibataire

né à Gommens-la-Ville le dix sept septembre mil huit cent dix sept cinq

fils de Jean Louis Bezencon,

et de Henriette Jeannette née Logez, d'agriculture à Gommens-la-Ville

2° Jaquier Albertine Marie ménagère,

de Gommens-la-Ville domiciliée à Gommens-la-Ville

Etat civil : célibataire

née à Gommens-la-Ville le vingt-un février mil huit cent dix sept six

fille de Charles Jaquier,

et de Henriette née Kachel, d'agriculture à Gommens-la-Ville

Les publications ont eu lieu à Echallens et Gommens-la-Ville le vingt cinq mars mil huit cent quatre vingt deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Emile Bezencon
 Albertine Marie Bezencon

Signatures des témoins :

Emile Schaub Echallens
 Alfred Gottfrey Echallens

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

J. Jaquier

N° 9
Gaudard, Léclé.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-

huit par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Gaudard, Jules, maréchal,

de Saudanne, Echallens, Biolley, Orjulaz et St-Barthélemy, domicilié à Biolley, Orjulaz,

célibataire.

né à Boudens, le six mai mil huit cent soixante-six,

fils de Charles Samuel Gaudard, agriculteur, à Boudens,

et de désunte Louise Fanny née d'Amuz,

2° Léclé, Marie, ménagère,

de Leyres et Lodsens, domiciliée à Biolley, Orjulaz,

célibataire.

née à Lodsens, le vingt-un juin mil huit cent soixante-quatre,

fille de David Alexandre Léclé,

et de Julie née Talbot, femme, agriculteur, à Biolley, Orjulaz.

Les publications ont eu lieu à Echallens, Biolley, Orjulaz et Saint-Barthélemy,
le neuf, à Saudanne le vingt et à Leyres et Lodsens le
vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun
des fiancés.

Signatures des époux :

Jules Gaudard
Marie Gaudard

Signatures des témoins :

John Badan Bourrens
Emile Lambert Echallens

Communiqué : aux Etats civils
de Saudanne et de Saint-Cerges.

L'officier de l'état civil :

J. J. J.

N° 10
Badan, Gaudard.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui - Vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-

douze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Badan Alexis John, agriculteur,

de Sullens domicilié à Bourmens

célibataire.

né à Bourmens le deux janvier mil huit cent cinquante-cinq,

fils de feu Louis Emmanuel Badan,

et de Andrette née Milloud, sa femme, ménagère, à Bourmens

2° Gaudard Hélène, ménagère,

de Laudanne, Echallens, Biolley, Vignelay et St. Barthélemy domiciliée à Boussens

célibataire.

née à Boussens le trentième août mil huit cent soixante-deux,

fille de Charles Samuel Gaudard, agriculteur, à Boussens.

et de feue Louise Fanny née Ranné.

Les publications ont eu lieu à Sullens, Bourmens, Boussens, Laudanne, Echallens, Biolley, Vignelay et Saint-Barthélemy, le neuf avril mil huit cent quatre-vingt-douze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat civil de Sullens.

Signatures des époux :

John Badan
Hélène Badan

Signatures des témoins :

Jules Gaudard à Biolley Vignelay
Emile Lambilly Echallens

Communiqué : aux Etats civils de Sullens et Laudanne.

L'officier de l'état civil :

Agnes

N^o 11.
Chambettaz Menckrey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-

^{sept} par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Chambettaz, Xavier-Henri, agriculteur,

de Ussens domicilié à Ussens

celibataire.

né à Ussens le quatre janvier mil huit cent cinquante deux,

fils de François-Simon Chambettaz, décédé,

et de Marie-Emilie née Mathy, sa sœur, ménagère, à Ussens.

2^o Menckrey, Marie-Adèle, ménagère,

de Liez-le-Grand, domiciliée à Liez-le-Grand.

celibataire.

née à Liez-le-Grand le deux juin mil huit cent cinquante deux.

fille de Félix Justin Menckrey,

et de la femme Marie-Portande née Longchamp, agriculteur, à Liez-le-Grand.

Les publications ont eu lieu à Ussens le quatorze avril mil huit
cent quatre-vingt-sept et à Liez-le-Grand le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Xavier Chambettaz

Adèle Chambettaz

Signatures des témoins :

Antoine Longchamp Echallons

Ed. Lamy Echallons

Communiqué : à l'Etat civil
de Ussens.

L'officier de l'état civil :

Agus

N^o 12
Despont, Cherpil.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui trente. un mai mil huit cent quatre-vingt-

deux, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Despont, Louis. Edouard, agriculteur,

de Assens-Bisley-Vijulaz, domicilié à Assens

célibataire

né à Assens, le vingt octobre mil huit cent cinquante. six

fils de François Despont

et de Rose, née Fave, de femme, décédée.

2^o Cherpil, Adelaïde, femme ménagère

de Stagnières, domiciliée à Assens

célibataire

née à Assens, le vingt-quatre juin mil huit cent dixante. deux,

fille de Jean Jacques Louis Cherpil,

et de Marie Euphrasie, née Fave, de femme, agriculteur, à Assens.

Les publications ont eu lieu à Assens, Bisley-Vijulaz & Stagnières

le seize mai mil huit cent quatre vingt. deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

1^o Les actes de naissances de chacun des fiancés.

2^o L'acte de mariage du père del' époux indiquant Assens + Bisley. vijulaz comme lieux d'origine.

Communiqué: _____

Signatures des époux:

Edouard Despont

Adelaïde Despont.

Signatures des témoins:

Louis Despont Assens

Adelaïde Fave Bisley-Vijulaz

L'officier de l'état civil:

[Signature]

N° 13
Basset-Domenjoz

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Etat civil :
Lieu et date de la naissance :
Noms, profession et domicile des parents :
Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Etat civil :
Lieu et date de la naissance :
Noms, profession et domicile des parents :
Date des publications :

Aujourd'hui trente un mai mil huit cent quatre-vingt-
sept par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :
1° Basset, Henri-François agriculteur
de Gomménil-la-Ville, domicilié à Gomménil-la-Ville.
veuf de Marianne-Marguerite Basset née Favre des le deux mai
mil huit cent quatre vingt sept.
né à Gomménil-la-Ville le quinze mars mil huit cent trente neuf.
fils de George-Samuel Basset
et de Jeanne-Louise née Dèverin, sa femme, décédée.
2° Domenjoz, Louise ménagère.
de Tully, domiciliée au Loc de Tully.
veuve de Jules Domenjoz, des le vingt cinq mai mil huit cent
quatre vingt cinq.
née à Tullien le dix huit octobre mil huit cent quarante un.
fille de Jacques-Daniel Nicod
et de Marie-Françoise née Lorcher, sa femme, décédée.
Les publications ont eu lieu à Gomménil-la-Ville le onze mai mil
huit cent quatre vingt sept et à Tully le lendemain

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :
1° Les actes de naissances de chacun des fiancés.
2° L'acte de décès de Marianne-Marguerite Basset née Favre.
3° Celui de Jules Domenjoz.
Communiqué à l'état civil de Tully.

Signatures des époux :
Henri Basset
Louise Basset
Signatures des témoins :
Emile Lambert Eschallens
Casimir Dittet Eschallens

L'officier de l'état civil :
Jacques

N^o 14
Basset-Meystre.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui onze juin _____ mil huit cent quatre-vingt-

deux, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Basset, Louis, ouvrier, _____

de Gomménil-la-Ville, _____ domicilié à Berchères _____

célibataire. _____

né à Gomménil-la-Ville, le vingt-dept août, mil huit cent cinquante sept, _____

fil de défunt Louis Basset _____

et de sa veuve Jeanne-Suzanne née Logez, ménagère, à Gomménil-la-Ville.

2^o Meystre, Elise-Hélène, ménagère, _____

de Chierrens, _____ domiciliée à Berchères _____

célibataire. _____

née à Combremont-le-Deuil, le premier octobre mil huit cent septante un _____

fille de Beate Meystre _____

et de Jeanne Nicotier, agricultrice, à Combremont-le-Deuil _____

Les publications ont eu lieu à Gomménil-la-Ville, le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-douze, à Berchères & Chierrens, le sur le domaine _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une introduction de l'Officier de l'Etat civil de St-Eierges.

Signatures des époux :

Louis Basset
Elise Hélène Basset

Signatures des témoins :

M. Michon Echallens
M. Pithon Echallens

Communiqué : à l'Etat civil de St-Eierges

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N° 13.
Bielki-Lorchel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le Conseil d'Etat a ordonné, le 2 juillet 1897, que l'acte de mariage inséré à contre doit-rectifié dans ce sens que la Commune de Trugettschi doit-remplacée par celle de Friedersdingen, comme lieu d'origine.

Inséré le 14 juillet 1897, conformément à l'article 9 de la loi fédérale du 24 décembre 1874. L'Officier de l'Etat civil.



Communiqué aux Etats civils de Rolle, Corcelles & Minsingen & au Département de Justice & Police.

Aujourd'hui huit-vingt mil huit cent quatre-vingt-

huit par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Bielki Jules Louis, Employé au Jura Singlons

de Trugettschi (Bozue) domicilié à Rolle

célibataire

né à Moudon, le quatre mai mil huit cent soixante dix

fil de Jean Bielik, agriculteur, à Oron-le-Château

et de Joséphine née Carin

2° Lorchel Fanny sans profession

de Corcelles le Jorat domiciliée à Echallens

célibataire

née à Saint-Cerges le vingt juillet mil huit cent soixante dix

filie de Pierre Louis Lorchel, employé de bureau

et de Julie née Audouin lingère à Echallens

Les publications ont eu lieu à Echallens, le cinq à Corcelles le Jorat

le sept à Rolle à Minsingen, le huit juillet mil huit

cent quatre-vingt-huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une introduction de l'Officier de l'Etat civil de Rolle

Signatures des époux :

Jules Louis Bielki
Fanny Lorchel

Signatures des témoins :

Henri Davoz à Echallens
Emile Lambert id

Communiqué : aux Etats civils de Rolle, Corcelles & Minsingen

L'officier de l'état civil :



N° 16.
Geschbach-Clubertel

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Etat civil :

Aujourd'hui *onze* ~~sept~~ mil huit cent quatre-vingt-

douze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Geschbach, Conrad Louis* marchand

de *Reinach (Argovie)* domicilié *aux Tuileries de Grandson*
célibataire

Lieu et date de la naissance :
Noms, profession et
domicile des parents :

né à *Sensburg, le cinq février* mil huit cent *soixante-six*

fils de *Gottlieb Geschbach, décédé*

et de *Louise née Ramispeyrol, sa veuve*

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Etat civil :

2° *Clubertel, Fanny Rosa*

de *Berod* domiciliée à *Orbe*
célibataire

Lieu et date de la naissance :
Noms, profession et
domicile des parents :

née à *Orbe, le onze septembre* mil huit cent *soixante-huit*

fille de *François Louis Clubertel, marchand*

et de *Henriette Louise Béguin, sa femme, à Orbe*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Orbe, le six-huit* ; *Grandson, le dix-neuf*
à Reinach, le vingt et à *Berod, le vingt-trois juillet* mil
huit cent quatre-vingt-douze

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Une autorisation de l'officier
de l'état civil de Grandson*

Signatures des époux :

Conrad Geschbach

Rosa Fanny Geschbach

Signatures des témoins :

F. Clubertel, Orbe

H. Clubertel, Orbe

Communiqué : *aux états civils de
Grandson, Orbe, Chavannes &
Reinach*

L'officier de l'état civil :

J. Agius

N^o 12
Despont-Mathieu.

Aujourd'hui cinq Septembre mil huit cent quatre-vingt-

deux, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1^o Despont Louis, agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Malapalud et Bilen-uzulaz, domicilié à Assens.

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Malapalud, le huit août mil huit cent soixante-deux,

Noms, profession et

fils de Joseph Despont, agriculteur, à Malapalud

domicile des parents :

et de Alexandrine née Longchamps, sa femme, décédée.

Nom et profession de l'épouse :

2^o Mathieu Colette, Joséphine, Philypine, négociante,

Lieu d'origine et de domicile :

de Assens, domiciliée à Assens.

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Assens, le trente Avril mil huit cent soixante-sept.

Noms, profession et

fille de sieur Antoine Louis Mathieu

domicile des parents :

et de dame Marie Louise née Izuz, ménagère, à Assens.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Assens et Bilen-uzulaz, le dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-deux et à Malapalud, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Despont Louis

Despont Colette

Signatures des témoins :

Berg Allaz Assens

A. Despont Malapalud

Communiqué : à l'Etat civil

de Biltend.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 18
 Clerc: Depierreux.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui, trente Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

deux, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Clerc Paul Emile, maître charbonnier _____

de Môtiers _____ domicilié à Assens _____

_____ célibataire _____

né à Môtiers le trente janvier mil huit cent soixante-dix _____

fils de défunt Charles Eugène Clerc _____

et de Marie Sophie née Clerc _____

2^o Depierreux Louise, ménagère _____

de Assens _____ domiciliée à Assens _____

_____ célibataire _____

née à Assens le six octobre mil huit cent quarante-huit _____

fille de défunt François Samuel Depierreux _____

et de sa femme Julie Jenny Victoire née Emery _____

Les publications ont eu lieu à Assens le deux Septembre mil huit cent quatre-vingt-dix et à Môtiers le lendemain _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
 chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Paul Clerc

Louise Clerc

Signatures des témoins :

M^r Jeanrenaud Assens

Aimé Bossery à Echallens

Communiqué :

à l'état civil de Môtiers.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N° 19.

Dépierraz Ravussin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier octobre mil huit cent quatre-vingt-

deux par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Dépierraz Ferdinand, employé au chemin de fer Lausanne Echallens

de Assens domicilié à Assens

célibataire

né à Assens le vingt août mil huit cent soixante-quatre

fils de Aham dit David Dépierraz, chef de gare, à Assens

et de Julie née Magnier, d'ici

2° Ravussin Luisa Hermance, sans profession

de Baulmes domiciliée à Assens

célibataire

née à Baulmes le vingt-huit juin mil huit cent soixante-neuf

fille de Jean Louis Ravussin, d'ici

et de Henriette Jenny née Comin, ménagère, à Valleyres-sous-Ramos

Les publications ont eu lieu à Assens le vingt-un août mil huit cent quatre-vingt-deux et à Baulmes le premier septembre suivant.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Ferdinand Dépierraz
Hermance Dépierraz

Signatures des témoins :

Henri Jeanrenaud Assens
Emile Lambert Echallens

Communiqué : à l'Etat civil
de Baulmes.

L'officier de l'état civil : imp.

Eug. Laurent
not

N° 20

Bideux, Fontannaz

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui cinq novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

douze _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Bideux Marin, boulanger, _____

de Villars le Comte _____ domicilié à Culens _____

célibataire _____

né à Culens, le dix-huit janvier mil huit cent soixante sept

fils de Louis Bideux décédé _____

et de Fanny Susanne née Clavel, à Culens. _____

2° Fontannaz Mathilde, sans profession

de Bettens et Dailens _____ domiciliée à Bettens _____

célibataire _____

née à Bettens, le quatre juillet mil huit cent soixante six

fille de Jean Louis Fontannaz, décédé, _____

et de Marie Louise née Fontannaz, à Bettens. _____

Les publications ont eu lieu à Culens le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, à Bettens et Dailens le lendemain et à Villars le Comte le vingt-un octobre mil huit cent quatre-vingt-douze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissance de
chaun des fiancés

Signatures des époux:

Marin Bideux
Mathilde Bideux

Signatures des témoins:

Émile Culens
Eugène Benjamin Culens

L'officier de l'état civil:

Eug. Lambert
ml

Communiqué: à l'état civil
de Dailens et Denzy.

N° 21.

Marguerat. Torchet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui deux novembre mil huit cent quatre-vingt-

deux par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Marguerat Francois Samuel, agriculteur,

de Lutry et Gommiers-la-Ville domicilié à Gommiers-la-Ville

célibataire

né à Gommiers-la-Ville, le vingt-sept septembre mil huit cent soixante-cinq

fils de Jean Louis Marguerat

et de Mari Louise née Logz, agriculteur, à Gommiers.

2° Torchet Anna Aline, ménagère,

de Cocelles-le-Jorat domiciliée à Cocelles-le-Jorat

célibataire

née à Cocelles-le-Jorat le vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-six

fille de Louis Daniel Torchet

et de Jeanette née Steiner, agriculteur, à Cocelles.

Les publications ont eu lieu à Cocelles-le-Jorat, le dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, à Gommiers-la-Ville le lendemain, et à Lutry, le dix-neuf du même mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de
chaun des fiancés.

Signatures des époux :

Francois Marguerat
Aline Torchet Marguerat

Signatures des témoins :

Emile Lambel, Schaller
Alf. Beremou Gommiers

Communiqué : à l'Etat civil
de Lutry et Cocelles-le-Jorat,

L'officier de l'état civil remp.

Eng. Laurent
net

N° 22.

Martin. Barby

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt deux novembre mil huit cent quatre-vingt-

douze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Martin Louis Marie, agriculteur,de Etagnières domicilié à Etagnièrescélibatairené à Etagnières le vingt deux août mil huit cent soixante huitfils de Gervais Julien Martinet de Marie Anne dite Madeline née Martin, agriculteur, à Etagnières.2° Barby Marie Cyrine, ménagèrede Assens domiciliée à Assenscélibatairenée à Assens le vingt huit mai mil huit cent soixante sixfille de Jean Baptiste Amédée Barby décédéet de Victoire Marie Anne née Pandrand, ménagère, à Assens.Les publications ont eu lieu à Assens et Etagnières, le sept novembre mil huit cent quatre vingt douze

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de chacun des fiancés.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Louis MartinMarie Martin

Signatures des témoins :

Ernest Longchamp Echallens
Casimir Barby Assens

L'officier de l'état civil

Eng. Lambert
not

N° 23
Favre. Ecoffey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt trois novembre* mil huit cent quatre-vingt-
douze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Favre Jules Louis, maréchal,*

de *Bretigny Saint Barthélemy* domicilié à *Bretigny St. Barthélemy*

célibataire

né à *Bretigny St. Barthélemy*, le *vingt cinq mars* mil huit cent *cinquante deux*

fils de *Donat Jacques Favre*

et de *Mrsub Nadose née Vinguely, décédée.*

2° *Ecoffey Laurence Françoise, ménagère*

de *Bottens* domiciliée à *Bretigny St. Barthélemy*

célibataire

née à *Bottens*, le *vingt cinq mars* mil huit cent *soixante trois*

fille de *Joséph Alexandre (dit Louis) Ecoffey*

et de *Victoire Henriette née Favre, agriculteurs, à Bottens.*

Les publications ont eu lieu à *Bretigny Saint Barthélemy*, le *sept*
 et à *Bottens*, le *dix novembre* mil huit cent quatre
vingt douze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
 après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
 de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
 par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Jules Favre
Laurette Favre

Signatures des témoins :

Marcel Limat Bretigny
François Ecoffey Bretigny

Communiqué : *à l'état civil*
de Bottens.

L'officier de l'état civil

Eng. Laurin
not.

Fu à Echallens le 5 janvier 1893.

Le Juge
F. De...
[Signature]

Folio 58

Registre des mariages A.

N° 24

Estoppey-Crotta

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Le N° 24 à la page 58 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1892.

Ces deux doubles du présent registre sont conformes

à ce que nous certifions, ce 31 décembre 1892.

L'Officier de l'Etat-Civil de l'Arrondissement d'Echallens

Eug. Laurent
[Signature]

Un double a été remis, le 5 janvier 1893, à l'autorité cantonale, en exécution de l'article 2 de la loi.

L'Officier de l'Etat-Civil de l'Arrondissement d'Echallens

Eug. Laurent
[Signature]

Aujourd'hui vingt-un décembre

mil huit cent quatre-vingt-

douze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Estoppey Alfred, cantonnier

de Granges domicilié à Bidley Vyulaz

célibataire

né à Moudon, le vingt-trois octobre mil huit cent sixante-deux

fils de Jean Sim Estoppey, agriculteur,

et de Jeanne Hanais née Segot, ménagère, à Truchens

2° Crotta Rosine Emma, ménagère,

de Saint-Barthélemy domiciliée à Saint-Barthélemy

célibataire

née à Saint-Barthélemy, le quinze novembre mil huit cent septante-deux

fille de Jenny Crotta, ménagère, à Belle

et de

Les publications ont eu lieu à Bidley Vyulaz et Saint-Barthélemy

le six décembre mil huit cent quatre-vingt-douze

et à Granges, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissance de chacun des fiancés

Signatures des époux:

Alfred Estoppey
Emma Crotta Estoppey

Signatures des témoins:

Estoppey Odoré Echallens
Crotta Alfred Echallens

Communiqué: à l'Etat-Civil de Granges.

L'officier de l'état civil

Eug. Laurent
[Signature]

N° 1.
Martin. Tachud

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-sept janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-trois _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Martin Henri Auguste, agriculteur,

de Putigny Saint Barthélemy domicilié à Putigny St. Barthélemy

célibataire

né à Bettens, le seize mai mil huit cent quarante neuf

fils de Jacques Martin

et de Jeanne Françoise née Brault, sa femme, décédée.

2° Tachud Marie Marguerite Renée, cuisinière,

de Poliz-Pittet et Bettens domiciliée à Poliz-Pittet

célibataire

née à Poliz-Pittet, le seize juillet mil huit cent quarante six

fille de Joseph Claude Elie Tachud

et de Françoise Juste née Tachud, sa femme, décédée.

Les publications ont eu lieu à St. Barthélemy, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, à Bettens et Poliz-Pittet, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Henri Martin

Marguerite Martin

Signatures des témoins :

H. Pittet de Bettens
E. Lambert, id.

Communiqué : a l'Etat Civil
de Bettens.

L'officier de l'état civil :

Eug. Laurent

N° 2

Lattion. Emery

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui vingt sept janvier _____ mil huit cent quatre-vingt-

trois _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Lattion Etienne Joseph Victor, boulanger,

de Orsières (Valais) domicilié à Echallens

célibataire

né à Givne, le dix janvier mil huit cent soixante-neuf

fils de Joseph Lattion, décédé.

et de Marie Catharine née Brunni, couturière, à Givne

2° Emery Fanny, ménagère,

de Itagnières domiciliée à Echallens

célibataire

née à Itagnières, le cinq novembre mil huit cent septante-deux

fille de François Emery

et de Jeanne Françoise née Schuillard, décédée.

Les publications ont eu lieu à Echallens et Itagnières, le six janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, et à Orsières, le surlendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

L'acte de naissance de
chaun des fiancés

Signatures des époux:

Lattion Victor
Lattion Fanny

Signatures des témoins:

E. Lambert à Echallens
Auguste Nibel EchallensCommuniqué: à l'état civil
d'Orsières.

L'officier de l'état civil,

Eug. Lambert

not.

N° 3

Vannod. Mayor

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Les Jugemens rendus le 28 Juin 1895, déclaré définitif et exécutoire le 26 Juillet suivant, le Tribunal civil du District de Sion dans un dossier pour le divorce le mariage Vannod : Mayor, divorce prononcé contre les deux époux en vertu de l'article 47 de la loi fédérale du 24 décembre 1874. Indiqué le 31 juillet 1895. L'Officier de l'Etat-Civil.

Aujourd'hui vingt deux février _____ mil huit cent quatre-vingt-

huit _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Vannod Jean Henri, employé de bureau, _____

de Orny _____ domicilié à Echallens _____

célibataire _____

né à Chevilly le vingt sept mai mil huit cent sixante six _____

fils de Jean Louis Vannod, décédé _____

et de Louise Henriette née Schopper, ménagère, à Orny _____

2° Mayor Marie Anna, sans profession _____

de Echallens _____ domiciliée à Echallens _____

célibataire _____

née à Echallens le six avril _____ mil huit cent sixante six _____

fille de François Pierre Louis Mayor, agriculteur, _____

et de Marie née Maillard, ménagère, à Echallens _____

Les publications ont eu lieu à Echallens, le onze janvier mil huit cent quatre vingt trois et à Orny, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

L'acte de naissance de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

J. H. Vannod
Marie Anna Mayor

Signatures des témoins :

Eug. Borel
J. Borel

Communiqué : à l'Etat Civil

de La Paray.

L'officier de l'état civil : emp.

Eug. Laurent



Signature of the officiant: Eug. Laurent

N^o 4.

Chapuis-Regamey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt quatre février _____ mil huit cent quatre-vingt-

huit _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Chapuis Jules Auguste, agriculteur, _____de Oulens et Elagnens _____ domicilié à Oulens _____veuf de Marie née Chabot, des le trente novembre mil
huit cent quatre vingt dix _____né à Oulens, le vingt quatre juillet mil huit cent quarante septfils de Jacques Chapuis _____et de Françoise née Brun, décédée. _____2^o Regamey Jenny Hortense, sans profession, _____de Lausanne _____ domiciliée à Lausanne _____

_____ célibataire _____

née aux Raps sur Lausanne, le premier décembre mil huit cent cinquante huitfille de Louis Philippe Regamey, décédé, _____et de Marie Louise née Pilet, sa mère, à Lausanne _____Les publications ont eu lieu à Oulens et Elagnens, le trois février
mil huit cent quatre vingt treize, et à Lausanne le
lendemain. _____Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Pièces déposées :

Acte de naissance de chacun des
fiancés.Acte de décès de Marie Chapuis

Communiqué : à l'état civil

de Lausanne.

Signatures des époux :

Chapuis AugusteChapuis Hortense

Signatures des témoins :

J^h Pittet à EchallensE^{le} Lambert id

L'officier de l'état civil aempn.

Eug. Lament

N° 5.
Thélin. Guillemin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt huit mars mil huit cent quatre-vingt-

treize par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Thélin Gabriel Louis, agriculteur,

de Bulley-Cyulaz domicilié à Assens

célibataire

né à Assens, le vingt sept septembre mil huit cent cinquante huit

fils de Louis Suzanne Thélin, ménager, à Assens.

et de

2° Guillemin Jenny Marie, couturière

de Cosmay domiciliée à Bussens

célibataire

née à Yussy le treize novembre mil huit cent soixant huit

fille de défunt Jules Guillemin

et de Lucie Marie ne Desponds, sa mère, ménager, à Penthaz

Les publications ont eu lieu à Assens et Bulley-Cyulaz, le dix mars
mil huit cent quatre-vingt-treize, à Bussens le douze et à
Cosmay, le treize du même mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Acte de naissance de chacun
des fiancés.

Signatures des époux :

Louis Thélin

Marie Thélin

Signatures des témoins :

Marc Thélin Assens

Constant Tissot Dailens

Communiqué : aux Etats Civils

de Cosmay et Bussens.

L'officier de l'état civil soussigné.

Eug. Lamm

N^o 6.
Jaquier-Borgeaud.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-treize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Jaquier, Emile, agriculteur, _____
de Gomméens-la-Ville, _____ domicilié à Gomméens-la-Ville
célibataire.

né à Gomméens-la-Ville, le trente avril _____ mil huit cent dixante dix
fils de défunt Emmanuel Jaquier, _____
et de la femme Ludette née Bassel, _____
Borgeaud, Marie-Lina, sans profession
de Lenthalaz, _____ domiciliée à Gomméens-la-Ville
célibataire

née à Crissier, le treize décembre _____ mil huit cent septante
fille de Jean-Louis Borgeaud, agriculteur, à St-Lubin
et de Jeanne Caroline Girardet, de femme, décédée.
Les publications ont eu lieu à Gomméens-la-Ville, le trente un
mil huit cent quatre vingt treize et à Lenthalaz, le
quatre Avril suivant.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Emile Jaquier
Lina Jaquier

Signatures des témoins :

M^{rs} P. A. Da Schallens
M^r Gottefrey à Schallens

L'officier de l'état civil :

J. Jaquier

Communiqué : à l'Etat civil
de Coudronay.

N° É
Lamy au Rousseau : Barraud.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-

treize. par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Lamy au Rousseau, Alfred-Marie Marie, propriétaire.

de Schallens. domicilié à Schallens.

célibataire.

né à Schallens, le vingt-cinq mars mil huit cent soixante-treize,

fil de défunt Gustave Marie Lamy au Rousseau,

et de Marie-Louise Henriette née Desjourn, sa femme.

2° Barraud, Marie-Hélène, ménagère.

de Bottend & Schallens domiciliée à Schallens.

célibataire

née à Villard-le-Terrier, le treize février mil huit cent soixante-trois,

filles de François Auguste Barraud

et de Julie Lina née Ullaz, sa femme, agricultrice, à Schallens.

Les publications ont eu lieu à Schallens, le trois avril mil huit cent

quatre-vingt-treize & à Bottend, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :
Les actes de naissances
de chacun des fiancés

Signatures des époux :
Alfred Lamy
Marie Lamy

Signatures des témoins :
Lucien Pottet à Schallens
E. Gaspary à Schallens

Communiqué : à l'Etat-civil
de Lully, le Grand.

L'officier de l'état civil :
J. Jaquet

N^o 1.
Néglon-Bruillard

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui dix mai mil huit cent quatre-vingt-

treize par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Néglon, Ulysse, Commis,

de Courtilles domicilié à Moudon,

célibataire

né à Villars-le-Comte, le dix juin mil huit cent septante,

fils de Louis Néglon, agriculteur,

et de Louise Lidoux, sa femme, domiciliés à Courtilles.

2^o Bruillard, Sophie, Elide, ménagère.

de Moudon et Sottens, domiciliée à Moudon,

célibataire.

née à Moudon, le dix-huit septembre mil huit cent septante un.

fille de François Louis Marinus Bruillard, charpentier,

et de Elide née Monachon, domiciliés à Moudon.

Les publications ont eu lieu à Moudon, le vingt-un avril

mil huit cent quatre-vingt-treize à Courtilles et

Sottens, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Une autorisation de l'Officier de l'Etat civil de Moudon.

Signatures des époux:

Ulysse Néglon
Sophie Elide Bruillard

Signatures des témoins:

M. Meyer à Echallus
M. Monachon à Martharanges

Communiqué: aux Etats civils de Moudon, Lucens et S. Etienne

L'officier de l'état civil:

J. Agus

^{N^o} 9
Clavel. Jaquier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui douze mai _____ mil huit cent quatre-vingt-

treize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Clavel, Samuel, charpentier, _____

de Oulens, _____ domicilié à Oulens. _____

célibataire. _____

né à S^t Etienne, Canton de Bernes, le treize décembre mil huit cent soixante quatre, _____

filz de Marc-Louis de Jean. David. Emmanuel Clavel, charpentier, _____

et de M^{lle} Adelaïde Klopsfstein, ménagère, à Oulens. _____

2^o Jaquier, Anna. Louise, couturière, _____

de Gommoens-la-Ville, _____ domiciliée à Gommoens-la-Ville, _____

célibataire. _____

née à Gommoens-la-Ville le vingt-dix juin mil huit cent soixante-trois, _____

fille de Charles Jaquier, maréchal, _____

et de de femme Henriette née Trabel, ménagère, à Gommoens-la-Ville. _____

Les publications ont eu lieu à Oulens et Gommoens-la-Ville, _____

le quatorze triel mil huit cent quatre-vingt-treize. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Samuel Clavel
Anna Louise Clavel

Signatures des témoins :

Frédéric Clavel
à Oulens.
Emile Lambert à Echallens

L'officier de l'état civil :

Jaynes

N^o 10.
Mathiez: Baud.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui deux mai mil huit cent quatre-vingt-

treize par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Mathiez, Damas, Marcel, négociant,

de Terrières-de-Joux, domicilié à Lyon, Rue de la Barre, 5,

célibataire.

né aux Terrières-de-Joux, le seize octobre mil huit cent soixante-dix,

fil de François Constantin Mathiez, horloger,

et de Maria Angélique Lillod, son épouse, aux Terrières-de-Joux.

2^o Baud, Marie, Victorine, modiste,

de Gy, (Sarvic), domiciliée à Echallens.

célibataire.

née à Echallens, le vingt octobre mil huit cent soixante quatre

fille de Jean Claude Baud,

et de Maria Françoise née Côté, des Embes, dufemme, négociant, à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Echallens, le onze avril mil huit cent quatre
vingt-treize, aux Terrières-de-Joux, aux Gy + à Lyon, les
dimanches seize + vingt-trois avril suivants.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

1^o Les actes de naissances de chacun des fiancés.

2^o Le contrat de mariage accordé par le Département de Justice & Police.

Communiqué: à la Chancellerie
de l'Etat, à Landanne.

Signatures des époux:

M. Mathiez

M^{me} Victorine Mathiez

Signatures des témoins:

Pierre Devoy à Echallens

Pierre Baud à Echallens

L'officier de l'état civil:

J. Jacques

N^o 11
Henrioud, Chambetta

Aujourd'hui seize mai mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :
Lieu d'origine et de domicile :
Etat civil :

treize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :
1^o Henrioud, François-Xavier, boulanger,
de Biolley, Vyulaz, domicilié à Biolley, Vyulaz,
célibataire.

Lieu et date de la naissance :
Noms, profession et
domicile des parents :

né à Biolley, Vyulaz, le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.
fils de défunt Joseph Louis Marcel Henrioud,
et de Jeanne Françoise née Despons.

Nom et profession de l'épouse :
Lieu d'origine et de domicile :
Etat civil :

2^o Chambetta, Marie Julie, modiste,
de Ussens, domiciliée à Ussens,
célibataire.

Lieu et date de la naissance :
Noms, profession et
domicile des parents :

née à Fresses, Canton de Fribourg, le vingt-neuf mil huit cent soixante-huit.
fille de Florentin Dominique Chambetta,
et de Marie Joséphine née Batty, agriculteurs à Ussens.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Ussens & Biolley, Vyulaz, le
premier mai mil huit cent quatre-vingt-treize

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :
Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :
François Henrioud
Marie Julie Henrioud

Signatures des témoins :
Dominique Chambetta
Emile Lambert, Echallens.

Communiqué : _____

L'officier de l'état civil :
Jacques

N^o 12
Crotta Z. Bardel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-

treize,

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Crotta Z. Alfred, cultivateur, _____

de Saint-Barthélemy, _____ domicilié à Saint-Barthélemy-

célibataire _____

né à Saint-Barthélemy, le vingt-neuf mars mil huit cent soixante-quatre. _____

fils de François Daniel Crotta Z. _____

et de Marguerite née Borgeaud, de femme, cultivateur, à Saint-Barthélemy-

2^o Bardel Jenny, cuisinière, _____

de Villard-le-Grand, _____ domiciliée à Villard-le-Grand. _____

célibataire _____

née à Villard-le-Grand, le vingt-neuf juin mil huit cent soixante-cinq. _____

filles de Jacques Félix Nicolas Bardel _____

et de Marguerite née Loup, cultivateur, à Villard-le-Grand.

Les publications ont eu lieu à Saint-Barthélemy, le deux mai
mil huit cent quatre-vingt-treize et à Villard-le-Grand, le
cinq du même mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Alfred Crotta Z.
Jenny Bardel

Signatures des témoins :

Estoppey Adrien Echalland
François D^e Crotta Z.
St^e Barthélemy

L'officier de l'état civil :

J. L. L.

Communiqué : à l'Etat civil

le Constantine

N^o 13
Littel - Littel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui deux juin _____ mil huit cent quatre-vingt-treize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Littel, Glacide-Marin, agriculteur, _____
de Villard-le-Terroir, _____ domicilié à Villard-le-Terroir,
célibataire. _____

né à Villard-le-Terroir, le trois juillet mil huit cent soixante-deux, _____
fils de Nicolas Lambert Littel, agriculteur, _____
et de la femme Marie-Henriette née Littel, décédée. _____

2^o Littel, Marie-Agnès, ménagère, _____
de Villard-le-Terroir, _____ domiciliée à Villard-le-Terroir,
célibataire. _____

née à Villard-le-Terroir, le trois octobre mil huit cent soixante-dix. _____
fille de défunt Joseph Germain Littel, _____
et de la femme Félicité-Jeanette née Lottaz, ménagère, à Villard-le-Terroir.

Les publications ont eu lieu à Villard-le-Terroir, le quinze mai
mil huit cent quatre-vingt-treize. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Glacide Littel
Agnès P. M. A.

Signatures des témoins :

Christophe P. M. A. de Villard-le-Terroir
J. Lamy à Schallerod

Communiqué : _____

L'officier de l'état civil :

Agnes

N^o 14
Littel - Littel

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui deux juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
treize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Littel Vincent. Etienne, agriculteur, _____

de Villard le Teroir, _____ domicilié à Villard le Teroir,

célibataire. _____

né à Villard le Teroir, le trente mars _____ mil huit cent cinquante cinq, _____

fils de Bernard. Valentin Littel, _____

et de de femme Marie. Felicité née Gardaz, agriculteur, à Villard le Teroir.

2^o Littel Marie. Josephine, sans profession, _____

de Villard le Teroir, _____ domiciliée à Villard le Teroir,

célibataire. _____

née à Villard le Teroir, le trente janvier _____ mil huit cent cinquante sept, _____

fille de de fants Joseph. Jérémie Littel, _____

et de de femme Marie. Magdeleine Melanie née Carré, _____

Les publications ont eu lieu à Villard le Teroir, le quinze mai

mil huit cent quatre vingt treize. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Communiqué: _____

Signatures des époux:

Etienne Littel
Josephine Littel

Signatures des témoins:

M. Lamy à Schallens
Blasie Littel à Villard le Teroir

L'officier de l'état civil:

J. L. Littel

N^o 15
 Callagnon Henrioud.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix juin mil huit cent quatre-vingt-

treize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Callagnon, Emile-François agriculteur,

de Vétroz, au Canton du Valais, domicilié à Bioley-Oujulaz,

célibataire.

né à Stagnières, le dix huit janvier mil huit cent soixante-sept,

fil de Pierre-Louis Callagnon,

et de Marie-Ursule née Martin, agriculteur, à Stagnières.

2^o Henrioud, Hélène-Françoise, ménagère,

de Bioley-Oujulaz, domiciliée à Bioley-Oujulaz,

célibataire.

née à Bioley-Oujulaz, le dix mai mil huit cent soixante-huit

fille de Antoine-Alphonse Henrioud,

et de Marie-Félicité née Despons, sa femme, agriculteur, à Bioley-Oujulaz.

Les publications ont eu lieu à Bioley-Oujulaz, le douze mai mil
huit cent quatre-vingt-treize à Vétroz, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Callagnon Emile
Hélène Françoise Callagnon

Signatures des témoins :

Anna Henrioud Bioley-Oujulaz
Emile Lambert - Schallens

Communiqué : à l'état civil
de Vétroz.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 16.
Jaquier-Carrel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-treize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Jaquier, Charles Lucien, agriculteur, _____
de Gomméens-la-Ville, _____ domicilié à Gomméens-la-Ville,
célibataire.

né à Gomméens-la-Ville, le dix janvier mil huit cent cinquante-neuf,
fils de défunt Abram-François Louis Jaquier, _____
et de défunte Jeanne-Georgette née Bassel, ménagère, à Gomméens-la-Ville.
2^o Carrel, Marie-Josephine, cuisinière, _____
de Fribourg et Courtion, _____ domiciliée à Vechâtel, _____
célibataire.

née à Courtion le dix février mil huit cent soixante-cinq,
fille de Louis-Paul Carrel, agriculteur, à Lesaux, Vechâtel,
et de défunte Elisabeth Antoinette née Trogin _____
Les publications ont eu lieu à Gomméens-la-Ville, le neuf, à Fribourg,
le dix, à Courtion le onze et à Vechâtel, le treize juin
mil huit cent quatre-vingt-treize _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Lucien Jaquier
Marie-Josephine Jaquier

Signatures des témoins :

Emile Lambert Echallens
F. Maccoux Echallens

Communiqué : aux Etats civils
de Fribourg, Courtion et
Vechâtel.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Ginnel^{N° 17}: Mingard.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-treize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Ginnel, James, Professeur,
de Loche, domicilié à la Chaux-de-Fonds,
_____ célibataire.

né au Loche, le vingt-trois septembre mil huit cent soixante-dix,

fils de James,

et de Marie-Philippine née Vuille et Bille, - Neuchâtel,

2° Mingard, Louise-Rodine, sans profession,

de Chapelles (Vaud), domiciliée à Schallens.

_____ célibataire.

née à Schallens, le vingt-dix juillet mil huit cent soixante,

filles de Jean-Louis-Frédéric Mingard,

et de Marie-Sophie née Céciliaux, - Schallens.

Les publications ont eu lieu à la Chaux-de-Fonds, le dix-neuf, au
Loche, le vingt, - Schallens, le vingt, - et à Chapelles
le vingt-deux juin mil huit-cent quatre-vingt-treize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat-civil de la Chaux
de Fonds.

Signatures des époux :

James Ginnel

Louise Rodine Ginnel

Signatures des témoins :

J. J. J.

Auguste Besson

L'officier de l'état civil :

A. J. J.

Communiqué : aux Etats civils de
la Chaux-de-Fonds, du Loche
et de Saint-Cierges.

N^o 1^{er}
Thélin Roulet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui onze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
treize _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Thélin Charles Frédéric, négociant, _____
de Bioley-Ojulaz, _____ domicilié à La Sarraz.
célibataire.

né à La Sarraz, le vingt-huit mai mil huit cent soixante-neuf.
fils de Orien François Henri Thélin, député, _____
et de Uèle née Farnaud, domiciliés à La Sarraz.
2^o Roulet Berthe Marie, sans profession,
de Yverdon et Mamborget, _____ domiciliée à Schallens.
célibataire.

née à Schallens, le treize janvier mil huit cent soixante-seize,
fille de Jules Henri Roulet, juge de Luix _____
et de Cécile née Dufour, domiciliés à Schallens.
Les publications ont eu lieu à La Sarraz, à Schallens, à Bioley-
Ojulaz, le vingt-quatre août mil huit-cent quatre-vingt-treize
et à Yverdon, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de
l'Etat-civil de La Sarraz,
mentionnant que par lettre du dix
Septembre 1893, le Département de
Justice et Police autorise le mariage dans
attendant le retour de la promesse affichée à Mam-
borget.
Communiqué : aux Etats civils
de La Sarraz, Yverdon et Fiez.

Signatures des époux :

Thélin

Marie Thélin

Signatures des témoins :

Thélin

Roulet

L'officier de l'état civil :

Jaquet

N^o 19
Gottsfrey, Littel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui douze Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

treize _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Gottsfrey, Charles Marie Francois, agriculteur,

de Echallens _____ domicilié à Echallens _____

célibataire.

né à Echallens le quatorze août mil huit cent dixante,

fils de Auguste Francois Gottsfrey, agriculteur, à Echallens,

et de défunte Marie Françoise née Gottsfrey, sa femme.

2^o Littel, Elida Fortunée, sans profession

de Villars-le-Terroir _____ domiciliée à Echallens _____

célibataire.

née à Villars-le-Terroir le vingt sept janvier mil huit cent dixante six.

fille de défunt Francois Baptiste Stanislas Littel _____

et de Marie Elidabeth Celestine née Gottsfrey, sa femme.

Les publications ont eu lieu à Echallens & à Villars-le-Terroir le vingt cinq août mil huit cent quatre vingt treize _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

C. Gottsfrey
Elida Gottsfrey

Signatures des témoins :

Alex Gottsfrey à Echallens
Gottsfrey id

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 20
Buinat, Chalel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt deux Septembre mil huit cent quatre-vingt-

treize,

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Buinat, Louis, agriculteur,

de Froiderville, domicilié à Gomménil-la-Ville.

célibataire.

né à Éclagnens, le treize avril mil huit cent cinquante-neuf.

fils de François, Daniel Buinat

et de M. Marie Louise née Delaton, agriculteur, à Éclagnens.

2^o Chalel, Fanny, cuisinière,

de Barois, domiciliée à Barois.

célibataire.

née à Barois, le quatre janvier mil huit cent septante

fille de Jules, Henri Chalel,

et de Madeline née Lahud, sa femme, agriculteur, à Barois

Les publications ont eu lieu à Gomménil-la-Ville, le quatre,
à Barois, le six et à Froiderville, le sept ans
mil huit cent quatre vingt treize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Louis Buinat

Fanny Buinat

Signatures des témoins :

J. Marquis à Echallens.

E. Lambert id

Communiqué : aux Etats civils
de Dottens & de Chavornay.

L'officier de l'état civil :

J. Agnes

N^o 21
 Pollien, Longchamps

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix sept Octobre mil huit cent quatre-vingt-

treize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Pollien, Marie Edouard, _____

de Udens, domicilié à Udens.

_____ célibataire.

né à Udens, le vingt-deux juillet mil huit cent dixante. six,

fil de défunt François Joseph Pollien,

et de sa veuve Marie Adèle Eugénie née Baraud, à Udens,

2^o Longchamps Marie Victorine, ménagère,

de M. Malapalud, domiciliée à Bottend.

_____ célibataire.

née à Bottend, le vingt-neuf septembre mil huit cent dixante. un,

fille de François Xavier Longchamps, charbonnier, à Bottend

et de défunte Melanie Virginie née Brouty.

Les publications ont eu lieu à Udens, le deux Octobre mil huit

cent quatre-vingt-treize, à Malapalud et à Bottend,

le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Edouard Pollien
Marie Pollien.

Signatures des témoins :

François Longchamps à Bottend
Emile Lambert à Bottend

Communiqué : à l'Etat civil
 de Bottend, à Poliez-le-Grand.

L'officier de l'état civil :

J. J. J. J.

Clavel^{N° 22.} Chapuis.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt Octobre mil huit cent quatre-vingt-

treize par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Clavel, Henri Samuel, agriculteur,

de Oulens, domicilié à Oulens.

célibataire.

né à Oulens, le vingt-deux mai mil huit cent soixante-trois,

fils de défunt Jean Samuel Clavel,

et de Jeanne Louise Marianne née Rod, sa femme.

2° Chapuis, Félicie Jenny, ménagère,

de Oulens et d'Esclagnens, domiciliée à Oulens.

célibataire.

née à Oulens, le neuf août mil huit cent soixante-six,

fille de Henri François Chapuis,

et de Suzanne Zélie née Brun, sa femme, agriculteur, à Oulens.

Les publications ont eu lieu à Oulens et Esclagnens, le vingt-
septembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Henri Clavel

Jenny Clavel

Signatures des témoins :

M^r P. B. Esclagnens

E. Lambert id

Communiqué : _____

L'officier de l'état civil :

J. Agnes

N° 23.
Bezençon Bezençon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *treize Octobre* _____ mil huit cent quatre-vingt-

treize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *BEZENCON, Charles, agriculteur,* _____

de *Eclagnens,* _____ domicilié à *Echallens.* _____

célibataire. _____

né à *Echallens, le quatre juillet* _____ mil huit cent *soixante-huit,* _____

fils de *Joseph Elodie-Henri Bezençon,* _____

et de *la veuve Anna née Bourquard dit Urocot, ménagère, Echallens.* _____

2° *BEZENCON, Sophie Henriette née Dupraz, négociante.* _____

de *Eclagnens,* _____ domiciliée à *Echallens.* _____

veuve de Edouard Bezençon, né le trois février mil huit cent-

quatre vingt-seize, _____

née à *Tercier, le deux avril* _____ mil huit cent *soixante-trois.* _____

fille de *Jules François Gabriel Dupraz* _____

et de *Jenny Sophie Marguerite née Lilliod, à Tercier.* _____

Les publications ont eu lieu à *Echallens & Eclagnens le treize*
Octobre mil huit-cent quatre-vingt-treize. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

L'acte de naissance de chacun
des fiancés. _____

L'acte de décès de Edouard Bezençon

Communiqué : _____

Signatures des époux :

C. Bezençon _____

S. Bezençon _____

Signatures des témoins :

Antoine Bezençon Bussier
J. P. P. P.

L'officier de l'état civil :

J. P. P.

N^o 24
 Rochat, Lasteur.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui deux novembre mil huit cent quatre-vingt-treize,

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Rochat, Jules. Emile. Louis, Employé J. S.

de l'Abbaye, domicilié à Vallorbes.

célibataire.

né aux Placedriacledont, le sept-novembre mil huit cent cinquante-dix,

fil de Jules. Henri. Louis Rochat, décédé,

et de Zélie. Rodine. Euphrasie. née Guignard, à Vallorbes.

2^o Lasteur, Louise. Suzanne. Anna, sans profession,

de Remens, domiciliée à Vallorbes.

célibataire.

née à Echallens le neuf avril mil huit cent cinquante-sept,

filie de Joseph. David Lasteur, décédé,

et de Suzanne. Marie. née Lasteur, à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Vallorbes, le vingt-neuf Septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, à l'Abbaye et à Remens, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat civil de Vallorbes.

Signatures des époux :

Jules Rochat

Anna Rochat

Signatures des témoins :

E. Barbay, à Tilly

J. Lambert, à Echallens

Communiqué : aux Etats civils de Vallorbes, l'Abbaye et Remens.

L'officier de l'état civil :

J. Regués

N^o 25
Chevalley-Gindroz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Dix novembre* mil huit cent quatre-vingt-

treize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Chevalley, Louis, agriculteur,*

de *Chierrens,* domicilié à *Orzend.*

célibataire.

né à *Orzend,* le *huit août* mil huit cent *soixante-deux.*

fils de *feu Jeannot Chevalley,*

et de *Julie née Better, décédée.*

2° *Gindroz, Julie Jenny, agriculteur,*

de *Bottens et Loliez-Littel,* domiciliée à *Loliez-Littel,*

célibataire.

née à *Loliez-Littel,* le *seize août* mil huit cent *septante-un.*

fille de *Jules François Gindroz,*

et de *Elide née Vaney, agriculteur, à Loliez-Littel.*

Les publications ont eu lieu à *Orzend, Bottens et Loliez-Littel*
le vingt-un Octobre mil huit cent quatre-vingt-treize,
et à Chierrens le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de
l'officier de l'état civil d'Urdins

Signatures des époux :

Louis Chevalley
Jenny Julie Chevalley

Signatures des témoins :

Ernest Gindroz, à Loliez-Littel
E. Lambert à Echallens

Communiqué : *aux Etats civils*
d'Urdins, St-Cerges et Bottens.

L'officier de l'état civil :

J. Agues

N^o 26.
Mercier-Virel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le c^o 26, de la page 84, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1893. Les deux doubles du présent registre sont conformes.

Ce que nous certifions.

le 31 décembre 1893.

L'Officier de l'Etat civil de l'arrondissement d'Ecchallens.

J. Jacques

Un double a été remis le 10 janvier 1894 à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi. L'Officier de l'Etat civil de l'arrondissement d'Ecchallens.

J. Jacques



Aujourd'hui quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-treize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Mercier, Gustave, agriculteur,
de Lenthéricaz, domicilié à Gommoens-le-Jux.
célibataire.

né à Lenthéricaz, le vingt-sept juillet mil huit cent dixante-neuf.
fils de Abraham Mercier, agriculteur, à Lenthéricaz
et de défunte Elide née Mercier.

2^o Virel Marie née Gaudard, domestique.
de Villars Tierceclin, domiciliée à Gommoens-le-Jux.
veuve de Alfred Virel, des le trente août mil huit cent quatre-vingt-dix.

née à Laudanne, le vingt-quatre avril mil huit cent dixante-deux
fille de défunts Jules Louis Gaudard,
et de Marie Louise Dubochet.

Les publications ont eu lieu à Gommoens-le-Jux, le seize novembre mil huit cent quatre-vingt-treize, à Lenthéricaz & à Villars Tierceclin, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun des fiancés.
L'acte de décès de Alfred Virel.

Communiqué : aux Etats civils de Lenthéricaz & Bottens.

Signatures des époux :

Gustave Mercier
Marie Mercier

Signatures des témoins :

Louis Schofer, Ecchallens
Emile Lambert, Ecchallens

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

Vu à Ecchallens le 11 janvier 1894
Le Substitut de M^o le Procureur
H. F. F. F.

Dind - Rod. No 1.

Aujourd'hui onze janvier mil huit cent quatre-vingt-

quatorze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Dind Emile-Théophile agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Saint-Cierges, domicilié à Saint-Cierges.

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Saint-Cierges, le dix-neuf mars mil huit cent soixante-neuf.

Noms, profession et

fil de Jean-Luc Dind, agriculteur.

domicile des parents :

et de Sidette née Auberson, à Saint-Cierges.

Nom et profession de l'épouse :

2° Rod Alice-Rosa, ménagère.

Lieu d'origine et de domicile :

de Corcelles-le-Jour, Mézières, Rozoy-Dimoret, domiciliée à Corcelles-le-Jour.

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Villargis, le onze juin mil huit cent soixante-dix.

Noms, profession et

fille de Jean-Jacob Rod.

domicile des parents :

et de Marie née Martin, vicés.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Saint-Cierges, le dix-neuf, à Dinviot le vingt-un, à Corcelles-le-Jour, Mézières et Rozoy, le vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat-civil de Saint-Cierges.

Signatures des époux :

Emile Théophile Dind. Alice Rosa Dind

Signatures des témoins :

Eug. Virel, de Chapelle. Emile Lambelle, de Challembert

Communiqué : aux Etats civils

de Saint-Cierges, Corcelles-le-Jour, Mézières & Mollendins. de Domeloye.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 2
Mettaux-Gottsfrey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-

quatorze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Mettaux, Joseph. Barthélemi, entrepreneur.

de Schallens domicilié à Schallens

célibataire.

né à Schallens, le dix-huit novembre mil huit cent cinquante-huit

fil de Julien. Marcel Mettoux, gypcier, à Schallens.

et de désunte Louise née Despoux, sa femme.

2^o Gottsfrey, Marie-Lina. Louise, négociante.

de Schallens domiciliée à Schallens

célibataire.

née à Schallens, le vingt-huit novembre mil huit cent cinquante-cinq,

fille de désuntés Alexis. François Gottsfrey

et de Rene. François née Gottsfrey

Les publications ont eu lieu à Schallens, le six janvier mil
huit cent quatre-vingt-quatorze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances
de chacun des fiancés.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Mettaux Joseph

Lina Mettoux

Signatures des témoins :

Aloy Gottsfrey, à Schallens.

Le Amant Betsch, à Lausanne.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 2
 Derolz, Juillerat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-

quatorze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Derolz, Ferdinand, Ernest, agriculteur,

de Villars-le-Terroir, domicilié à Schallens.

veuf de Andréanne Dubois, née Fleuret, des le onze ans mil huit cent quatre-vingt-sept.

né à Schallens le quinze février mil huit cent quarante-neuf.

fil de défunt Pierre Nicolas Xavier Henri Louis Derolz,

et de Victoire Adélaïde née Jaccottet,

2^o Juillerat Marie Eugénie, tapissière,

de Rebèreliez domiciliée à Schallens.

célibataire.

née aux Cornies de Rebèreliez le 24 janvier mil huit cent soixante-neuf.

filles de Jules Juillerat,

et de Séraphine née Cheuillat cultivateurs, à Rebèreliez.

Les publications ont eu lieu à Schallens et à Villars-le-Terroir le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze et à Underschied le suivant.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.
L'acte de décès de Andréanne
Dubois née Fleuret.

Communiqué : à l'Etat civil
de Underschied

Signatures des époux :

Ernest Derolz

Marie Eugénie Derolz

Signatures des témoins :

A. Derolz, à Schallens.

Jules Derolz.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 4.
Crausaz Jaquier

Aujourd'hui Vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-

quatorze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux:
Lieu d'origine et de domicile:
Etat civil:

1^o Crausaz Alfred Samuel, agriculteur
de Charannes sur Moudon, domicilié à Boudens
célibataire

Lieu et date de la naissance:
Noms, profession et
domicile des parents:

né à Cormon, Saint-Cierges le 27 Septembre mil huit cent septante-deux
fils de Jeanette Henriette Crausaz, fille elle-même
de Antoine Louis Crausaz, ménagère, à Loliez-Littel

Nom et profession de l'épouse:
Lieu d'origine et de domicile:
Etat civil:

2^o Jaquier Cécile, cuisinière
de Gumvins-la-Ville domiciliée à Gumvins-la-Ville
célibataire

Lieu et date de la naissance:
Noms, profession et
domicile des parents:

née à Gumvins-la-Ville le vingt-huit octobre mil huit cent septante-trois
fille de Victor Charles Louis Jaquier
et de Despume Louise née Leraiz, agriculteur, à Gumvins-la-Ville

Date des publications:

Les publications ont eu lieu à Gumvins-la-Ville le cinq, à
Charannes le dix et à Boudens le sept-janvier
mil huit-cent quatre-vingt-quatorze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Une autorisation de l'Officier de l'Etat civil de Sullens.

Signatures des époux:

Alfred Crausaz
Cécile Crausaz

Signatures des témoins:

Jules Jaquier, à Gumvins-la-Ville
Anna Jaquier id.

Communiqué: aux Etats civils de Sullens & Moudon

L'officier de l'état civil:

[Signature]

N^o 5.
Favre : Meystre.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf mars mil huit cent quatre-vingt-

quatorze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Favre, Alfred, agriculteur,

de Goumoëns-la-Ville, domicilié à Goumoëns-la-Ville.

célibataire.

né à Landanne, le deux juin mil huit cent soixante-sept,

fil de Louis Samuel Favre,

et de la femme Victoire Brunand, à Goumoëns-la-Ville

2^o Meystre, Adèle Julie, ménagère.

de Chierrens et Martherenges, domiciliée à Goumoëns-la-Ville.

célibataire.

née à Goumoëns-la-Ville, le trois novembre mil huit cent soixante-trois.

fille de Pierre Philippe Meystre

et de Stiemette née Dusfor, à Goumoëns-la-Ville.

Les publications ont eu lieu à Goumoëns-la-Ville, le deux février
mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à Chierrens et
Martherenges, le neuf dit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Alfred Favre
Adèle Favre

Signatures des témoins :

Samuel Favre
Pierre Meystre

Communiqué : à l'Etat-civil
de Saint-Cierges.

L'officier de l'état civil :

Agnes

N^o 6.
Littel = Littel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-sept Avril mil huit cent quatre-vingt-

quatorze. par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Littel, Alexandre-Etienne, agriculteur,

de Villars-le-Terroir, domicilié à Schallens.

célibataire.

né à Villars-le-Terroir, le treize août mil huit cent soixante-quatre.

fils de François-Théodore Littel

et de Hélène-Théodora-Josephine née Littel, sa femme, agriculteur, Villars-le-Terroir.

2^o Littel, Julie-Marie-Françoise, ménagère,

de Villars-le-Terroir, domiciliée à Schallens.

célibataire.

née à Villars-le-Terroir, le 2 Mars mil huit cent soixante-neuf.

fille de Nicolas-Auguste Littel

et de Josephine-Clementine née Allay, sa femme, agriculteur, Schallens

Les publications ont eu lieu à Schallens et Villars-le-Terroir,

le onze Avril mil huit-cent quatre-vingt-quatorze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Etienne Littel

Julie Littel

Signatures des témoins :

L. Person

E. Lambert Schallens

L'officier de l'état civil :

J. J. J. J.

Communiqué : _____

N^o 7
Carin, Emmy

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-huit Avril mil huit cent quatre-vingt-

quatorze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Carin, Emile, maître maçon,

de Tulliers, domicilié aux Boissets rive S^t. Cierges.

célibataire.

né à Marchemont sur Moudon, le trente janvier mil huit cent septante

fil de Jules Carin,

et de Marianne née Labud, agricultrice rive S^t. Cierges.

2^o Emmy, Augustine, Clementine.

de Cheroux, domiciliée à Chapelles.

célibataire.

née à Bettens, le deux juin mil huit cent septante-cinq.

fille de Ami Emmy, décédé.

et de Charlotte Emmy née Delédevant.

Les publications ont eu lieu à Tain, Cierges et à Chapelles, le
quatre, à Tulliers & à Cheroux, le sept avril mil huit
cent quatre vingt quatorze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat civil de S^t. Cierges.

Signatures des époux :

Emile Carin
Augustine Carin

Signatures des témoins :

A. Fournier, à Echallens.
L. Besençon id.

Communiqué : aux Etats civils,
de S^t. Cierges, Mézières
& Grandcour.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 8
Despont Longchamps.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *quatorze mai* mil huit cent quatre-vingt-

quatorze. par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Despont Henri Ernest, agriculteur,*

de *Assens et Biolley-Ogulyz* domicilié à *Assens.*

célibataire.

né à *Assens* le *quatre novembre* mil huit cent *soixante-trois.*

fils de *Despont François Xavier Despont,*

et de *M^{me} Marie Rode née Farce.*

2^o *Longchamps Antonette Cyrine, ménagère,*

de *Malapalud,* domiciliée à *Malapalud.*

célibataire.

née à *Malapalud* le *quatorze octobre* mil huit cent *soixante-neuf.*

fille de *Despont Louis Longchamps,*

et de *M^{me} Marie Joséphine née Chambetty, ménagère, Malapalud.*

Les publications ont eu lieu à *Assens et à Biolley-Ogulyz*
le *vingt-six avril* mil huit cent *quatre-vingt-quatorze*
à *Malapalud* le *suivant.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun des fiancés & l'acte de mariage du père de l'épouse indiquant Assens et Biolley-Ogulyz comme lieux d'origine.

Communiqué : à l'état-civil de *Bottend, à Tilly-le-Grand.*

Signatures des époux :

Ernest Despont

Cyrine Despont

Signatures des témoins :

J^h P. H. à Echallons

Louis Despont, Assens

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 9
Littel - Juriend.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-
quatorze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Littel, Adolphe, Nicolas, Zacharie, agriculteur.

de Villars-le-Terroir, domicilié à Villars-le-Terroir.

célibataire.

né à Villars-le-Terroir, le dix mai mil huit cent soixante-quatre.

fils de défunt Nicolas Olivier Littel,

et de Marie, Eléonore née Littel, sa femme.

2^o Juriend, Marie, Louise, ménagère.

de Villars-le-Terroir, domiciliée à Villars-le-Terroir.

célibataire.

née à Villars-le-Terroir, le quatre avril mil huit cent septante-huit.

filles de Marcel Joseph Juriend,

et de Françoise, Mélanie née Martin, agriculteurs, à Villars-le-Terroir.

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Terroir, le huit mai mil
huit cent quatre-vingt-quatorze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés et
l'autorisation écrite du père de
l'épouse mineure.

Communiqué :

Signatures des époux :

Zacharie Littel
Marie Littel

Signatures des témoins :

Charles Allaz
François Littel

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Littel ^{N^o 10.} *Jurien*

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui *Vingt. Cinq mai* _____ mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

^{quatorze}
1^o *Littel François Xavier*, agriculteur _____

de *Villars le Terroir*, _____ domicilié à *Villars le Terroir* _____

célibataire _____

né à *Villars le Terroir le deux février* mil huit cent *soixante sept* _____

fils de *Nicolas Thadée Littel* _____

et de *Marie Brigitte née Littel*, de femme, agriculteur, à *Villars le Terroir* _____

2^o *Jurien Marie Cédrine*, ménagère, _____

de _____ *Villars le Terroir*, _____ domiciliée à *Villars le Terroir* _____

célibataire _____

née à *Villars le Terroir le 22 novembre* mil huit cent *soixante un* _____

fille de *Edouard Julien Jurien*, agriculteur, à *Villars le Terroir*, _____

et de *défunte Marie Agnès Olive née Littel*, de femme. _____

Les publications ont eu lieu à *Villars le Terroir le neuf mai* _____

mil huit cent quatre vingt quatorze _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissance de
chaque des fiancés

Communiqué: _____

Signatures des époux:

François Littel
Cédrine Littel

Signatures des témoins:

Zacharie Littel
Charles Allaz

L'officier de l'état civil:

[Signature]

N^o 11.
Juriens, Littel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-

quatorze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Juriens, Jean-David, agriculteur,

de Villars-le-Terroir, domicilié à Villars-le-Terroir.

célibataire.

né à Villars-le-Terroir, le vingt-huit août mil huit cent soixante-sept.

fils de Isidore-Julien Juriens, agriculteur, à Villars-le-Terroir.

et de défunte Marie-Agnès-Elise née Littel, sa femme.

2^o Littel, Bernadette-Agathe-Marie, ménagère.

de Villars-le-Terroir, domiciliée à Villars-le-Terroir.

célibataire.

née à Villars-le-Terroir, le trente juin mil huit cent soixante-cinq.

filles de défunts Euphrasie-Isidore-Nicolas Littel,

et de Isabelle-Euphrasie-Marie née Littel, sa femme.

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Terroir, le neuf mai

mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de
chacun des fiancés et
l'autorisation écrite du tuteur
de l'épouse mineure

Communiqué : _____

Signatures des époux :

David Juriens

Marie Juriens

Signatures des témoins :

Zacharie Pittet

Charles Allaz

L'officier de l'état civil :

J. J. J. J.

N^o 12.
Allaz: Allaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-cinq mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
quatorze.

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Allaz Alfred Charles agriculteur _____

de Villars-le-Terroir, _____ domicilié à Villars-le-Terroir.

célibataire. _____

né à Villars-le-Terroir, le sept-novembre mil huit cent soixante-huit. _____

fil de défunt Charles-Jean-Symphonie Allaz, _____

et de Helène-Adrienne-Victorine née Pittel, de femme. _____

2^o Allaz Philomène-Emilie-Madeleine ménagère, _____

de Villars-le-Terroir, _____ domiciliée à Villars-le-Terroir.

célibataire. _____

né à Villars-le-Terroir, le 24 septembre mil huit cent soixante-neuf, _____

fil de défunt Christian-Adrien Allaz, _____

et de Augustine-Marie-Une née Hotteloux de femme. _____

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Terroir, le dix mai

mil huit cent quatre-vingt-quatorze. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances
de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Charles Allaz
Madeleine Allaz

Signatures des témoins :

Désiré Juriens
Zacharie Pittel

Communiqué : _____

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N° 13
Pelet - Pelet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier juin mil huit cent quatre-vingt-

quatorze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Pelet, Louis, agriculteur,

de Peypred et Lodsens, domicilié à Bioley, Orjulaz.

célibataire.

né à Bettens, le quinze septembre mil huit cent cinquante-neuf.

fils de David, Alexandre Pelet,

et de Jeanne Adaline née Tallon, de femme, agriculteur, à Bioley, Orjulaz.

2° Pelet, Emma, Linu, ménagère,

de Peypred et Lodsens, domiciliée à Lodsens.

célibataire.

née à Lodsens, le onze décembre mil huit cent soixante onze.

fille de Louis Pelet

et de Anna née Gaudard, de femme, agriculteur, à Lodsens.

Les publications ont eu lieu à Lodsens à Bioley, Orjulaz, le

sept mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze

à Peypred et Lodsens, le dimanche.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Louis Pelet.
Emma Pelet

Signatures des témoins :

Lia Pelet Lodsens
Et Lambert à Echallens

Communiqué : à l'Etat-Civil
de Saint-Eierges.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 14.
Besson, Matthieu.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui huit juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Besson, Héli, agriculteur, de Chapelle, domicilié à Montandray, ière Villard le Verroir, célibataire.

né à Montandray, ière Villard le Verroir, le 12 août mil huit cent cinquante-neuf, fils de François Besson, agriculteur, à Montandray, ière Villard le Verroir, et de Désirée Juliette née Miquard, de femme.

2^o Matthieu, Elise, ménagère, de Assens, domiciliée à Assens, célibataire.

née à Assens, le vingt-trois avril mil huit cent soixante-cinq, fille de François Matthieu et de Fanny née Meylan, de femme, agriculteur, à Assens.

Les publications ont eu lieu à Villard le Verroir et à Assens le dix sept mil huit cent quatre vingt quatorze et à Chapelle, le vingt un dit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Héli Besson
Elise Besson

Signatures des témoins :

F. Besson, à Fey.
M. Matthieu, à Assens.

Communiqué : à l'Etat civil de Saint-Cierges.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 15.
Limat = Farcy

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt quatre mil huit cent quatre-vingt-

quatorze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Limat Marcel François, agriculteur,

de Bretigny-Saint-Barthélemy, domicilié à Bretigny-Saint-Barthélemy,

célibataire.

né à Bretigny-Saint-Barthélemy, le cinq mai mil huit cent soixante-cinq,

fils de Marcel Limat

et de Marie-Elisabeth nee Farcy, agriculteur, de Bretigny-Saint-Barthélemy,

2^o Farcy Célestine, ménagère,

de Bretigny-Saint-Barthélemy, domiciliée à Bretigny-Saint-Barthélemy,

célibataire.

née à Chancy Canton de Genève, le 21 septembre mil huit cent soixante-deux.

fille de Jacques Albert Farcy

et de Françoise nee Simond, agriculteur, de Bretigny-Saint-Barthélemy.

Les publications ont eu lieu à Bretigny-Saint-Barthélemy,
le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

L'acte de naissance de
chaque des fiancés.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Limat Marcel fils
Limat Célestine

Signatures des témoins :

Limat Edouard : Bretigny
Elle Lambert : Bretigny

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 16.
Jaccoud: Beddon.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui treize juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
quatorze. _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Jaccoud, Elie, agriculteur, _____

de Sugnens, _____ domicilié à Sugnens _____

célibataire. _____

né à Sugnens, le trois avril mil huit cent dix-neuf.

fil de Jean Louis Jaccoud, agriculteur, _____

et de Susanne née Fauthey, à Sugnens _____

2^o Beddon, Lina, ménagère. _____

de Chapelles, _____ domiciliée à Montendrey, rière

Villars-le-Terroir, _____ célibataire. _____

née à Montendrey, le cinq mars mil huit cent dix-sept.

filles de François Beddon, à Montendrey, _____

et de Sidette née Mingard, décédée. _____

Les publications ont eu lieu à Sugnens et à Villars-le-Terroir,
le vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-qua-
torze et à Chapelles le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat civil de Fey.

Signatures des époux :

Elie Jaccoud

Lina Jaccoud

Signatures des témoins :

Edouard Jaccoud : Sugnens + Poudoux

St Besson : Montendrey

Communiqué : aux Etats civils
de Fey & Saint-Cierges.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 17
Craudaz-Baud.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par Jugement rendu le 17 mars 1904, déclaré définitif et exécutoire le onze avril suivant, le Tribunal Civil du District de Lavaux a dissous par le divorce le mariage Craudaz-Baud, in causa ci-contre, - divorce prononcé contre le mari, défendeur, en vertu de l'article 46 § b. de la loi fédérale du 24 Décembre 1874.

Inscrit le 14 avril 1904.
L'Officier de l'Etat civil.

J. Jacques



Aujourd'hui seize juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-quatorze,

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Craudaz Henri-Louis, horloger,

de Lutry et de Hermenches, domicilié à Echallens,

célibataire.

né à Yverdon, le vingt dix octobre mil huit cent soixante-sept,

fils de Henri Craudaz, horloger,

et de Julie Félicie née Laillard, sa femme, à Yverdon.

2^o Baud Françoise-Marie Thérèse, négociante.

de Gétz (Haute Savoie) domiciliée à Echallens,

célibataire.

née à Echallens, le treize avril mil huit cent soixante-onze.

filles de Pierre Baud,

et de Elise née Roussellet, sa femme, négociants, à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Echallens et à Lutry, le deux.

à Hermenches, le cinq et aux Gétz les dimanches dix et dix-sept juin mil huit-cent-quatre-vingt-quatorze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Henri Craudaz

Françoise Craudaz

Signatures des témoins :

Baud Arthur
à Echallens

Roussellet Graphier, à Jongné

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

Communiqué : aux Etats civils de Lutry et de Moudon et à la Chancellerie d'Etat à Landanville.

N^o 18.
Schaub-Borgeaud.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix août _____ mil huit cent quatre-vingt-

quatorze,

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Schaub, Emile, facteur postal,de Buchiten, (Bâle-Campagne), domicilié à Echallens.

célibataire.

né à Echallens, le quatorze août mil huit cent soixante-quatre.fils de Jacob Schaub.et de Elise née Logez, de femme, agriculteur, à Echallens.2^o Borgeaud, Alice, sans professionde Morrens domiciliée à Chedaux.

célibataire.

née à Chedaux, le vingt-juin mil huit cent septante-un.fille de Jules Borgeaud,et de Node Louise Henriette Binggeli, de femme, à Chedaux.

Les publications ont eu lieu à Echallens, le dix-huit, à Chedaux,
le dix-neuf, à Morrens, le vingt-un & Buchiten, le
vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaun des fiancés.

Signatures des époux :

Schaub Emile

Alice Schaub

Signatures des témoins :

Jules Mayor, à Echallens.

E. Lambert, à Echallens

Communiqué : aux Etats civils
de Rommel, Bottens &
Buchiten.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 19.
Bassel-Wahlen.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Septembre mil huit cent quatre-vingt-

quatorze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Bassel, Jules-Louis-Emmanuel, cultivateur,

de Goumoëns-la-Ville, domicilié à Goumoëns-la-Ville,

célibataire,

né à Goumoëns-la-Ville, le trente mars mil huit cent soixante-huit,

fils de défunt Jacob Bassel

et de la femme Marie Rodine née Chuilard, ménagère, à Goumoëns-la-Ville.

2^o Wahlen, Rosina, ménagère.

de Rubigen (Berne), domiciliée à Steffisburg,

célibataire.

née à Trimbstein, Commune de Rubigen, le un mil huit cent septante-cinq, le onze décembre,

fille de Jean Wahlen,

et de la femme Anna née Keller, cultivateur, à Steffisburg.

Les publications ont eu lieu à Goumoëns-la-Ville, le trente août mil huit-

cent quatre-vingt-quatorze, à Steffisburg, le lendemain,

à Mündingen, le premier Septembre suivant.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.
L'autorisation du père
de l'épouse mineure.

Communiqué : aux Etats civils
de Steffisburg et de Mündingen

Signatures des époux :

Jules Bassel
Rosina Bassel.

Signatures des témoins :

Constant Bassel.
Emile Lambert, à Goumoëns,
à Echallens.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 20
Carin, Monachon.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui Dix sept Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

quatorze, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Carin, Alfred, Édouard, Employé de bureau,

de Tuchereud, _____ domicilié à Schallens, _____

célibataire.

né à Grandson, le trente octobre mil huit cent soixante-douze.

fils de Édouard Carin, agent d'affaires & de femme Estelle Lucia née Grandjean,

demeurant à Schallens.

2^o Monachon, Jenny, sans profession,

de Leyre et Bossens, _____ domiciliée à Schallens, _____

célibataire.

née à Schallens, le huit janvier mil huit cent soixante-deux,

fille de défunt Jules Monachon,

et de Henriette née Mayoz, de femme,

Les publications ont eu lieu à Schallens, le vingt-sept août mil

huit cent quatre-vingt-quatorze, à Tuchereud et à

Leyre & Bossens, le trente dit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux:

A. Carin
Jenny Carin

Signatures des témoins:

A. Carin } Schallens,
L. Jaccard }

Communiqué: aux États civils
de Moudon & St. Etienne.

L'officier de l'état civil:

J. J. J. J.

N^o 21.
Goballet, Bezençon.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt-huit Septembre* mil huit cent quatre-vingt-

quatorze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Goballet, Constant-François, agriculteur,*

de *Château d'Oex,* domicilié à *Culend.*

célibataire.

né à *Culend* le *dix-sept-voût* mil huit cent *soixante-deux,*

fils de *défunt Louis-Emmannuel Goballet,*

et de *Louise-Caroline née Brum, sa femme,*

2^o *Bezençon, Marie-Louise, ménagère.*

de *Culend et d'Esclagnens,* domiciliée à *Culend.*

célibataire.

née à *Culend* le *quinze mai* mil huit cent *septante-deux,*

fille de *Jean-Frédéric Bezençon,*

et de *Anna Bastian, sa femme, agriculteurs à Culend.*

Les publications ont eu lieu à *Culend et d'Esclagnens, le vingt-trois*
voût mil huit-cent quatre-vingt-quatorze, à l'Église
et à Château d'Oex, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Constant Goballet
Marie Louise Goballet

Signatures des témoins :

Hubert
de
de Lambellet } *Esclagnens.*

Communiqué : à l'Etat-civil
de *Château d'Oex.*

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 22
Burnand-Clarel

Aujourd'hui dix Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-

quatorze, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1^o Burnand, Emile, charpentier, _____

Lieu d'origine et de domicile :

de Biolley-Magnoux et d'Éclagnens, domicilié à Oulens, _____

Etat civil :

célibataire. _____

Lieu et date de la naissance :

né à Biolley-Magnoux, le cinq janvier mil huit cent dix-huit,

Noms, profession et

fils de Pierre-Frédéric Burnand, _____

domicile des parents :

et de Marie-Louise née Nicolier, de femme, décédée, _____

Nom et profession de l'épouse :

2^o Clarel, Nanette, couturière, _____

Lieu d'origine et de domicile :

de _____ Oulens, _____ domiciliée à Oulens, _____

Etat civil :

célibataire. _____

Lieu et date de la naissance :

née à Oulens, le vingt-neuf avril mil huit cent dix-huit.

Noms, profession et

fille de François Clarel, _____

domicile des parents :

et de Sidette Nanette née Mingard, de femme, décédée, _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Oulens et à Éclagnens, le sept septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, & à Biolley-Magnoux, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Emile Burnand
Nanette Burnand

Signatures des témoins :

Clarel Jean Louis, Oulens
E. Lambellet, Éclagnens

Communiqué : à l'Etat civil
de Mollondieu, à Domeloye.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 23
Meylan: Mercier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Douze Octobre mil huit cent quatre-vingt-

quatorze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Meylan, Louis, menuisier,

de la Chenil, domicilié à Gomménil-la-Ville.

célibataire.

né à Lyon, le douze janvier mil huit cent soixante-huit.

fils de défunte Louise Emilie Meylan,

et de sa fil le elle-même de Georges Louis Daniel Meylan

2^o Mercier, Amélie, Josephine, couturière.

de Lentheriez, domiciliée à Gomménil-la-Ville.

célibataire.

née à Lyon, le onze octobre mil huit cent soixante-quinze.

fille de défunt Charles Marc Mercier

et de Henriette née Baudet, sa femme, domiciliée à Lyon.

Les publications ont eu lieu à Gomménil-la-Ville, le quatorze, à Lentheriez
le quinze, au Sentier, le six sept et au Bréassus, le six
huit septembre mil huit cent quatre vingt quatorze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun
des fiancés, &
l'autorisation écrite du tuteur
de l'épouse mineure.

Signatures des époux :

Meylan Louis menuisier
Amélie Josephine Meylan

Signatures des témoins :

Eugène Bazemore
Emile Lambelle

Communiqué : aux Etats civils

de Lentheriez & au Sentier

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N° 24.
Favre. Mayor.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui neuf novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
quatorze, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Favre, Juste Félix, gendarme,
de Charannes. sur-le-Veyron, _____ domicilié à Echallens.
célibataire. _____

né à Charannes. sur-le-Veyron, le vingt-cinq août _____ mil huit cent soixante-cinq,
fils de Charles. François. Henri Favre, agriculteur, à Charannes. sur-le-Veyron
et de Louise. Catherine. Elide née Longchamp, sa femme, décédée.

2° Mayor, Julie, couturière,
de Echallens. _____ domiciliée à Echallens.
célibataire. _____

née à Echallens, le dix-sept avril _____ mil huit cent septante-trois,
fille de défunt François. Antoine Mayor,
et de Marie. Louise née Martin, sa veuve, à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Echallens, le dix-neuf octobre mil
huit cent quatre-vingt-quatorze et à Charannes. le Veyron,
le vingt-deux dit. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Pièces déposées :

L'actes de naissance de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Juste Félix Favre gendarme
Julie Favre Mayor

Signatures des témoins :

Fabrice Gruet
Ed. Lambert } Echallens.

Communiqué : à l'Etat civil
de Grancy.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 25.
Ladèche : Bezençon.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix sept novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

quatorze, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Ladèche, Constant, agriculteur,

de Servion, domicilié à Tuchereud.

célibataire.

né à Tuchereud, le dix septembre mil huit cent dix-sept.

fils de Daniel Ladèche, décédé.

et de Julie Magniaux, ménagère, à Tuchereud.

2^o Bezençon, Marie-Nanette, ménagère.

de Eclagnend, domiciliée à Eclagnend.

célibataire.

née à Goumoens-la-Ville, le 28 janvier mil huit cent septante.

fille de Jules Bezençon, syndic,

et de Suzette née Lambelot, agriculteur, à Eclagnend.

Les publications ont eu lieu à Eclagnend, le vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à Servion et à Tuchereud, le vingt-trois id.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat-civil de Mondou.

Signatures des époux :

Constant Pasche

Marie-Nanette Pasche

Signatures des témoins :

Jules Bezençon, à Eclagnend.
Suzette Lambelot, à Eclagnend.

Communiqué : aux Etats civils de Mondou & Goumoens-la-Ville.

L'officier de l'état civil :

J. J. J.

N^o 26.
 Brun, Thomas.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-
quatorze, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Brun, Henri, agriculteur, _____

de Oulend, _____ domicilié à Berchez, _____

célibataire. _____

né à Oulend, le dix avril _____ mil huit cent soixante-quatre,

fil de François-Louis Brun, _____

et de Justine née Brun, de femme, agriculteur, à Berchez

2^o Thomas, Augustine, modiste, _____

de Berchez, _____ domiciliée à Berchez, _____

célibataire. _____

née à Berchez, le vingt-dix septembre _____ mil huit cent soixante-cinq,

fille de Jean-David Thomas, _____

et de Suzanne Marie Becholey, décédée. _____

Les publications ont eu lieu à Oulend, le douze octobre mil huit
 cent quatre-vingt-quatorze et à Berchez, le quinze dit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'officier
de l'état civil de S^t Etienne

Communiqué : à l'état-civil
 de Saint-Etienne.

Signatures des époux :

H^{ri} Brun

Augustine Brun

Signatures des témoins :

Pellay

E. Lambert

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 22
Littel, Littel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt. sept. novembre. mil huit cent quatre-vingt-

quatorze. par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Littel Matthieu. Joseph, agriculteur,

de Villard. le. Terroir, domicilié à Villard. le. Terroir.

célibataire.

né à Villard. le. Terroir, le dix avril mil huit cent septante. deux,

fils de désunt Ulphonse. Nicolas. Ididore Littel,

et de Isabelle. Euphrasie. Marie née Littel,

2^o Littel Felicité. Henriette. Victorine, ménagère.

de Villard. le. Terroir, domiciliée à Villard. le. Terroir.

célibataire.

née à Villard. le. Terroir, le premier décembre mil huit cent dixante. dix,

fille de désunt Dominique. Lucien Littel,

et de Agnes. Nicolette née Gardaz, sa sœur, ménagère, à Villard. le. Terroir.

Les publications ont eu lieu à Villard. le. Terroir, le neuf novembre
mil huit cent quatre vingt. quatorze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances
de chacun des fiancés.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Joseph Littel
Victorine Littel

Signatures des témoins :

Casimir Littel Villard.
Casimir Dutoit Terroir.

L'officier de l'état civil :

Agnes

N^o 28
Pachoud, Littel

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui Onze décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

quatorze _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Pachoud, Henri-François-Louis, agriculteur, _____

de Lutry et de Goumoens-le-Jux, domicilié à Echallens, _____

célibataire. _____

né à Echallens, le deux octobre _____ mil huit cent cinquante cinq. _____

fils de défunt Samuel-Frédéric-Louis Pachoud, _____

et de Marie-Etiennette née Delétray, sa femme, _____

2^o Littel, Marie-Alexandrine-Joséphine, ménagère, _____

de Villars-le-Terroir, _____ domiciliée à Echallens, _____

célibataire. _____

née à Villars-le-Terroir, le huit décembre _____ mil huit cent soixante dix. _____

fille de Étienne-Élie Littel, _____

et de Madeleine-Françoise-Victorine née Littel, sa femme, aubergiste, à Echallens, _____

Les publications ont eu lieu à Echallens à Villars-le-Terroir, à Gou-

moens-le-Jux, le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-

quatorze à Lutry, le lendemain. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux:

Henri Pachoud
Josephine Pachoud

Signatures des témoins:

Louis Lepinancier } Echallens
E. Lambellet }

Communiqué: à l'état-civil
de Lutry.

L'officier de l'état civil:

[Signature]

N^o 29.
Lafanchi - Chapuis.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le jugement rendu le 7
Juin 1907, déclaré définitif
et exécutoire, le Tribunal civil
du District de Nyon a dissous
par le divorce le mariage
Lafanchi - Chapuis,
mentionné ci-dessus, -
divorce prononcé contre l'époux
en vertu de l'article 46 b de la
loi fédérale du 24 décembre 1874
Inséré le 12 juillet 1907
L'Officier de l'Etat-Civil.

J. Jacques

Aujourd'hui Vingt-mil décembre mil huit cent quatre-vingt-

quatorze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Lafanchi, Severino, menuisier,

de Robadacco (Veduggio) domicilié à Oulens.

célibataire.

né à Robadacco (Veduggio) le dix-huit octobre mil huit cent dix-huit.

fils de Jean Lafanchi,

et de Marie née Lafanchi.

2^o Chapuis, Melanie Jenny, ménagère.

de Oulens & Echagnens, domiciliée à Oulens.

célibataire.

née à Oulens, le cinq novembre mil huit cent dix-huit.

fille de Jean Constant Henri Chapuis.

et de Julie Emilie Tagnières, de veuve, ménagère, à Oulens.

Les publications ont eu lieu à Oulens et à Echagnens, le vingt-

Octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze et à

Robadacco, le vingt-trois dit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de
chacun des fiancés.

L'autorisation de Julie Emilie
Chapuis, mère tutrice de l'épouse
mineure.

Communiqué : à l'Etat-civil
de Robadacco.

Signatures des époux :

Lafanchi, Severino
Melanie Lafanchi

Signatures des témoins :

E. Schallens
E. Lambert

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

Fu à Echallens le 14 Janvier 1895.
Le Préfet
P. Besson

N^o 30.
Lädermann Genet

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Le N^o 30, à la page 114, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1894.

Les deux doubles en présence du registre sont conformes.

Ce que nous certifions, ce 31 décembre 1894.

L'Officier de l'Etat civil de l'Arrondissement d'Echallens

J. J. J.

Un double a été remis le 14 janvier 1895, à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi.

L'Officier de l'Etat civil de l'Arrondissement d'Echallens

J. J. J.



Aujourd'hui vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-

quatorze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Lädermann Louis, agriculteur,

de Espalinges & du Mont, domicilié à Echagnens

veuf de Lina Lädermann née Moulin, née le quatorze

février mil huit cent quatre-vingt-un

né aux Râpes du Landanne, le 28 novembre mil huit cent cinquante-trois

fil de David Sander Lädermann

et de Jeanne Louise née Lamy, de femme, décédée

2^o Genet Sophie Marie, ménagère,

de Echagnens domiciliée à Echagnens

célibataire

née à Echagnens le deux décembre mil huit cent dix-huit

filles de défunt Henri Emmanuel Genet,

et de Jeanne Rode Marianne née Favez, de femme

Les publications ont eu lieu à Echagnens, le trente novembre mil

huit cent quatre-vingt-quatorze, à Espalinges & du Mont,

le trois décembre suivant.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances de chacun des fiancés.

L'acte de décès de Lina Lädermann née Moulin.

Signatures des époux:

Louis Lädermann

Marie Lädermann

Signatures des témoins:

Henri Lädermann à Echagnens

Romain Genet à Echagnens

Communiqué: aux Etats civils

à Espalinges & du Mont

L'officier de l'état civil:

J. J. J.

Littel Delacraudaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par Jugement du Tribunal
Civil du District de Broye,
en date du 24 novembre
1911, les époux Littel-
Joseph-Isidore et
Delacraudaz Julie-Phi-
lomèle ont été séparés
par le divorce.

Inséré le 12 mars 1913.
L'Officier de l'Etat civil.

J. Jacques

Communiqué au Départe-
ment de Justice et Police
et à l'Etat civil : Epalinges

Aujourd'hui trente janvier, _____ mil huit cent quatre-vingt-

quinze, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Littel Joseph-Isidore, domestique de campagne,
de Montet, District de la Broye, domicilié au Buron, à Villars-le-Terroir,
Célibataire.

né à Montet, le vingt-novembre mil huit cent soixante-dix,

fils de Joseph Littel

et de Geneviève-Félicité Monnerat

2° Delacraudaz Julie-Philomèle, ménagère

de Epalinges, domiciliée à Schallens

célibataire.

née à Bussigny, le huit-novembre mil huit cent septante-cinq,

fille de Charles Delacraudaz

et de Geneviève-Marie Mettler, de femme agriculteur, à Schallens.

Les publications ont eu lieu à Schallens & à Villars-le-Terroir, le
deux, à Epalinges, le cinq & à Montet, le huit jan-
vier mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.
L'autorisation écrite du père
de l'époux mineur.

Signatures des époux :

Littel Joseph
Julie Philomèle Littel

Signatures des témoins :

Auguste Kibel, à Schallens
Julien Kuenschwander
à Schallens

Communiqué : aux Etats civils
de Montet & Epalinges.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 2
 Matthey-Hennard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt. deux Février mil huit cent quatre-vingt-

quinze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Matthey-Henri, agriculteur,

de Ussend. domicilié à Ussend.

célibataire.

né à Ussend, le dix octobre mil huit cent soixante-huit,

fils de désunis Jules Matthey,

et de Victoire née Gachel, de femme,

2^o Hennard, Félice, ménagère,

de Eugy et de Bouleus, domiciliée à Eugy.

célibataire.

née à Eugy, le trois décembre mil huit cent soixante-sept.

filles de Jean-Louis Hennard,

et de Jenny née Vaney, de femme, à Eugy, agriculteur.

Les publications ont eu lieu à Ussend, le quinze janvier mil huit
cent quatre-vingt-quinze, à Eugy & à Bouleus,
le dix-huit dit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Henri Matthey

Félice Matthey

Signatures des témoins :

Edouard Hennard

Emile Vaney. } Eugy

Communiqué : aux Etats Civils
de Bouleus & Saint-Etienne.

L'officier de l'état civil :

J. Dupuis

N^o 3.
Fayre-Mettraux.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt deux Février mil huit cent quatre-vingt-

^{quinze} par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Fayre Pierre, agriculteur,

de Bretigny-Saint-Barthélemy, domicilié à Bretigny-Saint-Barthélemy,

célibataire.

né à Salzuit-Depart de la Haute-Loire le 1^{er} mars mil huit cent soixante-huit,

fils de Victor Fayre,

et de son épouse Antoinette née Jaquet, agriculteur, à Bretigny-S^t-Barthélemy.

2^o Mettraux Marie-Lucie, ménagère,

de Schallens, domiciliée à Schallens.

célibataire.

née à Schallens, le onze janvier mil huit cent soixante-huit.

fille de Julien-Marcel Mettraux, gypcier, à Schallens.

et de défunte Louise née Despont, de femme.

Les publications ont eu lieu à Schallens & Bretigny-Saint-Barthélemy, le dix Février mil huit-cent quatre-vingt-quinze

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Pierre Fayre

Lucie Savre

Signatures des témoins :

Hoyet } Schallens.
Ph. Estrogon }

Communiqué : _____

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 4
Gottofrey, Alladia.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui vingt-neuf mars

mil huit cent quatre-vingt-

quinze.

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Gottofrey, Marcel Baptiste, agriculteur,

de Echallens, domicilié à Echallens,

célibataire,

né à Echallens, le sept mai mil huit cent dixante dix,

fils de Désiré Baptiste Joseph Gottofrey,

et de sa veuve Jeanne Françoise née Bourgeaud, Ménagère, à Echallens.

2^o Alladia, Marie née Tivod, négociante,

de Virzo, en Diémont, domiciliée à Echallens,

veuve de Auguste Antoine Félix Alladia, dès le vingt-cinq juillet mil huit-cent quatre-vingt dix.

née à Echallens, le dix-neuf janvier mil huit cent cinquante-neuf,

fille de Romain Alfred Tivod, Président du Tribunal,

et de Pauline née Fusie, de femme, à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Echallens, le vingt-un janvier mil huit-cent quatre-vingt quinze, à la Chancellerie du Consul d'Italie, à Genève, le vingt-sept dit, et à Virzo, le trois février suivant.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

L'acte de naissance de l'époux.

Celui de l'épouse.

L'acte de décès de Auguste Antoine

Félix Alladia.

Communiqué:

à la Chancellerie d'Etat,

à Landammel.

Signatures des époux:

Marcel Gottofrey

Marie Gottofrey

Signatures des témoins:

J^h Pittet à EchallensJ^h Devos à Echallens

L'officier de l'état civil:



N° 5.
Falconnier-Bezencou

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par jugement rendu le 8 juin 1904, déclaré définitif et exécutoire, le premier juillet suivant, le tribunal civil du District d'Échallens a dissous par le divorce le mariage Falconnier-Bezencou, inscrit ci-contre, - divorce accordé aux deux époux en vertu des articles 45 et 47 de la loi fédérale du 24 décembre 1874. Inscrie le 11 juillet 1904. L'Officier de l'Etat-Civil.

J. Jacques

Aujourd'hui Vingt un mai mil huit cent quatre-vingt-

quinze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Falconnier, Henri Vincent, syndic,

de l'Abbaye de Rossenges & Goumoëns-le-Jux, domicilié à Goumoëns-le-Jux,

célibataire.

né à Goumoëns-le-Jux, le vingt décembre mil huit cent soixante-quatre,

fils de Julien Vincent Falconnier,

et de la femme Jenny née Barbel, agriculteur, à Goumoëns-le-Jux

2° Bezencou, Hélène, ménagère,

de Éclagnens, domiciliée à Goumoëns-la-Ville,

célibataire.

née à Goumoëns-la-Ville, le deux mai mil huit cent soixante-sept,

fille de Jean-Louis Bezencou,

et de Henriette Jeannette née Logo, de femme, agriculteur, à Goumoëns-la-Ville.

Les publications ont eu lieu à Goumoëns-la-Ville, Goumoëns-le-Jux

à Éclagnens le vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-quinze & à Rossenges, le vingt-neuf dit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Henri Falconnier

Hélène Falconnier

Signatures des témoins :

Charles } Echallens.
H. Gambelle }

Communiqué : à l'Etat civil de Moudon.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N° 6
Allaz-Littel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-

quinze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Allaz, Léon, Jules, agriculteur,

de Villard-le-Terroir, domicilié à Villard-le-Terroir,

veuf de Marie-Delphine Allaz née Juriens, née le vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-seize,

né à Villard-le-Terroir, le 31 mai mil huit cent dixante-quatre,

fils de Edouard-Félix Allaz, agriculteur, à Villard-le-Terroir,

et de défunte Marie-Caroline née Littel,

2° Littel, Marie-Emma-Françoise, ménagère,

de Villard-le-Terroir, domiciliée à Villard-le-Terroir,

célibataire.

née à Villard-le-Terroir, le quatre septembre mil huit cent dixante-dix,

fille de Probaud-Auguste-Pierre Littel, décédé,

et de Marie-Marguerite née Geinoz, ménagère, à Villard-le-Terroir.

Les publications ont eu lieu à Villard-le-Terroir, le sept-mai

mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de chacun des fiancés.

L'acte de décès de Marie-Delphine Allaz née Juriens.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Léon Allaz
Emma Allaz

Signatures des témoins :

Alexandre Allaz, Villard-le-Terroir,
Gwend Emile Echallens

L'officier de l'état civil :

J. Lagues

N^o 3
Martin: Desbuis.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-

quinze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Martin, Dominique-Félix, agriculteur,

de Etagnières, domicilié à Etagnières,

célibataire.

né à Etagnières, le douze novembre mil huit cent soixante-trois,

fil de François-Xavier Martin,

et de la femme Henriette-Félicité née Desbuis, décédée,

2^o Desbuis, Marie, sans profession,

de Villefranche, France, domiciliée à Ussens.

célibataire.

née à Villefranche, le vingt-trois février mil huit cent soixante-deux.

fille de Monsieur Etienne Desbuis

et de la veuve Marie-Henriette née Maillet, ménagère, à Ussens.

Les publications ont eu lieu à Ussens & Etagnières, le deux mai
mil huit cent quatre-vingt-quinze, les dimanches cinq &
deux dit, à Villefranche.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Félix Martin

Marie Martin

Signatures des témoins :

Valentin Piffet } écrivains
Guérol Louis

Communiqué : à la Chancellerie
à Etagnières, le deux mai.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 8
Chapuis-Clarel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-un mai mil huit cent quatre-vingt-

quinze,

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Chapuis, Constant-François, Employé au Jura-Simplex,

de Oulens et d'Éclagnens, domicilié à Ausernier.

célibataire.

né à Oulens, le vingt-huit-mars mil huit cent soixante-quatorze.

fil de François Chapuis

et de Louise née Bottet, agriculteurs, à Oulens.

2^o Clarel, Marie-Sophie, ménagère,

de Oulens, domiciliée à Oulens.

célibataire.

née à Oulens, le vingt-huit-avril mil huit cent soixante-quinze.

fille de David-Jean-François Clarel, à Oulens,

et de Ésprit Thérèse Albertine née Gaudin.

Les publications ont eu lieu à Oulens et d'Éclagnens, le huit-mai
mil huit cent quatre-vingt-quinze et à Ausernier, le
lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Une autorisation de l'Officier de
l'Etat Civil d'Ausernier.

Communiqué : à l'Etat Civil
d'Ausernier.

Signatures des époux :

Chapuis François
Chapuis Sophie

Signatures des témoins :

John Clarel
Lina Gonthier

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 9
Faire Longchamp.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *trente un* mai mil huit cent quatre-vingt-

quinze ; par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Faire, Marc, Auguste, agriculteur,*
 de *Brétigny, Saint-Barthélemy,* domicilié à *Udens.*
célibataire.

né à *Udens, le vingt dix juillet* mil huit cent *cinquante dix,*

fils de *George-Jean Faire,*

et de *Euphrasie née Sellerin, sa femme, agriculteur, à Udens.*

2^o *Longchamp, Victorine, Mathilde, ménagère.*

de *Malapalud,* domiciliée à *Malapalud.*

célibataire.

née à *Malapalud, le cinq octobre* mil huit cent *soixante.*

fille de *François Xavier Longchamp,*

et de *Françoise née Longchamp, décédée.*

Les publications ont eu lieu à *Udens et Brétigny-Saint-Barthé-*
lemy, le quinze mai mil huit-cent quatre-vingt-quinze
et à Malapalud, le dix-huit dit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Marc Faire

Victorine Faire

Signatures des témoins :

L. Longchamp, Schullens.

Ge Longchamp, Malapalud.

Communiqué : à l'Etat civil
 de *Udens, à Poliez-le-Grand.*

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 10
Martin-Randin.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix juin _____ mil huit cent quatre-vingt-

quinze, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Martin Eugène, maréchal, _____

de Denez, _____ domicilié à Denez, _____

célibataire. _____

né à Denez, le dix-neuf juillet mil huit cent soixante-trois, _____

fil de Louis Martin, mécanicien, à Denez, _____

et de défunte Suzanne Esther née Fabud, _____

2^o Randin Lucie, _____

de Rances, _____ domiciliée à Denez, _____

célibataire. _____

née à Denez, le premier septembre mil huit cent soixante-trois, _____

filles de défunt Marc Louis Randin, _____

et de Lydie née Bulloz, à Denez, _____

Les publications ont eu lieu à Denez et à Rances, le dix mai
mil huit cent quatre-vingt-quinze. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat Civil de Denez.

Signatures des époux :

Eugène Martin
Lucie Randin

Signatures des témoins :

Randin Genier
Adrien Martin

Communiqué : aux Etats Civils
de Denez et de Rances.

L'officier de l'état civil :

J. Dupes

N° 11.

Borgeaud dit Avocat - Genet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui sept juin mil huit cent quatre-vingt-

quinze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Borgeaud dit Avocat, Edouard, agriculteur,

de Lenthuzay, domicilié au Coudray rière Bayois.

célibataire.

né au Coudray rière Bayois, le 27 juillet mil huit cent soixante-trois,

fils de Emmanuel Borgeaud dit Avocat, agriculteur, au Coudray,

et de défunte Marianne Caudaz, de femme.

2° Genet, Fanny, ménagère,

de Eclagnans, y domiciliée

célibataire.

née à Eclagnans, le vingt-cinq avril mil huit cent soixante-quatre,

filles de défunts Henri Emmanuel Genet,

et de Jeanne-Rose Marianne née Fuzre, de femme.

Les publications ont eu lieu à Eclagnans, le seize mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, à Bayois & à Lenthuzay, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat Civil de Charvornay.

Signatures des époux :

Edouard Borgeaud dit Avocat
Fanny Borgeaud dit Avocat

Signatures des témoins :

Anna Vincent } Echalleux
E. Lambert }

Communiqué : aux Etats Civils de Coudray & Charvornay.

L'officier de l'état civil :

J. Luyes

N^o 12.
Ecoffey, Farsce.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix juin mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

^{quime}
1^o Ecoffey, Francois. Xavier, agriculteur,
de Bottend, domicilié à Brctigny, Saint-Barthélemy.
célibataire.

né à Bottend, le cinq octobre mil huit cent dixante-un.

fil de Joseph-Aloise dit Louis Ecoffey, décédé.

et de sa veuve Victorine-Benriette née Farsce, ménagère, à Bottend.

2^o Farsce, Melanie-Angélique-Joséphine, ménagère,
de Brctigny Saint-Barthélemy, domiciliée à Brctigny, Saint-Barthélemy.
célibataire.

née à Brctigny, S. Barthélemy, le quatre octobre mil huit cent dixante-neuf.

filie de défunt Joseph Farsce

et de sa veuve Marie née Limat, ménagère, à Brctigny, Saint-Barthélemy.

Les publications ont eu lieu à Brctigny, Saint-Barthélemy, le
vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-quinze et
à Bottend, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances des fiancés.

Signatures des époux :

Francois Ecoffey Xavier
Angélique Ecoffey Farsce

Signatures des témoins :

Marcel Cottorey }
E. Lambel }
Edalleux.

Communiqué : à l'Etat Civil
de Bottend, à Poliez-le-Grand.

Officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 13
Chambettaz, Basaud.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par Jugement rendu le 19 août 1898, déclaré définitif et exécutoire le neuf septembre suivant, le Tribunal civil du District d' Echallens a dissous par le divorce le mariage Chambettaz Basaud, inscrié ci-contre, - divorce accordé aux deux époux en vertu de l'article 47 de la loi fédérale du 24 décembre 1874.

Inscrié le 28 septembre 1898.
L'Officier de l'Etat Civil.

[Signature]



Aujourd'hui douze juin _____ mil huit cent quatre-vingt-

quinze _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Chambettaz Xavier Dominique, agriculteur,

de _____ Adens, _____ domicilié à _____ Adens

_____ célibataire.

né à _____ Adens, le douze mai _____ mil huit cent quarante-sept,

fils de _____ défunt Jacques Joseph Chambettaz,

et de _____ Marie née Limat, de femme.

2^o Basaud Françoise Philomène, née Basaud, ménagère.

de _____ Bottens, _____ domiciliée à _____ Echallens.

veuve en premières noces de Joseph François Albert Basaud, né le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-sept,

née à _____ Bottens, le vingt-six mai _____ mil huit cent trente-sept.

fille de _____ défunte Marie Basaud.

et de _____

Les publications ont eu lieu à _____ Adens et _____ Echallens le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-quinze à _____ Bottens, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances des fiancés
l'acte de décès de Joseph François Albert Basaud.

Signatures des époux :

Xavier Chambettaz
Philomène Chambettaz

Signatures des témoins :

Victorine Chambettaz veuve, Adens.
E. Gambell, Echallens.

Communiqué : à l'Etat Civil de Bottens, à Poliez-le Grand.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 14
Chauvet, Perret

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze juin _____ mil huit cent quatre-vingt-

quinze _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Chauvet Paul, instituteur, _____

de Collombier-du-Morges, _____ domicilié à Uddens. _____

seul de Anna-Caroline Elisabeth Chauvet née Groedel, née

le quinze février mil huit-cent-quatre-vingt-sept, _____

né à Lully, le sept juillet _____ mil huit cent cinquante-six

de Daniel Frédéric Chauvet, _____

et de Victoire Françoise née Marsden, décédée. _____

2^o Perret Louise, institutrice, _____

de Éddetines, _____ domiciliée à Uddens. _____

célibataire. _____

née à Yverdon, le deux juin _____ mil huit cent soixante-cinq. _____

de défunt Jean Louis Perret, _____

et de Jeanne Henriette née Boulet, de femme, _____

Les publications ont eu lieu à Uddens, le quinze juin, à Éddetines,

le vingt-neuf et à Collombier, le trente-un mai mil huit-cent-

quatre-vingt-quinze. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances des fiancés
et l'acte de décès de Anna-Car-
oline Elisabeth Chauvet née Groedel.

Signatures des époux :

Paul Chauvet
Louise Chauvet,

Signatures des témoins :

J. J. Attier Louanne.
L. Perret N. M.

Communiqué : aux Etats Civils
de Collombier & Yverdon.

L'officier de l'état civil :

J. J. Attier

N^o 15.
Idely-Bezencou.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt. deux juin mil huit cent quatre-vingt-

quinze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Idely, Louis Charles Jean, agriculteur,

de Dailled et Mübleberg, domicilié à Dailled.

célibataire.

né à Dailled, le vingt-un décembre mil huit cent septante-deux,

fil de Constant Louis Idely,

et de Louise Marie Clementine née Mercier, agriculteur, à Dailled.

2^o Bezencou Elise, ménagère

de Eclagnend, domiciliée à Eclagnend.

célibataire.

née à Dailled, le onze novembre mil huit cent septante-trois,

fille de Charles Louis Bezencou

et de Louise Françoise née Roulin, agriculteur, à Eclagnend.

Les publications ont eu lieu à Dailled, Mübleberg et Eclagnend.

le sept juin mil huit cent quatre vingt quinze

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat Civil de Dailled.

Communiqué : aux Etats civils de Dailled et Mübleberg.

Signatures des époux :

Louis Idely

Elise Idely

Signatures des témoins :

Armand Francillon, à Dailled.

Et Lambellet à Eclagnend.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

Dutoit-Thuilleumiez
No 16.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui deux août _____ mil huit cent quatre-vingt-
quinze, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° *Dutoit Etienne Albert-Marie, négociant,*
de *Villars-le-Terroir,* _____ domicilié à *Schallens,* _____
célibataire. _____

né à *Schallens, le vingt mai* _____ mil huit cent *soixante-quatre,*

fils de *Jérémie Blaise Ignace Dutoit,* _____

et de *Benoite née Ballandras, négociants, à Schallens,*

2° *Thuilleumiez Lina Ulyne, femme de chambre,*

de *Tranchin, Dessus,* _____ domiciliée à *Laudanne, les Fleurettes,*

célibataire. _____

née le _____ sept mai mil huit cent *soixante-cinq,* _____

fille de *Isabelle Ulyne Thuilleumiez,* _____

et de _____

Les publications ont eu lieu à *Schallens, le quinze, à Villars-le-Terroir*
et Laudanne, le seize et à Tranchin, le dix sept juillet,
mil huit cent quatre-vingt-quinze. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Pièces déposées:

*L'acte de naissance de l'époux.
L'extrait du baptême et l'acte
d'origine de la fiancée.*

Signatures des époux:

*M. Dutoit,
A. Dutoit,*

Signatures des témoins:

*J. Baumann
Henri Devol,*

Officier de l'état civil:

J. Jacques

Communiqué: aux *Etats civils*
de Tranchin & Laudanne.

*Le Jugement rendu le 17 avril
1902, déclaré définitif & exécutoire
le Tribunal civil du District de
Yveroy a dissous par le divorce
le mariage Dutoit-Thuilleumiez
- divorce prononcé en vertu
de l'article 47 de la loi fédérale
en 24 décembre 1874.
Inséré le 18 juillet 1902
L'Officier de l'Etat-Civil.*

J. Jacques

N^o 17.
Desponds: Bezencon.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-

quinze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Desponds Henri Samuel agriculteur,

de Lussery domicilié à Lompasyles

célibataire.

né à Lompasyles, le quatorze janvier mil huit cent soixante-douze,

fils de Jean-David Desponds, décédé,

et de Jeanette Nancy - née Bonzon, à Lompasyles.

2^o Bezencon Cécile Fanny, ménagère,

de Eclagnens domiciliée à Eclagnens.

célibataire.

née à Gumvèns-la-Ville, le quatre novembre mil huit cent soixante-quinze,

fille de Antoine dit Auguste Bezencon,

et de Louise-Suzette Jaton, agriculteurs, à Eclagnens.

Les publications ont eu lieu à Eclagnens, le cinq août mil huit cent quatre-vingt-quinze, à Lompasyles & Lussery le huit dit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Une autorisation de l'Officier de l'Etat Civil de Lu Sarraz

Communiqué: à l'Etat Civil de Lu Sarraz.

Signatures des époux:

Henri Desponds
Cécile Desponds

Signatures des témoins:

Ed. Pochat à Eclagnens
Ed. Lambert à Echellenens

L'officier de l'état civil:

Arques

N^o 18.
Gaillard, Lahud.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

quinze,

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Gaillard, Jacques Joseph, remouleur,

de Echallens, domicilié à Echallens

veuf de Françoise Marie Augustine née Kintly, rés le
vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

né à Echallens près Moudon, le sept-avril mil huit cent vingt-quatre.

fils de défunt Eugène Maurice Gaillard,

et de Marie Madeleine née Goblet.

2^o Lahud née Mettraux, Marie-Magdelaine-Jodette, ménagère.

de Poliez-Littet, domiciliée à Echallens

veuve de Marc-François Louis Lahud, rés le huit novembre
mil huit cent quatre-vingt-sept.

née à Echallens, le dix-neuf octobre mil huit cent trente-six.

fille de défunt Etienne Mettraux,

et de Victorine née Longchamp, sa femme.

Les publications ont eu lieu à Echallens le onze août mil huit
cent quatre-vingt-quinze et à Poliez-Littet le sur lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun
des fiancés.

Les actes de décès de :

Françoise Marie Augustine Gail-
lard née Kintly, et de
Marc-François Louis Lahud.

Communiqué : à l'Etat-civil
de Bottens, à Poliez-le-Grand.

Signatures des époux :

Jh. Gaillard
Josephine Gaillard

Signatures des témoins :

Leon Dorely
C. Mettraux, à Echallens.

L'officier de l'état civil :



N^o 19
Chaillet - Buffel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui ix. sept. Septembre mil huit cent quatre-vingt-

quinze par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Chaillet, Pierre-Louis-Jaques, fabricant de chaussures,

de Gomméens-la-Ville, domicilié à Echallens.

célibataire.

né à la ferme Raby - des Granges, Valais,

le vingt-un Avril mil huit cent soixante-sept,

fil de désunt Pierre-Jacob Chaillet,

et de Jeanne née Mager, sa veuve, ménagère, à Echallens.

2^o Buffel, Cézarine, cuisinière,

de Luzin, Savoie, domiciliée à Luzin,

célibataire,

née à Luzin, le vingt-huit février mil huit cent soixante-deux,

fille de désunt Marie-Jules Buffel,

et de sa veuve Geneviève née Lacroix, ménagère, à Luzin.

Les publications ont eu lieu à Echallens & Gomméens-la-Ville,

le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-quinze,

à Luzin, les dimanches vingt-cinq août & premier septembre suivants.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
aucun des fiancés.

Signatures des époux :

Louis Chaillet

Cézarine Chaillet

Signatures des témoins :

E. Lambert } Echallens
Joseph Huber }

Communiqué : à la Chancellerie

à Echallens, à Landannee.

L'officier de l'état civil :

J. Jaques

N^o 20
 Longchamp: Baud

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-

quinze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Longchamp, Alphonse, Louis, Employé de bureau,

de Malapalud, domicilié à Echallens,

célibataire.

né à Malapalud, le vingt-sept mai mil huit cent dix-neuf,

fil de défunt François-Marie Longchamp,

et de Agnès Marie-Françoise née Longchamp,

2^o Baud, Françoise Adèle, modiste,

de Gex, (Haute-Savoie) domiciliée à Echallens,

célibataire.

née à Echallens, le vingt-neuf septembre mil huit cent cinquante-six,

filles de Jean-Claude Baud,

et de Marie-Françoise née Côte-des-Combes, de femme, négociants à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Malapalud, le vingt-cinq et à Echallens le trente-un août mil huit cent quatre-vingt-quinze, + aux Gex, les dimanches vingt-cinq août et premier septembre précédents.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances de
 chacun des fiancés.

Signatures des époux:

A Longchamp

Adèle Longchamp

Signatures des témoins:

Jean Claude Baud

M. Accottet

Echallens

Officier de l'état civil:

A. Mues

Communiqué: à l'Etat Civil
 de Bottend et à la Chancellerie
 de l'Etat, à Landanne.

N^o 21
Etienne Bassel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-trois Septembre mil huit cent quatre-vingt-

quinze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Etienne Jules Arthur, agriculteur,

de Verrières (Suisse), domicilié à Gomméens-la-Ville,

célibataire,

né à La Chaix, Granges de Sainte-Croix,

le vingt janvier mil huit cent soixante-neuf,

fils de Lévi Etienne,

et de Jenny Esodie née Suez, de femme, horlogère, aux Granges de Sainte-Croix,

2^o Bassel Méry, ménagère,

de Gomméens-la-Ville, domiciliée à Gomméens-la-Ville,

célibataire,

née à Gomméens-la-Ville, le vingt-trois avril mil huit cent soixante-quinze,

fille de Jean-François Bassel

et de Louise-Jeanette née Tarte, de femme, agriculteur, à Gomméens-la-Ville.

Les publications ont eu lieu à Gomméens-la-Ville et aux Verrières,
le vingt-quatre août mil huit-cent quatre-vingt-quinze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances
de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Arthur Etienne

Méry Etienne

Signatures des témoins :

Jules Auguste Guany Bassel
Gomméens-la-Ville
Lambert Edouard

Communiqué : à l'Etat-Civil
des Verrières.

L'officier de l'état civil :

J. Piquet

N^o 22
Marqueral, Bonard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
 quinze _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o **Marqueral, Edouard, Samuel, agriculteur,** _____
 de **Gomméens-la-Ville et de Lutry,** domicilié à **Gomméens-la-Ville,**
 célibataire.

né à **Gomméens-la-Ville, le trois juin** mil huit cent **soixante-quatorze,**
 fils de **Jean-Louis Marqueral,** _____
 et de **Marie-Louise Logoz, sa femme, agriculteur, - Gomméens-la-Ville,**
 2^o **Bonard, Louise, sans profession,** _____
 de **Romainmotier, Croy et Lapraz,** domiciliée à **Gomméens-la-Ville,**
 célibataire.

née à **Romainmotier, le trois avril** _____ mil huit cent **soixante-huit,**
 fille de **Jean-Emile Bonard,** _____
 et de **Fanny-Sabine Jenny-née Brunard, sa veuve, ménagère, - Gomméens-la-Ville,**
 Les publications ont eu lieu à **Gomméens-la-Ville, le six-neuf, - Lutry,**
le vingt-neuf, - Romainmotier, Croy et Lapraz, le vingt-neuf
Septembre mil huit-cent quatre-vingt-quinze _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Samuel Marqueral
Louise Marqueral

Signatures des témoins :

Daniel Dusen **Gomméens-la-Ville**
Auguste Stibel **Echallens**

Communiqué : aux **Etats civils**
 de **Lutry et Romainmotier**

L'officier de l'état civil :

Ames

N^o 23
 Longchamps, Faysse.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-

quinze, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Longchamps, Jules. Auguste, agriculteur, _____

de Malapalud, _____ domicilié à Malapalud _____

célibataire. _____

né à Malapalud, le seize février mil huit cent dixante-cinq, _____

fils de François-Marie Longchamps, _____

et de Agnès-Marie-Françoise née Longchamps, sa femme, décédée.

2^o Faysse, Marie. Constantine, ménagère, _____

de Bectigny-Saint-Barthélemy, _____ domiciliée à Bectigny-Saint-Barthélemy, _____

célibataire. _____

née à Bectigny-Saint-Barthélemy, le vingt-deux janvier mil huit cent dixante-dix, _____

fille de François Faysse, _____

et de Jeanne née Panchaud, son épouse, agriculteur, à Bectigny-Saint-Barthélemy.

Les publications ont eu lieu à Bectigny-Saint-Barthélemy, le quinze

septembre mil-huit-cent-quatre-vingt-quinze à

Malapalud, le lendemain. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat-Civil de Bortend.

Signatures des époux :

Jules Longchamps.
 Marie Longchamps.

Signatures des témoins :

Henri Faysse, S^t Barthélemy.
 Jules Despont, Bortend.

Communiqué : à l'Etat-Civil de Bortend à Poliez-le-Grand.

Officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 24
Littel, Littel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-deux Octobre mil huit cent quatre-vingt-

par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Littel Félix-Stienne, ^{quintze} agriculteur,

de Villard-le-Terroir, — domicilié à Villard-le-Terroir,

célibataire, —

né à Villard-le-Terroir, le dix avril mil huit cent septante, —

filz de défunt Dominique Lucien Littel, —

et de Agnès Thicolette, née Gardaz, de veuve, ménagère, à Villard-le-Terroir,

2^o Littel Joséphine Augustine, ménagère, —

de Villard-le-Terroir, — domiciliée à Biommend, —

célibataire, —

née à Villard-le-Terroir, le treize août mil huit cent dixante-treize,

fille de Nicolas Charles Valentin Littel, —

et de Julie Rodine, née Littel, de femme, agriculteur, à Biommend.

Les publications ont eu lieu à Villard-le-Terroir, le sept octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze et à Biommend, le dix du même mois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Félix Littel
Littel Joséphine

Signatures des témoins :

Ju Étienne Littel
Villard-le-Terroir
E. Lambert Schallens

Communiqué : à l'Etat-civil
de M. M. —

L'officier de l'état civil :

J. J. —

N^o 25
 Marguerat-Henriod

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-

quinze, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o M. Marguerat, Louis-Michel, Employé de bureau,

de Sarigny et d'Espèdes, domicilié à Echallens.

célibataire.

né à Layingne, le quinze octobre mil huit cent septante-deux,

fils de défunt Joseph-Sébastien Marguerat,

et de Marie-Lucie née Panchaud, ménagère, à Villars-le-Terroir.

2^o M^{lle} Henriod, Elide-Jenny, sans profession,

de Sullens, domiciliée à Echallens.

célibataire.

née à Echallens, le onze avril mil huit cent septante-dix.

fille de défunt Vincent-Élie Henriod

et de sa femme Marie née Schaub, aubergiste, à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Echallens, le onze, à Sullens, le onze,

à Sarigny, le treize et à Espèdes, le quinze octobre

mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun

des fiancés.

L'autorisation écrite de la mère

de l'épouse mineure.

Signatures des époux :

Marguerat

Elide Marguerat

Signatures des témoins :

Blaise Schaub Echallens

Ernest Henriod "

Communiqué : aux États Civils
 de Cully, Sarigny & Sullens.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

Par jugement rendu le 2 septembre 1909
 déclaré définitif & exécutoire le 25 septembre
 suivant, le Tribunal civil du District
 de Lausanne a dissous par le divorce
 le mariage Marguerat-Henriod inscrit
 ci-contre, & divorce prononcé aux torts du
 mari, en vertu de l'article 146, § de la
 loi fédérale du 24 décembre 1874.

Inscrit le 15 octobre 1909.

L'Officier de l'Etat Civil.

J. Jacques

N^o 26.
Guigget - Besson.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le Département de Justice et Police du Canton de Vaud, par décision du 7 mai 1931, a ordonné la rectification de l'acte transcrit ci-contre, en ce sens que le nom de famille écrit par erreur "Guigget" soit orthographié "Guigget". - Inscrit le 21 mai 1931. -

L'Officier de l'Etat civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de St. Cerges et Geddénay et au D^e de Justice et Police. -

Aujourd'hui Vingt-dix Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-

quinze _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Guigget, J. Hermann, agriculteur, _____

de Geddénay (Berne), domicilié à Chapelles _____

célibataire. _____

né à Chapelles, le vingt-huit mars mil huit cent soixante-trois, _____

fils de Jean-Jacques Emmanuel Guigget, _____

et de Jeanette née Tache, à Chapelles. _____

2^o Besson, Ida, régente, _____

de Chapelles, domiciliée à Chapelles. _____

célibataire. _____

née à Chapelles, le vingt-sept mai mil huit cent septante-un. _____

fille de Jean-Elie Besson, à Chapelles, _____

et de Marguerite née Tachet, décédée. _____

Les publications ont eu lieu à Chapelles, le quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze et à Geddénay, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat Civil de St. Cerges.

Communiqué : aux Etats civils de St. Cerges & Geddénay.

Signatures des époux :

[Signature]

[Signature]

Signatures des témoins :

[Signature]

[Signature]

L'officier de l'état civil :

[Signature]

In à Echallens le 4 juillet 1896.
Le Préfet
F. BERNARD

N^o 27.
Bourloud: Obélin.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le N^o 27 à la page 141, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1895.

Les deux doubles du présent registre sont conformes.

Ce que nous certifions, ce 31 décembre 1895.

L'Officier de l'Etat-Civil de l'arrondissement d'Echallens

J. Jacques

Un double a été remis le 4 janvier 1896, à l'autorité cantonale, en exécution de l'article 2 de la loi.

L'Officier de l'Etat-Civil de l'arrondissement d'Echallens

J. Jacques

Aujourd'hui treize décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

_____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o ^{quinze} Bourloud, Gustave, agriculteur, _____

de Echichens et Trubroye, _____ domicilié à Echichens, _____

célibataire. _____

né à Echichens, le dix-sept Février mil huit cent dixante-cinq, _____

fils de feu Marc-Louis Bourloud, _____

et de Julie née Tache, sa sœur, ménagère, à Echichens, _____

2^o Obélin, Marie, ménagère, _____

de Biolley, Orjulaz, _____ domiciliée à Biolley, Orjulaz, _____

célibataire. _____

née à Biolley, Orjulaz, le quinze Mars mil huit cent septante-trois, _____

fille de Georges Obélin, _____

et de Jeannette-Marianne née Fontannaz, agriculteur, à Biolley, Orjulaz, _____

Les publications ont eu lieu à Biolley, Orjulaz, le vingt-deux, à Echichens, le vingt-trois et à Trubroye, le vingt-quatre novembre mil huit-cent quatre-vingt-quinze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat-Civil de Trufflens, le Château.

Signatures des époux :

Gustave Bourloud
Marie Bourloud

Signatures des témoins :

Henri Obélin, à Biolley, Orjulaz.
E. Lambert, à Echallens.

Communiqué : aux Etats civils de Trufflens, le Château & Cron, la Ville.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques



N^o 1.

Dutoit Dutoit

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui sept Février _____ mil huit cent quatre-vingt-

deize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Dutoit Joseph. Séraphin, cultivateur, _____

de Villars-le-Terroir, _____ domicilié à Villars-le-Terroir,

célibataire. _____

né à Villars-le-Terroir, le huit-mai mil huit cent septante-deux, _____

fil de défunt Jean. Etienne Louis Dutoit _____

et de Marie Alexandrine Honorine née Mettraux, sa femme

2^o Dutoit Marie Victorine, ménagère, _____

de Villars-le-Terroir, _____ domiciliée à Villars-le-Terroir,

célibataire. _____

née à Botkens, le seize septembre mil huit cent septant-trois _____

filles de Joseph Auguste Dutoit _____

et de Marie Victorine née Godel, agriculteurs, à Villars-le-Terroir.

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Terroir, le onze janvier

mil huit cent quatre-vingt-deize _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances des fiancés.

Signatures des époux:

Joseph Dutoit
Victorine Dutoit

Signatures des témoins:

François Folt
François Dutoit } Villars-le-Terroir

Communiqué: _____

L'officier de l'état civil:

J. Jacques

Par Jugement rendu le 7 janvier 1902, déclaré définitif et exécutoire, le Tribunal civil du District d'Echallens a dissous pour le divorce le mariage indissoluble, divorce prononcé en vertu de l'article 47 de la loi fédérale du 24 décembre 1874. Inscrie le 26 mars 1902 L'Officier de l'Etat-Civil.

J. Jacques



No 2.
Laurent, Laurent.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui treize février _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Laurent, Eugène-Alfred, Notaire, _____

de Fey, _____ domicilié à Echallens _____

célibataire _____

né à Fey, le vingt-deux septembre _____ mil huit cent dixante-trois _____

fils de Charles Laurent, agriculteur, _____

et de Louise Jenny Magnières, de femme, à Fey. _____

2° Laurent, Adèle, Lydie, _____

de Fey, _____ domiciliée à Fey. _____

célibataire _____

née à Fey, _____ le trois mai _____ mil huit cent dixante-quatre _____

fille de François-Louis Laurent, décédé, _____

et de Aimée Laurent, de femme, à Fey. _____

Les publications ont eu lieu à Fey & à Echallens, le vingt-quatre janvier mil huit-cent quatre-vingt-seize _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Eug. Laurent
A. Laurent

Signatures des témoins :

Eug. Laurent
Alfred Magnière

L'officier de l'état civil :

J. Agues

Communiqué : à l'Etat-Civil de Fey.

N^o 3
Badoux: Jaccoud.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui Vingt-neuf février mil huit cent quatre-vingt-

seize par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Badoux, John-Alexandre, charpentier,

de Cremin, domicilié à Saint-Eierges.

célibataire.

né à Saint-Eierges, le quinze août mil huit cent soixante-neuf.

fils de François Badoux, décédé

et de Suzanne née Jullien, à St. Eierges.

2^o Jaccoud, Lina-Méry, couturière,

de Sugneus, domiciliée à Sugneus.

célibataire.

née à Sugneus, le vingt-un janvier mil huit cent septante-un,

fille de Pierre Samuel Jaccoud, tailleur d'habits.

et de Marie-Elise née Lidoux, à Sugneus.

Les publications ont eu lieu à Saint-Eierges, le trois février mil
huit cent quatre-vingt-seize, à Cremin et à Sugneus,
le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat civil de St. Eierges.

Signatures des époux:

John Alexandre
Lina Méry Badoux

Signatures des témoins:

Henri Denis Barraud
Elisa Barraud
à St. Eierges.

Communiqué: aux Etats Civils de
Lucens, St. Eierges & Fly.

L'officier de l'état civil:

[Signature]

Fusie, Lellaux.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix mars _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Fusie, Auguste, cordonnier,*

de *Corcelles-sur-Chasornay,* domicilié à *Gomméens-la-Ville,*

veuf de *Adèle Fusie née Bouyer, dèd le neuf juin mil huit cent quatre vingt treize.*

né à *Corcelles-sur-Chasornay, le 29 mars mil huit cent quarante-huit,*

fil de *Jean-Edme Fusie,*

et de *Jeanne Esther née Magnin,*

2° *Lellaux, Adèle, ménagère,*

de *Lomy,* domiciliée à *Lomy,*

célibataire.

née à *Lomy, le vingt-huit janvier mil huit cent dixante-deux,*

filles de *François Lellaux, à Lomy,*

et de *Thérèse née Corroyon.*

Les publications ont eu lieu à *Gomméens-la-Ville et à Lomy,*

le trente un janvier mil huit cent quatre vingt seize

et à Corcelles sur Chasornay, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun des fiancés et l'acte de décès de Adèle Fusie née Bouyer.

Communiqué : aux Etats civils d' *Urdins et Chasornay.*

Signatures des époux :

Auguste Fusie
Adèle Lellaux

Signatures des témoins :

E. Basset Gomméens-la-Ville
L. Lambel Echallens.

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 5
 Band: Magnenet

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Dans sa séance du 7 décembre 1907, le Conseil fédéral a prononcé, en vertu de l'art. 10 de la loi fédérale du 25 juin 1903, la réintégration de veuve Marie-Julie Henriette BAND, née Magnenet, dame de compagnie, à Lausanne, Française par son mariage, dans le droit de cité du canton de Vaud, de la commune de Taulion, inscrite le 15 décembre 1907 par ordre du Département de Justice & Police.

L'officier de l'état civil

J. Jacques



Aujourd'hui dix sept mars _____ mil huit cent quatre-vingt-

deize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o BAND, J. Lilaire Arthur-Marius, négociant,

de Gy, Haute-Savoie, domicilié à Echallens,

célibataire.

né à Echallens, le vingt septembre mil huit cent dixante-douze,

fils de Pierre BAND, négociant, à Echallens,

et de Elise née Roussellet, de femme,

2^o Magnenet, Marie-Julie-Henriette, négociante,

de Taulion, domiciliée à Echallens,

célibataire.

née à Echallens, le seize novembre mil huit cent dixante-seize,

filles de Gabriel-Henri Magnenet,

et de Rodine-Adele née Dupont, de femme,

Les publications ont eu lieu à Echallens, le trois à Taulion, le cinq,

et aux Gy, les cinq et douze janvier mil huit cent quatre-vingt-seize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances des fiancés et impoimés de célébration de mariage délivrés par le Département de Justice & Police.

Communiqué: à l'Etat Civil de Taulion et à la Chancellerie d'Etat, à Lausanne.

Signatures des époux:

Arthur Band

Mari Band - Magnenet

Signatures des témoins:

Henri Levoch

Aug. Bicoch

L'officier de l'état civil:

J. Jacques

Thélin Gaudard.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt-huit mars* mil huit cent quatre-vingt-

seize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Thélin, Henri Emile, agriculteur*

de *Bioley, Ojularz* domicilié à *Bioley, Ojularz*

célibataire

né à *Villard, Tiercelin, le vingt-neuf janvier* mil huit cent *soixante-six*

fils de *Georges Thélin, agriculteur*

et de *Jeannette Marianne née Fontannay, de femme, à Bioley, Ojularz*

2° *Gaudard, Berthe, ménagère, de Landanne, Schallens*

de *Bioley, Ojularz et de St-Barthélemy* domiciliée à *Bousdens*

célibataire

née à *Tulliecens, le deux janvier* mil huit cent *soixante-seize*

fille de *Charles Samuel Gaudard, agriculteur, à Bousdens*

et de *Mme Louise Fanny née Rammy, de femme*

Les publications ont eu lieu à *Bioley, Ojularz, le douze à Bectigny-*

Saint-Barthélemy & Schallens, le treize à Landanne &

à Bousdens, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-seize

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les actes de naissances
de chacun des fiancés.*

Signatures des époux :

Henri Thélin

Berthe Thélin

Signatures des témoins :

Eugène Gaudard, Bousdens

Léon Gaudard

Communiqué : *aux Etats civils*

de Landanne & Schallens

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N° 7
Littel, Littel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Littel Jean-Etienne-Lucien, agriculteur, _____

de Villars-le-Verrois, _____ domicilié à Echallens. _____

veuf de Mathilde Cathérine née Jaccottet, d'éd le neuf mai
mil huit cent quatre-vingt-quatorze. _____

né à Villars-le-Verrois, le vingt-trois juin mil huit cent soixante-deux,

fils de Nicolas-Isidore Littel, agriculteur, _____

et de Marie-Bridgette née Littel, d'c femme, à Villars-le-Verrois,

2° Littel Marie-Josephine-Genesière, ménagère. _____

de Villars-le-Verrois, _____ domiciliée à Villars-le-Verrois.

célibataire. _____

née à Tribouag, le deux janvier mil huit cent septante. _____

fille de défunt François-Martin Littel. _____

et de Agnès-Françoise-Hélène née Littel, d'c veuve, ménagère, à Villars-le-Verrois.

Les publications ont eu lieu à Echallens et Villars-le-Verrois,
le vingt-quatre mars mil huit-cent-quatre-vingt-seize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaun des fiancés.
L'acte de décès de Mathilde
Cathérine Littel née Jaccottet.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Lucien Littel

Littel Marie

Signatures des témoins :

Joseph Littel

Henri Littel } Villars-le-Verrois

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N° 1
Littel: Fave

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatorze Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Littel, Maurice Zacharie, agriculteur, _____

de Villars-le-Terroir, _____ domicilié à Villars-le-Terroir.

célibataire. _____

né à Villars-le-Terroir, le 14 août mil huit cent soixante-dix, _____

fils de défunt Alphonse Idore Nicolas Littel, _____

et de Isabelle Euphrasie Marie née Littel, sa femme. _____

2° Fave Eugénie Joséphine, ménagère. _____

de Breteigny-Saint-Barthélemy, _____ domiciliée à Breteigny-Saint-Barthélemy.

célibataire. _____

née à Lolize Littel, le vingt-neuf octobre mil huit cent soixante-douze. _____

fille de Barthélemy Théodore Fave, _____

et de Julie Félicité née Sabud, sa femme, agriculteur, à Breteigny-Saint-Barthélemy.

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Terroir et à Breteigny-Saint-Barthélemy, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-seize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Maurice Littel
Eugénie Littel

Signatures des témoins :

Etienne Fave, à Lolize-Terroir
E. Lambert, à Breteigny.

Communiqué : _____

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 9
 Bedançon, Virel

Aujourd'hui dix-huit Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

^{seize} _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :
 1^o Bedançon, François Vincem, agriculteur, _____

Lieu d'origine et de domicile :

de Eclagnens, _____ domicilié à Mollondins, _____

Etat civil :

célibataire, _____

Lieu et date de la naissance :

né à Eclagnens, le vingt-huit mars mil huit cent septante, _____

Noms, profession et

_____ fils de défunt François Bedançon, _____

domicile des parents :

et de sa mère Jeanne Louise née Dedarzens, ménagère, à Mollondins, _____

Nom et profession de l'épouse :

2^o Virel, Jenny, ménagère, _____

Lieu d'origine et de domicile :

de Villars-Vercelin, _____ domiciliée à Villars-Vercelin, _____

Etat civil :

célibataire, _____

Lieu et date de la naissance :

née à Villars-Vercelin, le vingt-sept février mil huit cent soixante-huit, _____

Noms, profession et

_____ fille de défunt Samuel Auguste Virel, _____

domicile des parents :

et de sa mère Marie née Gillieron, ménagère, à Villars-Vercelin, _____

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Eclagnens, le dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-seize, à Villars-Vercelin et à Mollondins, le lendemain, _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat-Civil de Mollondins.

Signatures des époux :

François Bedançon
 Jenny Bezençon

Signatures des témoins :

G. Virel } Villars-Vercelin
 Filie Virel }

Communiqué : aux Etats Civils de Bottens & Mollondins.

L'officier de l'état civil :

J. Dupuis

N^o 10.
Benoit, Thomet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-huit Avril mil huit cent quatre-vingt-

seize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Benoit, Louis-Sigismond, gendarme,

de Mont-le-Grand, domicilié à Echallens,

célibataire.

né à Mont-le-Grand, le dix-neuf octobre mil huit cent soixante-huit,

fils de défunt Jules-Esdras Benoit

et de M^{me} Marie-Louise Guany, sa mère, à Polle.

2^o Thomet, Lina, sans profession,

de Neuenegg (Berne), domiciliée à Echallens,

célibataire.

née à Rapperschwyll, le quinze avril mil huit cent septante-sept,

fille de Alexandre Thomet, coiffeur, à Echallens,

et de défunte Caroline Agnès née Blöchlinger.

Les publications ont eu lieu à Echallens, le onze, à Neuenegg,
le onze et à Mont-le-Grand, le quatorze avril mil huit-
cent quatre-vingt-seize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.
L'autorisation écrite du père
de l'épouse mineure.

Communiqué : aux Etats civils
de Polle & Neuenegg.

Signatures des époux :

Louis Benoit

Lina Benoit

Signatures des témoins :

A. Villieron

F. Baumann

L'officier de l'état civil :

A. Agnes

N^o 11.
Basset-Ménétrey.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui premier mai mil huit cent quatre-vingt-

seize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Basset, Emile, Henri, agriculteur,

de Gommocins-la-Ville, domicilié à Gommocins-la-Ville,

célibataire.

né à Gommocins-la-Ville, le vingt-huit mars mil huit cent septante-deux,

fils de Louis-François Basset, décédé,

et de Marie née Baudet, de veuve, à Gommocins-la-Ville.

2^o Ménétrey, Fanny, ménagère,

de Poliez-le-Grand, domiciliée à Poliez-le-Grand,

célibataire.

née à Poliez-le-Grand, le douze janvier mil huit cent septante-trois,

fille de Constant Ménétrey, agriculteur,

et de Anne-Louise Vincent, de femme, à Poliez-le-Grand.

Les publications ont eu lieu à Gommocins-la-Ville, le dix avril mil huit cent quatre-vingt-seize et à Poliez-le-Grand, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux:

Emile Basset

Fanny Basset

Signatures des témoins:

H. Vincent Echallens

Louise Vincent Poliez-le-Grand

Communiqué: à l'état civil
de Poliez-le-Grand.

L'officier de l'état civil:



N^o 12.
Mottaz-Jaquier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui deux mai _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Mottaz Jules maréchal, _____

de Syens, _____ domicilié à Gomménil-la-Ville.

célibataire. _____

né à Berchez, le treize novembre _____ mil huit cent dixante-quinze, _____

fils de défunt Daniel Mottaz _____

et de M^{lle} Marianne née Joly, sa femme. _____

2^o Jacquier Bertha, ménagère. _____

de Gomménil-la-Ville, _____ domiciliée à Gomménil-la-Ville.

célibataire. _____

née à Gomménil-la-Ville, le vingt-cinq septembre _____ mil huit cent dixante-seize, _____

fille de Victor Charles Louis Jacquier, agriculteur, _____

et de sa femme Louise née Lécuyer, à Gomménil-la-Ville.

Les publications ont eu lieu à Gomménil-la-Ville, le dix-sept avril
mil huit cent quatre-vingt-seize et à Syens, le vingt dix.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun
des fiancés. _____

L'autorisation écrite du père de
l'épouse mineure

Communiqué : à l'Etat-Civil
de Moudon.

Signatures des époux :

Mottaz Jules

Mottaz Bertha

Signatures des témoins :

Alfred Crausaz.

Anno Jacquier
Gomménil-la-Ville

L'officier de l'état civil :

Jaquier

N^o 13
Littel-Pelletz

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui huit mai _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Littel Lucide Daniel Michel, agriculteur, _____

de Villars-le-Terroir, _____ domicilié à Echallens _____

célibataire. _____

né à Villars-le-Terroir le six janvier mil huit cent soixante-neuf, _____

fils de Ignace Elie Littel _____

et de Madeleine Françoise Victoire née Littel, de femme, aubergiste, à Echallens _____

2^o Pellet Maria Joséphine, domestique _____

de Ulteroyl _____ domiciliée à Echallens _____

célibataire. _____

née à Benlingen le douze février mil huit cent septante-quatre, _____

fille de Jean-Baptiste Pellet, maçon, à Giffers. _____

et de Marie Rodalie dite Elisabeth née Friedly, décédée. _____

Les publications ont eu lieu à Echallens et Villars-le-Terroir, le vingt-neuf mil huit-cent-quatre-vingt-seize et à Tavel le lendemain _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux:

Michel Littel

Maria Littel

Signatures des témoins:

Littel Alphonse

Alfred Dalluge

Communiqué: à l'Etat-Civil

de Tavel.

Officier de l'état civil:

[Signature]

N^o 14
Henriod-Seligmann.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix neuf mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
 seize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Henriod, Ernest, Sellier,* _____

de *Sullens,* _____ domicilié à *Schallens,* _____

célibataire. _____

né à *Schallens, le quatorze août* _____ mil huit cent *septante,* _____

fil de *Jean Henriod, Sellier,* _____

et de *Fanny née Mayot, sa femme, à Schallens.* _____

2^o *Seligmann, Rose, dans profession,* _____

de *Pontarlier, (France)* _____ domiciliée à *Schallens* _____

célibataire. _____

née à *Schallens, le trois février* _____ mil huit cent *septante-huit,* _____

filles de *Samuel Seligmann, marchand de bétail,* _____

et de *Berthe née Marx, sa femme, à Schallens.* _____

Les publications ont eu lieu à *Schallens, le dix,* à *Sullens, le douze*
 et à *Pontarlier, le vingt-trois* _____ *Avril* _____ mil huit cent quatre
singt. seize. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de chacun
des fiancés. _____

L'autorisation écrite du père
de l'épouse mineure. _____

Communiqué : à l'Etat Civil
 de *Sullens, à Dailens, &*
 à la Chancellerie d'Etat, à *Laudunne*

Signatures des époux :

Ernest Henriod _____

Rose Henriod _____

Signatures des témoins :

Ernest Henriod
Et Lambert

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

No 15
Jaquier, Nicole.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui vingt-neuf mai _____ mil huit cent quatre-vingt-

deux _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Jaquier, Félix, agriculteur, _____

de Gumvains-la-Ville, _____ domicilié à Gumvains-la-Ville.

célibataire. _____

né à Gumvains-la-Ville, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-neuf. _____

fils de J. Louis Jaquier, agriculteur, _____

et de Jeanne Marie née Roulin, à Gumvains-la-Ville. _____

2° Nicole, Julie Eugénie, sans profession, _____

de du Lieu, _____ domiciliée à Corcelles/Chasornay.

célibataire. _____

née à Corcelles/Chasornay, le vingt-neuf mai mil huit cent soixante-huit, _____

fille de Jean-François Louis Nicole, décédé, _____

et de Rode née Maynin, à Corcelles/Chasornay. _____

Les publications ont eu lieu à Gumvains-la-Ville et à Corcelles-sur-Chasornay, le vingt-deux avril mil huit-cent quatre-vingt-deux et au Lieu, le lendemain. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux:

Félix Jaquier
Eugénie Jaquier

Signatures des témoins:

Lr. Vincent
E. Lambert

Communiqué: aux Etats Civils
de Chasornay & du Lieu.

L'officier de l'état civil:

J. Jaquier

N^o 16.
Tréhan-Mattbey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq juin _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Tréhan, Charles Auguste, agriculteur, _____

de Rances, _____ domicilié à Rances, _____

célibataire. _____

né à Rances, le huit juillet _____ mil huit cent septante, _____

fils de Charles Louis Tréhan, agriculteur, _____

et de Pauline Marie nee Andermier, à Rances, _____

2^o Mattbey, Aimée, sans profession, _____

de Udens, _____ domiciliée à Udens, _____

célibataire. _____

née à Udens, le deux août _____ mil huit cent septante, _____

filie de défunt Jules Mattbey, _____

et de Victoire nee Gachet, _____

Les publications ont eu lieu à Udens, le treize mai mil huit
cent quatre vingt seize & à Rances, le lendemain

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat Civil de Rances.

Communiqué : à l'Etat Civil
de Rances.

Signatures des époux :

Charles Tréhan

Aimée Mattbey

Signatures des témoins :

David Margot.

D. Ranskin

Officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 17
Basset-Debétaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Après la célébration du mariage, inscrite ci-contre, sous N^o 17, et dans le délai prévu à l'article 41 de la loi du 24 décembre 1874, les époux ont déclaré reconnaître pour leurs enfants et vouloir légitimer Julie-Eugénie fille de Lina de Marc-Simon Debétaz née le vingt octobre 1891, à Berche, inscrite sous N^o 61, dans le Registre B de l'Etat civil d'Échallens ce qui atteste les réclames par leurs signatures, le vingt-sept juin mil huit cent quatre vingt seize.

Signatures des époux

Albert Basset

Lina Basset Debétaz

L'Officier de l'Etat civil

[Signature]

Aujourd'hui cinq juin _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Basset, Albert-Louis, agriculteur, _____

de Gomméens-la-Ville, _____ domicilié à Bettens, _____

célibataire. _____

né à Gomméens-la-Ville, le vingt-quatre août mil huit cent dixante-deux, _____

fils de défunt François Basset, _____

et de Lydie née Danalet, à Gomméens-la-Ville. _____

2^o Debétaz, Lina, domestique. _____

de Fey, _____ domiciliée à Montreux, _____

célibataire. _____

née à Fey, le dix-huit juillet mil huit cent dixante-neuf _____

fille de Marc-Simon Debétaz, _____

et de défunte Julie née Boray. _____

Les publications ont eu lieu au Châtelard (Montreux) le dix-neuf mai

mil huit cent quatre vingt seize, à Bettens, à Fey

et à Gomméens-la-Ville, le lendemain. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat-Civil de Sullens.

Signatures des époux :

Albert Basset

Lina Basset

Signatures des témoins :

François Basset

E. Lambellet

Officier de l'état civil :

[Signature]



N^o 18.
Bezencon - Jaquier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Cinq juin* _____ mil huit cent quatre-vingt-
deize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Bezencon Alfred,* agriculteur,

de *Eclagnend* _____ domicilié à *Goumoens-la-Ville*,

célibataire.

né à *Goumoens-la-Ville*, le *douze mai* _____ mil huit cent *soixante-neuf,*

fils de *Jean-Louis Bezencon*

et de *Henriette-Jeanette née Logoëz, de femme, agriculteur, à Goumoens-la-Ville*

2^o *Jaquier Alice-Jenny,* ménagère,

de *Goumoens-la-Ville*, _____ domiciliée à *Goumoens-la-Ville*,

célibataire.

née à *Goumoens-la-Ville*, le *lix-neuf septembre* _____ mil huit cent *soixante-huit.*

filie de *Charles Jaquier,*

et de *Henriette née Charbel, de femme, agriculteur, à Goumoens-la-Ville.*

Les publications ont eu lieu à *Eclagnend et à Goumoens-la-Ville*
 le *quinze mai* _____ mil huit cent quatre-vingt-*deize.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les actes de naissances de
 chacun des fiancés.*

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Alfred Bezencon
Alice Bezencon

Signatures des témoins :

Emesh Jaquier
Constance Jaquier.

Officier de l'état civil :

J. Jaques

N^o 19
Clerc: Landolt.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui vingt juin — mil huit cent quatre-vingt-
seize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Clerc, Gustave-Francois, architecte,

de Bossens, (Vaud), domicilié à la Chaux-de-Fonds,

célibataire.

né à Bossens, le quatorze décembre mil huit cent soixante-sept,

fil de défunte Idaline Georgette Clerc.

et de

2^o Landolt, Anna,

de Zürich, domiciliée à Zürich.

célibataire.

née à Oberstrass, Zürich, le cinq septembre mil huit cent septante.

fille de Johannes

et de Susanna Müller, à Zürich.

Les publications ont eu lieu à la Chaux-de-Fonds, le vingt-cinq, à
Romainmotier pour Bossens, le vingt-sept, et à Zürich, le
vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-seize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat Civil de la Chaux-
de-Fonds.

Signatures des époux:

Gustave Clerc
Anna Clerc

Signatures des témoins:

J. Clerc inst
Louis Jaquis

L'officier de l'état civil:

Jaquis

Communiqué: aux Etats Civils
de la Chaux de Fonds, Zürich
de Romainmotier.

N^o 20
Badan: Jaquier.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Badan, Charles François, sellier,

de Sullend, _____ domicilié à Sullend, _____

célibataire. _____

né à Sullend, le quatre novembre _____ mil huit cent quarante-huit, _____

fil de défunt Jean François Badan, _____

et de Julie née Contesse, de femme, _____

2^o Jaquier, Anna Marguerite, ménagère,

de Goumoens-la-Ville, _____ domiciliée à Goumoens-la-Ville,

célibataire. _____

née à Goumoens-la-Ville, le treize février _____ mil huit cent soixante-cinq, _____

fille de Victor Charles Louis Jaquier, _____

et de Louise née Terraz, de femme, agriculteur, à Goumoens-la-Ville.

Les publications ont eu lieu à Goumoens-la-Ville, le deux et à
Sullend, le cinq juin _____ mil huit cent quatre-vingt-seize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat-Civil de Sullend.

Communiqué : à l'Etat-Civil
de Sullend, à Sullend.

Signatures des époux :

Charles Badan

Anna Badan

Signatures des témoins :

Alfred Crausaz

Lucile Crausaz

L'officier de l'état civil :

Allynes

N^o 21.

Holzhauser-Schaub.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le jugement rendu le 6 juin 1907, déclaré définitif et exécutoire le 23 octobre suivant, après avoir passé le délai légal, le Tribunal civil du District de Lausanne a dissous par le divorce le mariage :

Holzhauser-Schaub, indécemment contre-divorce prononcé aux torts réciproques des deux époux en vertu de l'article 146^b de la loi fédérale du 24 décembre 1874. Indécemment le 5 novembre 1907 L'Officier de l'Etat Civil.

J. Jacques



Aujourd'hui onze juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-

deux _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o J. Holzhauser, Louis, commis de poste, _____

de Lully, _____ domicilié à Lausanne, _____

célibataire. _____

né à Lausanne, le onze mars _____ mil huit cent dix-sept, _____

fils de Jenny Marie Bernadine J. Holzhauser, _____

et de _____

2^o Schaub, Hélène, modiste, _____

de Buchten, (Bâle Campagne,) _____ domiciliée à Lausanne, _____

célibataire. _____

née à Echallens le vingt-sept juillet _____ mil huit cent dix-huit, _____

fille de Jacob Schaub, ancien boucher, _____

et de Elise née Logoz, de femme, domiciliés à Echallens, _____

Les publications ont eu lieu à Lausanne le dix, à Lully, le _____
quinze et à Buchten, le onze juin mil huit-cent quatre-vingt-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat civil de Lausanne.

Signatures des époux :

J. Holzhauser
Hélène Holzhauser

Signatures des témoins :

J. Remy
E. Lambert

Communiqué : aux Etats Civils de Lausanne, Romanel & Buchten

L'officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 22.
Viale Antonini.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-

^{seize,} par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :
1^o Viale, Charles-Bernard, Jean, maître ferblantier,
de Ronco Canavese, Italie, domicilié à Echallens,

célibataire.

né à Founneaux près de Modane,

le trente Octobre mil huit cent soixante-six,

fils de Joseph Viale, décédé,

et de Marie-Seraphine Leilla, sa veuve, à Echallens.

2^o Antonini, Françoise-Clotilde, couturière.

de Montcrestese Novare, Italie, domiciliée à Echallens

célibataire.

née à Echallens, le premier août mil huit cent soixante-quinze,

filles de Jésus Jean Antonini,

et de sa veuve Marie-Anne née Despont, à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Echallens, le vingt-huit août

mil huit cent quatre-vingt-seize et ont été faites

à Ronco Canavese par le Consul d'Italie, à Genève.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances des fiancés.
Un permis de célébration de mariage
délivré par le Département de Justice et
Police, avec mention que les publications
au lieu d'origine de la fiancée ne
sont pas nécessaires.

Communiqué : à la Chancellerie

l'Etat, à Lausanne.

Signatures des époux :

Clotilde Viale

Ch. Viale

Signatures des témoins :

M. Vincent

E. Lambert

L'officier de l'état civil :

J. J. J. J.

N° 23

Despont - Mathbey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt. un juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Despont, Joseph. Henri, boucher, _____
 de Bioley. Orjulaz, _____ domicilié à Schallens. _____
 célibataire. _____

né à Schallens, le quinze novembre _____ mil huit cent soixante quinze,
 fils de défunt J. Henri Despont, _____
 et de sa veuve Constance. Françoise. Amelle née Lanchand, - Schallens.
 2° Mathbey, Cyrene. Angélique, ménagère, _____
 de _____ Ussens. _____ domiciliée à Ussens. _____
 célibataire. _____

née à Ussens, le vingt deux février mil huit cent soixante quatorze,
 fille de défunt François. Celestin Mathbey, _____
 et de sa veuve Marie. Victorine née Limat, - Ussens.
 Les publications ont eu lieu à Schallens, Ussens et Bioley -
Orjulaz, le dix juillet mil huit cent quatre vingt
seize. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Henri Despont

Cyrene Despont

Signatures des témoins :

M. Gottofrey

Jules Despont

L'officier de l'état civil :

J. Piquet

N^o 24
Gardaz, Gottofrey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-huit juillet — mil huit cent quatre-vingt-

seize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Gardaz, Jacques. Emile. Henri, instituteur,

de Villard-le-Terroir, domicilié à Schallens.

célibataire.

né à Villard-le-Terroir, le vingt-trois juillet mil huit cent dix-huit,

fil de Pierre. Nicolas. Grégoire Gardaz, agriculteur,

et de défunte Marie. Jodette. Cyrille née Littel.

2^o Gottofrey, Marguerite. Augustine, négociante,

de Schallens, domiciliée à Schallens.

célibataire.

née à Schallens, le trente-un mai mil huit cent dix-huit.

fille de défunts François. Albert. Gottofrey,

et de Marie. Emilie née Gottofrey, à Schallens.

Les publications ont eu lieu à Schallens & Villard-le-Terroir,

le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-seize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

J. Gardaz
Marguerite Gardaz

Signatures des témoins :

J. Stettin
Elic Gardaz

Communiqué : _____

L'officier de l'état civil :

J. Dupuis

N^o 25.
Jaquier = Farcy.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-

seize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Jaquier, Emile François, agriculteur,

de Trubins, domicilié à Corcelles / Charvornay,

célibataire.

né à Gollion, le vingt septembre mil huit cent septante-un,

fil de Louis-Jérôme Jaquier, agriculteur, à Corcelles / Charvornay.

et de désunte Fanny, née Guex,

2^o Farcy, Sophie, ménagère,

de Gomméens-la-Ville, domiciliée à Gomméens-la-Ville.

célibataire.

née à Charvornay, le quatorze avril mil huit cent septante-sept,

fil de Auguste-Samuel Farcy, agriculteur,

et de Marianne née Perizat, sa femme, à Gomméens-la-Ville.

Les publications ont eu lieu à Gomméens-la-Ville, le dix, à Trubins,
le huit et à Corcelles / Charvornay le onze juillet mil
huit cent quatre-vingt-seize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissance de chacun
des fiancés.

L'autorisation de l'Officier
de l'Etat-Civil de Charvornay

Communiqué : aux Etats civils
de Charvornay & de Mollondin.

Signatures des époux :

Emile Jaquier

Sophie Jaquier

Signatures des témoins :

Alfred Gattofrey

E. Lambert

Officier de l'état civil :

J. Jaquier

N^o 26.
Dutoit-Geniet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui trente juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Dutoit Charles Alfred agriculteur _____

de Moudon et de Meyruz _____ domicilié à Meyruz _____

célibataire _____

né à Meyruz le cinq avril _____ mil huit cent septante-trois _____

fils de Jean Daniel Dutoit agriculteur _____

et de Marie Thérèse née Delacourdaiz à Meyruz _____

2^o Geniet Alice sans profession _____

de Obierrens _____ domiciliée à Meyruz _____

célibataire _____

née à Obierrens le deux janvier mil huit cent septante-huit _____

filles de feu Jean Geniet _____

et de Marie née Geniet à Obierrens _____

Les publications ont eu lieu à Meyruz, Obierrens & Moudon le onze juillet mil huit cent quatre-vingt-seize _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat-Civil de Dury.

Signatures des époux :

Charles Alfred Dutoit
Alice Dutoit

Signatures des témoins :

Maccant
Lambelot

Communiqué : aux Etats Civils
Dury, Saint-Cierges &
Moudon

L'officier de l'état civil :

J. Dupuis

N^o 27
Littel - Cherpi.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui trente un juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Littel Francois Vincent, agriculteur, _____

de Villard-le-Terroir, _____ domicilié à Villard-le-Terroir,

célibataire. _____

né à Villard-le-Terroir, le treize novembre mil huit cent dixante-dix, _____

fil de Nicolas Auguste Littel, agriculteur, _____

et de Joséphine Clémentine née Allaz, sa femme, _____

2^o Cherpi Alice Marie, ménagère, _____

de Stagnières, _____ domiciliée à Stagnières, _____

célibataire. _____

née à Stagnières, le huit novembre mil huit cent dixante-dix-huit, _____

filles de défunt Joseph Théodore Cherpi, _____

et de Lina née Lennard, _____

Les publications ont eu lieu à Villard-le-Terroir et Stagnières
le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-seize _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Le consentement écrit du tuteur
de l'épouse mineure.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Vincent Littel

Marie Littel

Signatures des témoins :

M. Cottogny

E. Lambert

Officier de l'état civil :

L. Littel

Widmer Delédesant

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quinze août _____ mil huit cent quatre-vingt-

deize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Widmer, Emile Charles, agriculteur,*

de *Valleyres, sous. Pancez,* domicilié à *Valleyres.*

célibataire.

né à *Fontaines, le quatre septembre* mil huit cent *septante-dix,*

fils de *Emile Widmer, agriculteur, à Valleyres, sous. Pancez.*

et de *défunte Marie née Bagnemat.*

2° *Delédesant, Jenny Adine, lingère.*

de *Bettend,* domiciliée à *Bettend.*

célibataire.

née à *Bettend, le cinq mars* mil huit cent *septante-sept,*

fille de *François, Henri Delédesant,*

et de *Anna née Mbiesille, agriculteur, à Bettend.*

Les publications ont eu lieu à *Bettend et à Valleyres* le *vingt-cinq juillet* mil huit-cent *quatre-vingt-seize.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat Civil de Pancez

Communiqué : aux *Etats Civils de Pancez & Bettend.*

Signatures des époux :

Widmer Emile

Delédesant Adine

Signatures des témoins :

Jenny Dagon
Et Lambert

L'officier de l'état civil :

J. Dupuis

N^o 29
 Mingard Dubit

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-

seize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Mingard Alexis, agriculteur,

de Chapelles domicilié à Bournend

célibataire.

né à la Combe, rière Chapelles le deux janvier mil huit cent soixante-neuf.

fils de Félix Mingard, agriculteur,

et de Adèle née Vulliens, à la Combe, rière Chapelles.

2^o Dubit Georgette, ménagère,

de Moudon, Sottend & Bournend, domiciliée à Bettend.

célibataire.

née à Bettend le premier juillet mil huit cent septante-trois.

fille de défunt Charles-Marc Dubit,

et de Jeanne-Marie née Lorchelet, ménagère, à Bettend.

Les publications ont eu lieu à Bettend et à Bournend, le dix-huit,

à Moudon, le vingt, à Sottend et à Chapelles, le vingt-deux

juillet mil huit cent quatre-vingt-seize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat Civil de Sullens

Signatures des époux :

Alexis Mingard
Georgette Mingard

Signatures des témoins :

Marie Mingard
Adèle Dubit

Communiqué : aux Etats Civils
de Sullens, Moudon & St. Etienne.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 30.
Fusse - Fusse.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-

deux, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :
1^o Fusse, Louis Gustave, agriculteur,
de Britigny, Saint-Barthélemy, domicilié à Bioley, Orjularz,
célibataire.

né à Sulzuit, Dép. de la Haute-Vienne, le 30 septembre mil huit cent septante-quatre,
fils de Victor Fusse, agriculteur,
et de Antoinette née Jaquet, à Britigny, Saint-Barthélemy,
2^o Fusse, Chérie de Céline, ménagère,
de Britigny, Saint-Barthélemy, domiciliée à Bioley, Orjularz,
célibataire.

née à Britigny, Saint-Barthélemy, le deux février mil huit cent septante-cinq,
fille de Auguste Jacques Fusse, agriculteur,
et de Rosalie Augustine Hélène née Limat, à Britigny, Saint-Barthélemy.
Les publications ont eu lieu à Bioley, Orjularz & à Britigny, Saint-Barthélemy,
le dix sept septembre mil huit cent
quatre vingt deux.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

Louis Fusse.

Chérie Fusse

Signatures des témoins :

Henriou Gustave

Ignace Thore

Communiqué : _____

officier de l'état civil :

J. Jacques

N^o 31.
Roulin-Clarel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui seize octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Roulin, Emile Charles, menuisier, _____

de Pailly, _____ domicilié à Eclagnend. _____

célibataire. _____

né à Eclagnend, le dix février mil huit cent soixante-dix, _____

fil de François Louis Roulin, menuisier, _____

et de Louise Fanchette née Rochat, de femme, à Eclagnend. _____

2^o Clarel, Emilie Adaline, ménagère, _____

de Oulend. _____ domiciliée à Oulend. _____

célibataire. _____

née à Oulend, le vingt-sept juillet mil huit cent soixante-dix, _____

fille de défunt Jean Samuel Clarel, _____

et de Jeanne Louise Marianne née Rod, de femme. _____

Les publications ont eu lieu à Eclagnend Oulend, le vingt-deux
septembre mil huit cent quatre-vingt-seize & à
Pailly le lendemain. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Roulin Emile

Roulin Emilie

Signatures des témoins :

Brun Louis

Jubi Roulin

Communiqué : à l'Etat-Civil
de Marrend.

L'officier de l'état civil :

J. Agnes

N^o 32
Desolz Gotsfrey

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-

seize, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Desolz Henri-Joseph, tanneur,

de Villars-le-Vervin, domicilié à Schallens.

celibataire.

né à Schallens, le vingt-un mai mil huit cent septante.

fils de François-Auguste Desolz, tanneur, à Schallens.

et de Victoire Roda née Biderost, de femme, décédée.

2^o Gotsfrey Féliate-Gabriel, lingère.

de Schallens, domiciliée à Schallens.

celibataire.

née à Schallens, le vingt-trois mars mil huit cent soixante-douze,

filles de M^{me} Baptiste-Joseph Gotsfrey

et de la veuve Jeanne-Françoise née Bourgeaud, ménagère, à Schallens.

Les publications ont eu lieu à Schallens & Villars-le-Vervin, le
neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-seize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaun des fiancés

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Desolz Henri
Féliate Desolz

Signatures des témoins :

Gotsfrey Guy
Lambert

L'officier de l'état civil :

J. J. J.

N^o 33.
Guinnard: Martin.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui dix novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Guinnard, François Laurent, agriculteur, _____

de Gletterend, _____ domicilié à Echallens _____

célibataire. _____

né à Moudon, le sept mars _____ mil huit cent cinquante-huit. _____

fils de défunt Xavier Guinnard, _____

et de Philomène Marie née Dionnet, _____

2^o Martin, Jeanne Henriette, ménagère. _____

de Stagnières, _____ domiciliée à Stagnières. _____

célibataire. _____

née à Stagnières, le dix sept avril _____ mil huit cent quarante-huit, _____

fille de défunt François Xavier Martin, _____

et de Henriette Félicité née Despont, sa femme, _____

Les publications ont eu lieu à Echallens & à Stagnières, le vingt

octobre mil huit cent quatre vingt seize, à Gletterend,

le lendemain. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux:

Laurent Guinnard
Henriette Guinnard

Signatures des témoins:

Louis Cordery
E. Lambert

Communiqué: à l'Etat civil
de Gletterend.

L'officier de l'état civil:

J. J. J.

N^o 24
Petrochon, Luché.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-

seize par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Petrochon, Emile, Employé au Chemin de fer,

de Chedeaux, domicilié à Chedeaux,

célibataire.

né à Chedeaux, le vingt-dix avril mil huit cent soixante-trois,

fil de Jean-Louis Petrochon, décédé,

et de Marie-Louise née Essey, à Chedeaux.

2^o Luché, Lydie, ménagère,

de Spalinges, domiciliée à Sugny.

célibataire.

née à Sugny, le onze février mil huit cent soixante-sept,

fille de Charles-Louis Luché, défunt,

et de Elide née Heddon, à Sugny.

Les publications ont eu lieu à Chedeaux, Spalinges & Sugny,
le trente-un octobre mil huit-cent-quatre-vingt-seize.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat civil de Romanel.

Signatures des époux :

Emile Petrochon
Lydie Petrochon

Signatures des témoins :

Jules Pache, Pache not

Communiqué : aux Etats civils
de Romanel, Spalinges & Sugny.

L'officier de l'état civil :

J. Pache

N^o 35
Littel Littel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui singl. trois novembre mil huit cent quatre-vingt-

seize par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Littel Casimir-Joseph, agriculteur,

de Villars-le-Terroir, domicilié à Villars-le-Terroir,

célibataire.

né à Villars-le-Terroir, le sept. mai mil huit cent dixante-quatorze,

fil de défunt Dominique-Lucien Littel,

et de Agnes-Vicquoise née Gardaz, de veuve, à Villars-le-Terroir,

2^o Littel Marie-Eline, ménagère,

de Villars-le-Terroir, domiciliée à Bottend.

célibataire.

née à Villars-le-Terroir, le singl. quatre juin mil huit cent septante,

filles de Alphonse-Casimir-Zacharie Littel,

et de Marie-Anastadie-Emma née Littel, de femme, à Bottend.

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Terroir, le dix novembre

mil huit-cent quatre singl. seize & à Bottend,

le neuf dit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Casimir Littel

Eline Littel

Signatures des témoins :

François Littel

E. Sambet

Communiqué : à l'état civil
de Bottend.

Officier de l'état civil :

J. Littel

N^o 36.
Nicod Gustberti

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Vingt. trois novembre* mil huit cent quatre-vingt-

seize par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o *Nicod, Auguste. Lucide. Emile, négociant, Député au Grand Conseil.*

de *M. Malapalud* domicilié à *Schallens*

célibataire

né à *Schallens* le *six avril* mil huit cent *soixante-cinq*,

fils de *défunt Gustave. Eugène Nicod*

et de *sa veuve Marie. Elisabeth née Chiffelle, à Bottens.*

2^o *Gustberti, Alice, sans profession*

de *Stabio* domiciliée à *Yverdon*

célibataire

née à *Stabio* le *deux mars* mil huit cent *septante-trois*

fille de *défunt Aristide Gustberti*

et de *Josephine née De Filippis*

Les publications ont eu lieu à *Schallens* le *sept* à *Malapalud*
 à *Yverdon* & à *Stabio* le *neuf novembre* mil huit
cent quatre vingt seize

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les actes de naissances de
 chacun des fiancés.*

Signatures des époux :

Aug Nicod
Angelina Nicod

Signatures des témoins :

Guillaume Joseph de Luyon
Lucas
not

L'officier de l'état civil :

J. J. J. J.

Communiqué : aux *Etats civils*
 de *Bottens, Yverdon & Stabio.*

N^o 37
Chambetta & Limat

Aujourd'hui *vingt. quatre novembre* mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

seize par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Lieu d'origine et de domicile :

1^o *Chambetta, Francois. Jean, charbon-murichal,*
de *Assens* de *Assens* domicilié à *Assens*

Etat civil :

célibataire.

Lieu et date de la naissance :

né à *Assens, le dix-neuf mai* mil huit cent *soixante-deux,*

Noms, profession et

fils de *défunt Francois. Simon Chambetta,*

domicile des parents :

et de *M^{lle} Marie. Emilie née M^{lle} Aubrey, sa femme,*

Nom et profession de l'épouse :

2^o *Limat, Marie. Françoise, couturière,*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Bretigny Saint-Barthélemy* domiciliée à *Lolietz-Littel.*

Etat civil :

célibataire.

Lieu et date de la naissance :

née à *Lolietz-Littel, le quatorze janvier* mil huit cent *soixante.*

Noms, profession et

fille de *M^l Henri. Albert. Limat, agriculteur,*

domicile des parents :

et de *Antoinette. Adélaïde née Badoud, sa femme, Lolietz-Littel.*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Assens & Bretigny Saint-Barthélemy*
le six novembre mil huit cent quatre-vingt-seize
& à Lolietz-Littel, le neuf dit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Signatures des époux :

François Chambetta
Marie Chambetta

Signatures des témoins :

Aimé Bessery
L. Longchamp

Communiqué : à l'Etat civil
de *Bottens.*

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 38.
Bocion, Gachet.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-huit novembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
seize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^{er} Bocion Ami-Isaac, agriculteur, _____

de Bournend, _____ domicilié à Bournend, _____

célibataire, _____

né à Bournend, le trois mars mil huit cent septante, _____

fil de Victor Jean-François Bocion, agriculteur, à Bournend, _____

et de Mme Marie-Fanny Ramuz, _____

2^o Gachet Henriette, ménagère, _____

de Dioley, Ejulaz et Boudend, domiciliée à Bettend, _____

célibataire, _____

née à Bettend, le dix-neuf septembre mil huit cent septante, _____

fille de François David Gachet, _____

et de Charlotte née Dubril, agriculteur, à Bettend, _____

Les publications ont eu lieu à Dioley, Ejulaz, le sept novembre
mil huit cent quatre-vingt-seize, à Boudend, Bournend
et Bettend, le lendemain, _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat-Civil de Sullend.

Communiqué : à l'Etat-Civil
de Sullend, à Dailend.

Signatures des époux :

Ami Bocion
Henriette Bocion

Signatures des témoins :

Eugène Gachet
Alice Gachet

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Enregistré le 4 Janvier 1897.
Le Préfet
H. Baccard

Jaccard, Magniaux.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Le 29, à la page 180, est celle de la dernière inscription faite dans l'année 1896.

Les deux doubles du présent registre sont conformes.

Ce que nous certifions.

Le 31 décembre 1896.

L'Officier de l'Etat-Civil de l'Arrondissement d'Eballeus.

J. Jacques

Un double a été remis le 7 janvier 1897, à l'autorité cantonale, en exécution de l'article 2 de la loi.

L'Officier de l'Etat-civil de l'Arrondissement d'Eballeus.

J. Jacques



Aujourd'hui Onze décembre _____ mil huit cent quatre-vingt-

seize, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1° Jaccard, Francois, menuisier, _____

de Charbonnay, Montaubion, Villard, Tiercelin, domicilié à Echallens. _____

célibataire. _____

né à Echallens, le quatre octobre _____ mil huit cent dixante-neuf, _____

fils de Jules, Frédéric Jaccard, _____

et de Louise née Baccard, de femme, négociant, à Echallens. _____

2° Magniaux, Claire, Ida, ménagère, _____

de Tucherens, _____ domiciliée à Echallens. _____

célibataire. _____

née à la Manquetta, Commune d'Yvonand, _____

le vingt-deux juin _____ mil huit cent septante-deux. _____

filles de Jean-Louis Magniaux, agriculteur, _____

et de Elise Emma née Clerbi, en Moulins, née Goussens, la Ville. _____

Les publications ont eu lieu à Echallens, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-seize, à Tucherens & Montaubion-Charbonnay, le vingt-trois dit, à Villard, Tiercelin, le vingt-deux dit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes de naissances de chacun des fiancés.

Signatures des époux:

François Jaccard
Ida Jaccard

Signatures des témoins:

Magniaux Louis
E. Lambert

L'officier de l'état civil:

J. Jacques

Communiqué: aux Etats civils de Mondou, Saint-Lierges & Bottens.

N° 1.
Gardaz, Allaz.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui cinq février _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix-sept, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Gardaz Placide-Élie, caquetier,

de Villard-le-Terroir, _____ domicilié à Schallens.

célibataire.

né à Villard-le-Terroir, le premier décembre mil huit cent soixante-quatre,

fils de Pierre-Nicolas-Grégoire Gardaz,

et de Marie-Jodette-Cyille née Pittet, décédée.

2° Allaz, Éléne-Cécile-Victorine, cuisinière,

de Villard-le-Terroir, _____ domiciliée à Villard-le-Terroir,

célibataire.

née à Villard-le-Terroir, le vingt-huit-janvier mil huit cent soixante-huit,

fille de Désiré-Basile-Daniel Allaz,

et de Provine-Jodette née Pittet.

Les publications ont eu lieu à Schallens & Villard-le-Terroir,
le vingt-janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :
Les actes de naissances de
chaun des fiancés.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Élie Gardaz
Cécile Gardaz

Signatures des témoins :

L. Paves
Mos Pittet

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 2
Dépierraz - Steiner.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix neuf février _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix sept _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Dépierraz Ferdinand, Employé au Chemin de fer L. E.

de Ussens _____ domicilié à Ussens _____

veuf de Louisa Fernance née Rasussin, née le dix juillet-
mil huit cent quatre vingt seize, _____

né à Ussens, le trente août _____ mil huit cent soixante quatre,

fils de Abram dit David Dépierraz, chef de gare, à Ussens,

et de défunte Julie née Wagnières _____

2^o Steiner, Caroline, domestique, _____

de Saanen, _____ domiciliée à Ussens _____

célibataire. _____

née à Tuitteboenf, le trente juin _____ mil huit cent soixante neuf,

fille de Fernand Steiner, horloger, à Territtel _____

et de défunte Anna Elisabeth née Eichenberg _____

Les publications ont eu lieu à Ussens le vingt six décembre mil
huit cent quatre vingt seize et à Gessenay le surven-
demain. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

L'acte de naissance de l'épouse.
Celui de l'époux et l'acte de
décès de Louisa Fernance
Dépierraz née Rasussin,
insérés aux Volumes A, n'ont
pas été extraits.

Communiqué : à l'Etat civil
de Gessenay _____

Signatures des époux :

Ferdinand Dépierraz

Caroline Dépierraz

Signatures des témoins :

Mme Pelt, Lausanne

E. Lambert Schallens

L'officier de l'état civil :

J. J. J. J.

N^o 3
Porchat-Lellaton

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf février — mil huit cent quatre-vingt-

dix-sept, — par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Porchat, Louis, domestique de campagne,

de Penhelaiz, — domicilié à Goumoëns-le-Juz

célibataire.

né à Genève, le premier décembre mil huit cent soixante-un,

fil de Charles Albert Porchat, à Terroy,

et de de femme Louise Lin, sa femme.

2^o Lellaton, Elise, ménagère,

de Eclagnens et de Travers, (Benchâtel), domiciliée à Eclagnens.

célibataire.

née à Eclagnens, le sept-mars mil huit cent septante-un

filles de Jean-Louis Lellaton

et de Adèle née Deledet, sa femme, agriculteurs, à Eclagnens.

Les publications ont eu lieu à Eclagnens et Goumoëns-le-Juz

le quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept,

à Travers le dix dit à Penhelaiz le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances des fiancés.

Signatures des époux :

Louis Porchat.

Elise Porchat

Signatures des témoins :

Anna Vincens
E. Lambert

Communiqué : aux Etats civils

de Travers & de Cossouay.

L'officier de l'état civil :

J. Dupuis

N^o 4.
Meystre, Lache.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui Vingt février mil huit cent quatre-vingt-
dix sept par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Meystre, Jules, agriculteur,

de Correçon domicilié au Coudray, rière Barois,
célibataire.

né à Suchy, le dix mai mil huit cent cinquante sept

fil de Pierre François Meystre, décédé,

et de Marianne Gourard, à Espédes.

2^o Lache, Eva, ménagère,

de Spalinges domiciliée à Gomméens-la-Ville,
célibataire.

née à Mollondin, le treize juin mil huit cent septante un

fille de Jean Daniel Lache,

et de Marie Rodine, née Cidinet, agriculteur, à Gomméens-la-Ville

Les publications ont eu lieu à Gomméens-la-Ville, le vingt un,
à Spalinges, le vingt-trois, à Barois, le vingt-quatre
à Correçon, le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt dix sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat-civil de Charvonnay.

Signatures des époux:

Jules Meystre
Eva Meystre née Lache

Signatures des témoins:

Ami Lache
St Lambeld

Communiqué: aux Etats civils
de Charvonnay, Spalinges et
Saint-Cierges.

L'officier de l'état civil:

[Signature]

N^o 5.
Porchel, Girardel.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Par Jugement rendu le sept-
 septembre 1897, confirmé par arrêt
 du 29 décembre suivant, déclaré
 définitif et exécutoire le 4 février
 1898, le Tribunal civil du district
 de Coudonay a dissous par le
 divorce le mariage Porchel-
 Girardel, mentionné ci-contre
 - divorce prononcé contre la
 défenderesse, en vertu de l'article
 47 de la loi fédérale du 24 décem-
 bre 1874.

Induit le 9 février 1898.
 L'Officier de l'Etat-Civil
 de l'arrondissement d'Échallens

[Signature]



Aujourd'hui Vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-

dix-sept par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Porchel, Francois Charles, agriculteur,

de Corcelles-le-Jorat, domicilié à Bettens.

célibataire

né à Bourmies le sept-novembre mil huit cent soixante-douze,

fils de désun Francois Louis Porchel

et de Julie née Bocion, ménagère, à Bourmies.

2^o Girardel, Julie Lucie Eugénie, ménagère.

de Bettens, domiciliée à Bettens.

célibataire

née à Bettens le dix-sept novembre mil huit cent soixante-huit.

fille de Julie veuve de Francois Girardel, ménagère, à Bettens

et de

Les publications ont eu lieu à Bettens, le trente janvier mil huit
 cent quatre-vingt-dix-sept, et à Corcelles-le-Jorat
 le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
 après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
 de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
 par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat-civil de Sullens.

Signatures des époux :

[Signature]
[Signature]

Signatures des témoins :

[Signature]
[Signature]

Communiqué : aux Etats-civils
 de Sullens & de Corcelles-le-Jorat

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 6
Littel-Pasteur.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui deux mars _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix-sept, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Littel Victor Auguste, agriculteur, _____

de Villars-le-Terroir, _____ domicilié à Echallens, _____

seul de Séraphine née Chessel, née le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, _____

né à Villars-le-Terroir le vingt-quatre mars mil huit cent soixante-trois, _____

fil de Ignace Elie Littel _____

et de Madeleine Françoise Victorine née Littel, de femme, arbergiste à Echallens.

2^o Pasteur Adèle Elise, couturière, _____

de Renens, _____ domiciliée à Echallens, _____

célibataire. _____

née à Echallens le onze mai mil huit cent soixante-huit.

filles de défunt Joseph David Pasteur _____

et de Madame Marie née Pasteur, de veuve, ménagère, à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Echallens, le douze, à Villars-le-

Terroir, le treize & à Renens, le quinze février mil

huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les actes à produire étant inscrits aux volumes anciens & au Registre B des décès, n'ont pas été extraits.

Communiqué: à l'Etat-Civil de Romanel.

Signatures des époux:

Victor Littel

Elise Littel

Signatures des témoins:

A. Thomet

E. Lambert

L'officier de l'état civil:

J. J. J. J. J.

N^o 7
Clavel: Rochat.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Enduite de directions données par le Département de Justice et Police, par lettre du 4 mars 1898, l'acte de mariage Clavel-Rochat, inséré ci-contre, est complété par la mention que l'épouse était bourgeoise de l'Abbaye. Inséré le 5 mars 1898. L'Officier de l'Etat-Civil.



Communiqué à l'Abbaye.

Aujourd'hui singt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-

dix-sept par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Clavel, Friedrich, agriculteur,

de Oulens, domicilié à Oulens.

célibataire.

né à Oulens, le quatre décembre mil huit cent soixante-sept,

fil de Marc-Louis Clavel,

et de Madelaine née Klopsfenstein, agriculteur, à Oulens.

2^o Rochat, Elise-Uline, ménagère,

de la Vallée du Lac de Joux, domiciliée à Oulens.

célibataire.

née à Oulens, le dix-huit avril mil huit cent septante-deux,

fille de Julie fille de Charles Rochat, négociante, à Oulens.

et de

Les publications ont eu lieu à Oulens, le vingt-trois mars mil huit

cent quatre-vingt-dix-sept et à l'Abbaye le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes à produire étant
insérés à volume ancien, n'ont
pas été extraits.

Communiqué : à l'Etat-Civil
de l'Abbaye.

Signatures des époux :

Friedrich Clavel

Elise Uline

Signatures des témoins :

Benjamin Berenson,

Louise Mayor

L'officier de l'état civil :

Luq. Laurent
comp.

N^o 1
 Martin, Henrioud

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-sept avril _____ mil huit cent quatre-vingt-

neuf, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Martin, Désiré, Antoine, agriculteur, _____

de Stagnières, _____ domicilié à Stagnières, _____

célibataire, _____

né à Laudanne, le vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-dix, _____

fil de défunt Étienne Eugène Martin, _____

et de Jeanne Louise née Jaton, sa sœur, ménagère, à Stagnières

2^o Henrioud, Louise Anna, ménagère, _____

de Bioley, Orjulaz, _____ domiciliée à Bioley, Orjulaz, _____

célibataire, _____

née à Schallens, le neuf août mil huit cent soixante-neuf, _____

filles de Antoine Alphonse Henrioud, agriculteur, à Bioley, Orjulaz

et de défunte Félicite née Despons, sa femme, _____

Les publications ont eu lieu à Stagnières & Bioley, Orjulaz, le
vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

L'acte de naissance de l'époux ;
 celui de la fiancée, inscrit à volume
 ancien, n'a pas été extrait.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Désiré Martin

Louise Anna Martin

Signatures des témoins :

Henrioud Gustave

Despons Emile

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 9
 Messerli-Mullener

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui trente Avril _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix sept, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Messerli, Aimé, Employé de commerce, _____

de Oberwyl, Canton de Berne, _____ domicilié à Echallens. _____

célibataire. _____

né à Etagnières, le vingt dix mai mil huit cent dixante trois, _____

fil de défunte Madelaine Messerli. _____

et de _____

2^o Mullener, Elise Rosine, sans profession, _____

de Gessenay (Berne), _____ domiciliée à Sullens. _____

veuve de Henri Mullener, née le dix-neuf février mil huit cent quatre-vingt-quatorze _____

née à Sullens, le vingt quatre mars mil huit cent dixante cinq, _____

fille de Louis Alexandre Ramuz à Sullens, _____

et de défunte Jeanne Louise Borjeaud. _____

Les publications ont eu lieu à Echallens, le trente un mars mil huit cent quatre-vingt dix sept, à Sullens, à Gessenay & à Oberwyl, le trois avril courant. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

L'acte de naissance de l'époux ;
 L'acte de mariage Mullener-Ramuz
 L'acte de décès de Henri Mullener.

Signatures des époux :

Aimé Messerli
 Elise Rosine Mullener

Signatures des témoins :

Jules Ramuz, Sullens.
 Alfred Rieser, Echallens

Communiqué : aux Etats civils
 de Oberwyl, Gessenay & Sullens.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N° 10.

Wagnière-Loinignon.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui premier mai _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix-sept, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Wagnière, Jules Eugène, comptable, _____de Orzès, _____ domicilié à Laudanne, _____célibataire. _____né à Paris, le cinq avril _____ mil huit cent soixante sept, _____fils de Louis Eugène Wagnière, décédé, _____et de Victorine Eugénie Blanchamps, veuve, à Laudanne, _____2° Loinignon, Anna Eugénie Georgette, couturière, _____de origine française, _____ domiciliée à Laudanne, _____célibataire, _____née à Paris, 6^e arrondissement, le onze décembre mil huit cent soixante deux. _____fille de Isidore Alexandre Loinignon, décédé, _____et de Albertine Madeleine Loubère, veuve, décédée, _____Les publications ont eu lieu à Orzès, le quatre, à Laudanne, le dixà Paris (6^e arrondissement, le sept seize mil huitcent quatre vingt dix-sept. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat civil de Laudanne,

Signatures des époux :

Wagnière
Georgette Wagnière

Signatures des témoins :

Jacques Wagnière
Wagnière, Fernand

L'officier de l'état civil :

JacquesCommuniqué : aux Etats civils
de Laudanne & d'Orzès
& à la Chancellerie d'Etat.

N^o 11.
Littel, Littel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui sept mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix. sept, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Littel Félix. Nicolas. Marie, agriculteur, _____
de Villard. le. Terroir, _____ domicilié à Villard. le. Terroir,
célibataire. _____

né à Villard. le. Terroir, le vingt. sept. janvier mil huit cent dixante. treize, _____
fils de défunt Jacques. Emile Littel, _____
et de Marie née Charade, de femme, ménagère, à Villard. le. Terroir.
2^o Littel Agathe. Marie. Agnès, ménagère.
de Villard. le. Terroir, _____ domiciliée à Villard. le. Terroir.
célibataire. _____

née à Villard. le. Terroir, le quinze juin mil huit cent dixante treize, _____
fille de défunt Alphonse. Idore. Nicolas Littel, _____
et de Isabelle. Euprodine. Marie née Littel, de femme. _____
Les publications ont eu lieu à Villard. le. Terroir, le vingt. un
avril mil huit cent quatre vingt. dix. sept. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chacun des fiancés.

Communiqué : _____

Signatures des époux :

Félix Littel
Agathe Littel

Signatures des témoins :

Félix Littel
Maurice Littel

L'officier de l'état civil :



St Roch 12
Lansanne

N^o 12.
Dutoit-Mettraux

Nom et profession de l'époux:
Lieu d'origine et de domicile:
Etat civil:

Aujourd'hui vingt-cinq mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
six. sept. _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Dutoit, François, Victor, agriculteur, _____
de Villars-le-Terroir, _____ domicilié à Villars-le-Terroir,
célibataire.

Lieu et date de la naissance:

né à Domdidier, Fribourg, le trois octobre mil huit cent soixante-un.

Noms, profession et

_____ fils de Joseph, Auguste Dutoit

domicile des parents:

et de Marie, Victorine née Godel, agriculteur, à Villars-le-Terroir.

Nom et profession de l'épouse:

2^o Mettraux, Marie - Hélène, couturière, _____

Lieu d'origine et de domicile:

de Villars-le-Terroir, _____ domiciliée à Villars-le-Terroir

Etat civil:

célibataire.

Lieu et date de la naissance:

née à Bretigny-Saint-Barthelémy, le 23 mai mil huit cent septante-quatre,

Noms, profession et

_____ fille de Jacques Mettraux,

domicile des parents:

et de Lucie née Fuste, agriculteur, à Villars-le-Terroir.

Date des publications:

Les publications ont eu lieu à Villars-le-Terroir, le vingt-neuf
mars mil huit cent quatre-vingt dix. sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

L'acte de naissance de l'époux,
celui de la fiancée, inscrit à
volume ancien, n'a pas été extrait

Signatures des époux:

François Dutoit.
Marie Dutoit.

Signatures des témoins:

Elie Gardaz
Auguste Savio

Communiqué: _____

L'officier de l'état civil:

[Signature]

N^o 13
Meltraux-Larty

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-cinq mai _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-sept, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Meltraux, Félix Auguste, domestique, _____
 de Villard-le-Terroir, _____ domicilié à Bretigny St-Barthélemy
célibataire. _____

né à Villard-le-Terroir, le vingt-un décembre mil huit cent soixante-neuf.
 fils de Joseph Seraphin Meltraux, décédé, _____
 et de Marie Euphrasie née Chambettaz, sa veuve, à Villard-le-Terroir,

2^o Larty, Louise, domestique, _____
 de Léchelles, (Fribourg), _____ domiciliée à Laudanne Montbrillan
célibataire. _____

née à Léchelles, le vingt-huit décembre mil huit cent soixante-onze, _____
 fille de Jacques Larty, décédé, _____
 et de Marie née Philippone, ménagère, à Ley, vers Ivoriaz.

Les publications ont eu lieu à Villard-le-Terroir et Bretigny Saint-
Barthélemy, le sept, à Laudanne, le huit, et à Léchelles
le neuf mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
 après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
 de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
 par le mariage.

Pièces déposées :

L'acte de naissance de l'époux
et l'acte d'origine de la fiancée.

Signatures des époux :

Auguste Meltraux
Louise Meltraux

Signatures des témoins :

Henri Meltraux
Ernest Meltraux

Communiqué : aux Etats civils
de Laudanne & Léchelles.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 14.
Basset - Hügi.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Onze juin _____ mil huit cent quatre-vingt-
vix sept. _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Basset Aimé, agriculteur, _____
de Gomméens-la-Ville, _____ domicilié à Gomméens-la-Ville.
célibataire. _____

né à Gomméens-la-Ville, le quatorze mai mil huit cent dix-huit, _____
fils de Jacob Louis Elie Basset, agriculteur, à Gomméens-la-Ville,
et de défunte Jeanne Sudeite née Vittoz, sa femme. _____
2^o Hügi Rosa, domestique, _____
de Köniz (Berne), _____ domiciliée à Gomméens-la-Ville.
célibataire. _____

née à Bumbolz, commune d'Ulberstorf, le 3 septembre mil huit cent dix-huit. _____
fille de Rodolphe Hügi, cultivateur, à Benenegg, _____
et de Elisabeth née Gasser, _____
Les publications ont eu lieu à Gomméens-la-Ville, le vingt-dix, _____
à Benenegg, le vingt-huit et à Köniz, le vingt-neuf mai
mil huit cent quatre-vingt-dix sept. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et
après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier
de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis
par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des époux.
L'autorisation écrite du
père de l'épouse mineure.

Communiqué: aux Etats civils

de Benenegg & de Köniz

Signatures des époux :

Aimé Basset
Rosa Basset

Signatures des témoins :

Eugène Basset
Anna C. Hügi

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N° 15.
 Michaud-Bosey.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt juin mil huit cent quatre-vingt-

dix-sept, par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Michaud, Henri-Friedrich, agriculteur,

de La Sarraz, domicilié à La Sarraz,

célibataire.

né à La Sarraz, le vingt-neuf novembre mil huit cent septante-dix,

fils de Armand, Charles, Henri Michaud,

et de Marie, Félicie née Desautrey, domiciliés à La Sarraz.

2° Bosey, Aline, sans profession,

de Chanciaz, domiciliée à Chanciaz,

célibataire.

née à Chanciaz, le vingt-deux novembre mil huit cent septante,

filles de Edaie Bosey,

et de Jeanne, Julie née Faridel, domiciliés à Chanciaz.

Les publications ont eu lieu à Chanciaz, le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et à La Sarraz, le lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat civil de La Sarraz.

Signatures des époux :

Friedrich Michaud

Aline Michaud

Signatures des témoins :

Michaud Victor

Bosey Anne

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué : aux Etats civils de La Sarraz et de Molon le vingt à Donneloie

N^o 16.

Dupraz Chambettaiz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix sept _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Dupraz Constant Auguste, domestique,
de Bottend _____ domicilié à la Coulisse, rière Schallend
célibataire. _____

né à Bottend, le huit janvier mil huit cent cinquante-trois,
fils de défunt Ambroise Joseph Dupraz, _____
et de Marie Louise Thérèse née Bayard, _____
2^o Chambettaiz Marie Philomène née Majux, domestique,
de Ussend _____ domiciliée à la Coulisse, rière Schallend
veuve de George Alfred Chambettaiz, dèd le vingt-six novembre 1887.

née à Ussend, le quatre février mil huit cent soixante-deux,
fille de Auguste Adrien Majux, _____
et de Thérèse Antoinette née Lenciond, décédée, _____

Les publications ont eu lieu à Schallend, le trente juin mil huit cent
quatre-vingt-dix-sept, à Ussend, le premier et à Bottend
le trois juillet suivant.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des époux &
l'acte de décès de George Alfred
Chambettaiz _____

Communiqué : à l'Etat-Civil
de Bottend.

Signatures des époux :

Dupraz Constant
Marie Dupraz

Signatures des témoins :

J. Lenciond
M. G. G. G.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 17
 Pabud: Vincent.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt deux juillet _____ mil huit cent quatre-vingt-

six de dix _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Pabud, Gustave Francis, Employé de bureau,

de Biolley Magnouze _____ domicilié à Lyon _____

célibataire _____

né à Orbe, le vingt huit juillet mil huit cent dixante six, _____

fil de Francis Friedrich Pabud, décédé, _____

et de Louise Suzanne Rochat, de veuve, à Biolley Magnouze _____

2^o Vincent, Anna,

de Poliez-le-Grand, _____ domiciliée à Echallens _____

célibataire _____

née à Echallens, le douze février mil huit cent dixante deux, _____

filles de Auguste Samuel Vincent, _____

et de Noé Marie née Mayor, de femme, à Echallens, _____

Les publications ont eu lieu à Echallens, le douze juin mil huit cent quatre vingt six de dix _____ à Lyon, Poliez-le-Grand & Biolley Magnouze, le quinze dit _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'Officier de l'Etat Civil de Lyon

Signatures des époux :

Pabud
 A. Vincent

Signatures des témoins :

Vincent
 A. Vincent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué : aux Etats civils de Lyon, Bottens et Mollonnin

N^o 18.
Baumann: Roulet.

Nom et profession de l'époux:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Nom et profession de l'épouse:

Lieu d'origine et de domicile:

Etat civil:

Lieu et date de la naissance:

Noms, profession et

domicile des parents:

Date des publications:

Aujourd'hui seize août _____ mil huit cent quatre-vingt-

dix sept, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

1^o Baumann, Jaques, Louis, Ministre du S^t Evangile,
de Richtersweil, Canton de Zurich, domicilié à Poliez-le-Grand
célibataire.

né à Yvon, _____ le trente mai _____ mil huit cent dixante-neuf _____

fil de défunt Jean-Jacob Baumann,
et de Louise Henriette Blondel, da veuve, à Poliez-le-Grand.

2^o Roulet, Charlotte,
de Yverdon & Mamborget, _____ domiciliée à Echallens, _____
célibataire.

née à Echallens, le neuf janvier _____ mil huit cent dixante-treize,
fille de Jules-François Roulet, Juge de Paix & syndic,
et de Cécile née Dufour, de femme, à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Poliez-le-Grand & Echallens, le vingt-sept,
à Richtersweil, le vingt-huit, à Yverdon, le vingt-neuf & à Mamborget,
le trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt dix sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Une autorisation de l'Officier
de l'Etat-Civil de Bottens,
à Poliez-le-Grand

Signatures des époux:

Baumann
parteur.
Ch. Baumann

Signatures des témoins:

Aug. Baumann Geneve
A. Remy par Arzier.

L'officier de l'état civil:

L'officier de l'état civil:
L. J. J. J.

Communiqué: aux Etats civils
de Bottens, Richtersweil,
Yverdon & fiez.

N^o 19
Collioud, Basset

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui Vingt cinq Septembre mil huit cent quatre-vingt-

Dix sept par-devant l'officier de l'état civil-soussigné, ont comparu :

1^o Collioud Jules agriculteur,

de Rolle, domicilié à Goumoëns-la-Ville.

célibataire.

né à Orbe, le quinze octobre mil huit cent cinquante huit,

fils de défunt Jean. César Collioud,

et de Henriette. Caroline Ramolet, de femme,

2^o Basset Jenny. Suzette. Anette, ménagère.

de Goumoëns-la-Ville, domiciliée à Goumoëns-la-Ville.

célibataire.

née à Goumoëns-la-Ville, le dix septembre mil huit cent soixante quatre,

filie de Jacob. Louis. Elie Basset, agriculteur, à Edstines/Yverdy,

et de défunte Jeanne. Suzette Vittor.

Les publications ont eu lieu à Goumoëns-la-Ville, le vingt dix août mil huit cent quatre vingt six sept et à Rolle, le sur lendemain.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de naissances de
chaque des fiancés.

Signatures des époux :

Collioud Jules
Collioud Suzette

Signatures des témoins :

St Lambert
Louis Cordes

Communiqué : à l'état-civil
 de Rolle.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 20

Chamol, Aeschbacher

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui douze novembre

mil huit cent quatre-vingt-

dix-sept, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Chamol, Henri-Louis, commis négociant,

de Morrens, (Vaud), _____ domicilié à Yverdon. _____

celibataire. _____

né à Mex, le douze février _____ mil huit cent septante-quatre,

fils de Jean-Georges Chamol, instituteur, _____

et de Elise Julie née Tulet, domiciliés à Mex.

2^o Aeschbacher, Marie-Emilie, cuisinière,

de Eggivyl (Berne), _____ domiciliée à Yverdon. _____

celibataire. _____

née à Rue, le seize novembre mil huit cent septante-trois.

fille de Jean Aeschbacher, agriculteur, _____

et de Marie-Louise née Ettet, domiciliés à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Yverdon, le seize, à Morrens, le dix-sept et à Eggivyl, le dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'officier de l'état-civil d'Yverdon.

Signatures des époux :

Henri Chamol
Emilie Chamol.

Signatures des témoins :

E. Lambert
Louis Cordes

L'officier de l'état civil :

Jacques

Communiqué :

aux Etats civils
d'Yverdon, Pottens et
Eggivyl.

N^o 20

Chamol, Aeschbacher

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui douze novembre

mil huit cent quatre-vingt-

dix-sept, _____ par-devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1^o Chamol, Henri-Louis, commis négociant,

de Morrens, (Vaud), _____ domicilié à Yverdon. _____

celibataire. _____

né à Mex, le douze février _____ mil huit cent septante-quatre,

fils de Jean-Georges Chamol, instituteur, _____

et de Elise Julie née Tulet, domiciliés à Mex.

2^o Aeschbacher, Marie-Emilie, cuisinière,

de Eggivyl (Berne), _____ domiciliée à Yverdon. _____

celibataire. _____

née à Rue, le seize novembre mil huit cent septante-trois.

fille de Jean Aeschbacher, agriculteur, _____

et de Marie-Louise née Ettet, domiciliés à Echallens.

Les publications ont eu lieu à Yverdon, le seize, à Morrens, le dix-sept et à Eggivyl, le dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept. _____

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Une autorisation de l'officier de l'état-civil d'Yverdon.

Signatures des époux :

Henri Chamol
Emilie Chamol.

Signatures des témoins :

E. Lambert
Louis Cordes

L'officier de l'état civil :

Jacques

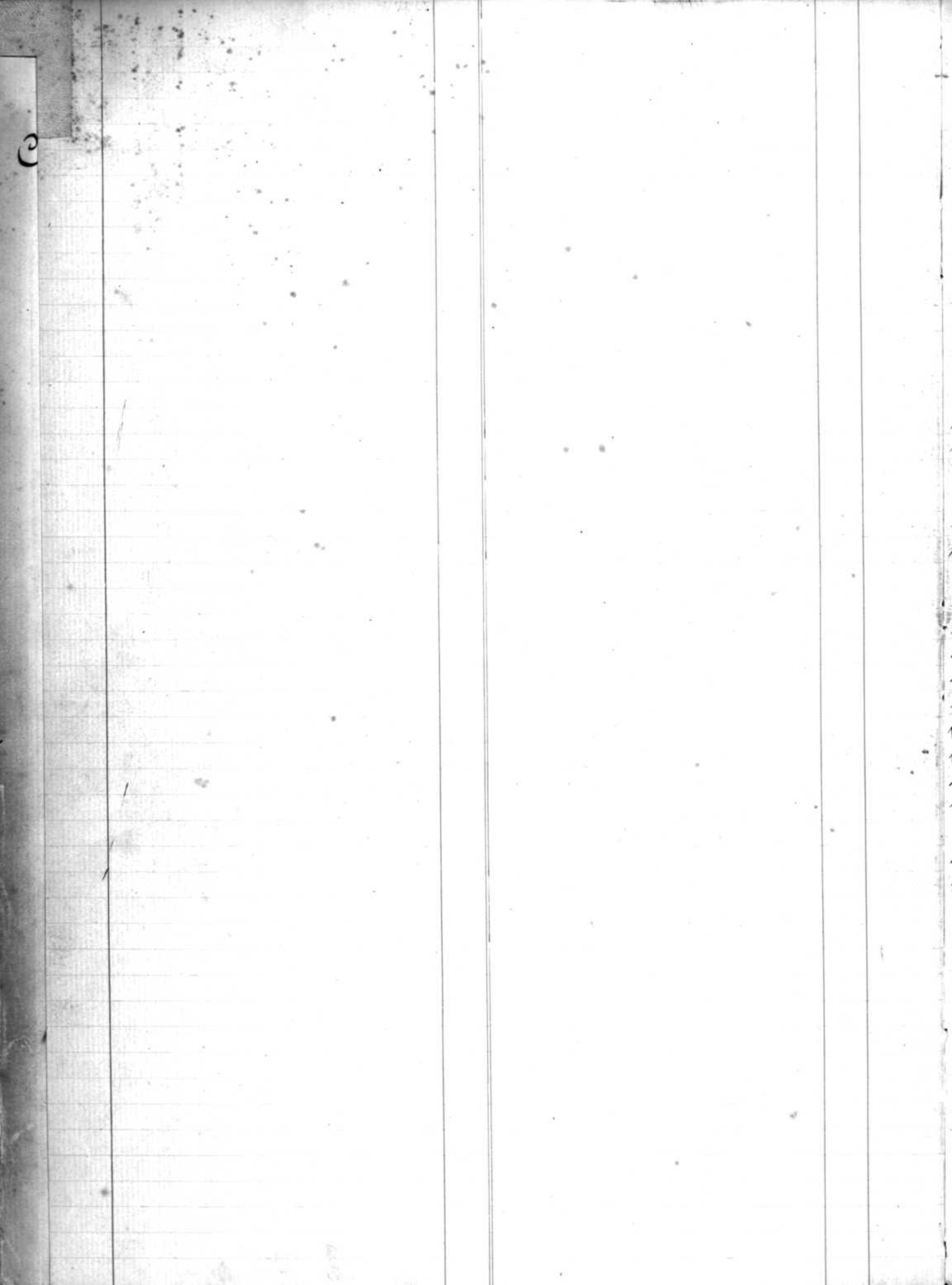
Communiqué : aux Etats civils
d'Yverdon, Pottens et
Eggivyl.

50. Uedebrecht, Comad. Louis 1892.
 96. Allaz, Alfred. Charles 1894.
 120. Allaz, Leon. Jules 1895.

— Arboretel, Fanny. Roda 1892. 16.
 — Allaz, Philomène. Emilie. Madeleine 1894. 12.
 — Pittel, Marie. Emma. Françoise 1895. 6.

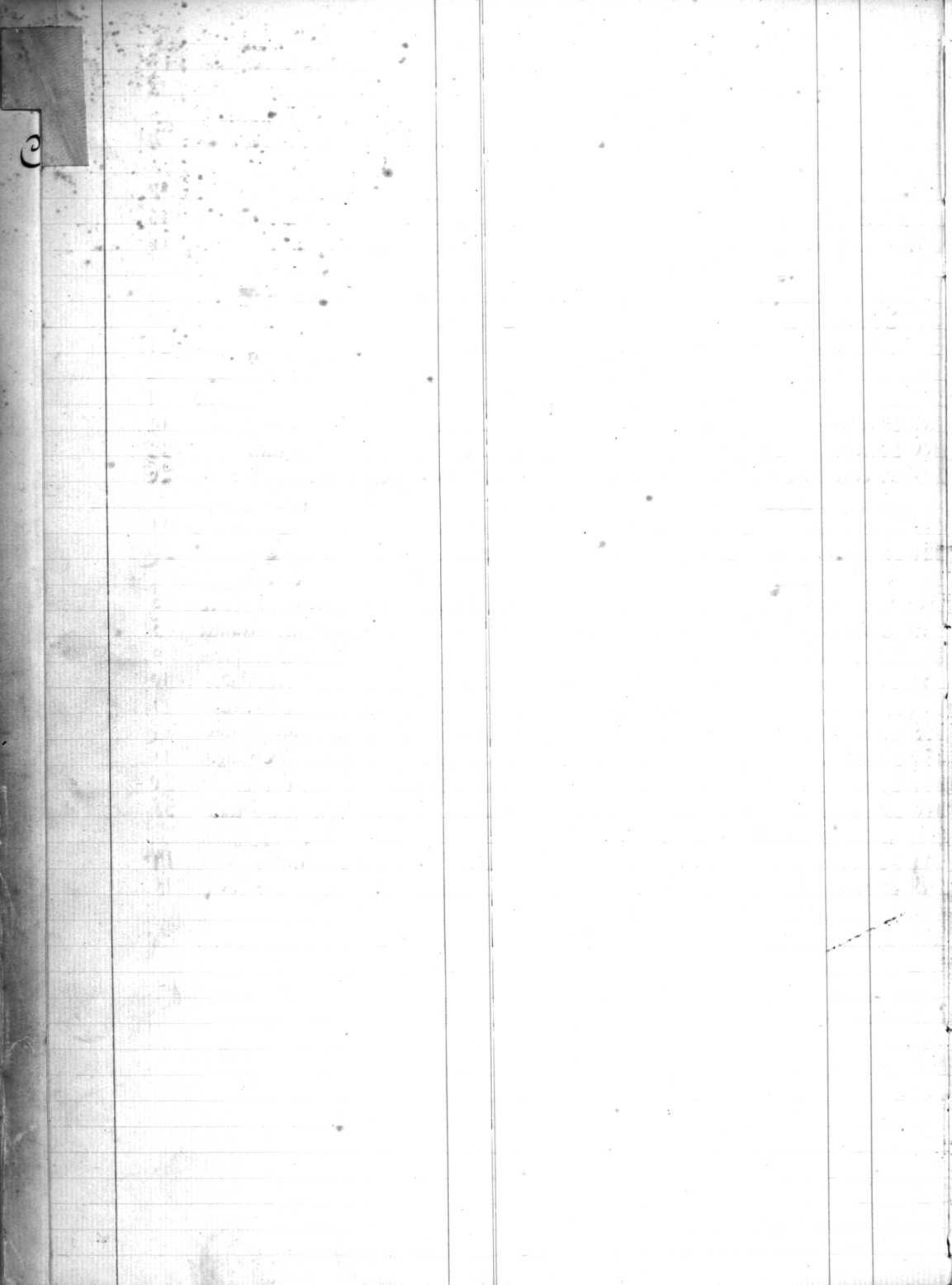
A
 B
 C
 D
 E
 F
 G
 H
 J
 K
 L
 M
 N
 O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 X
 Y
 Z

3



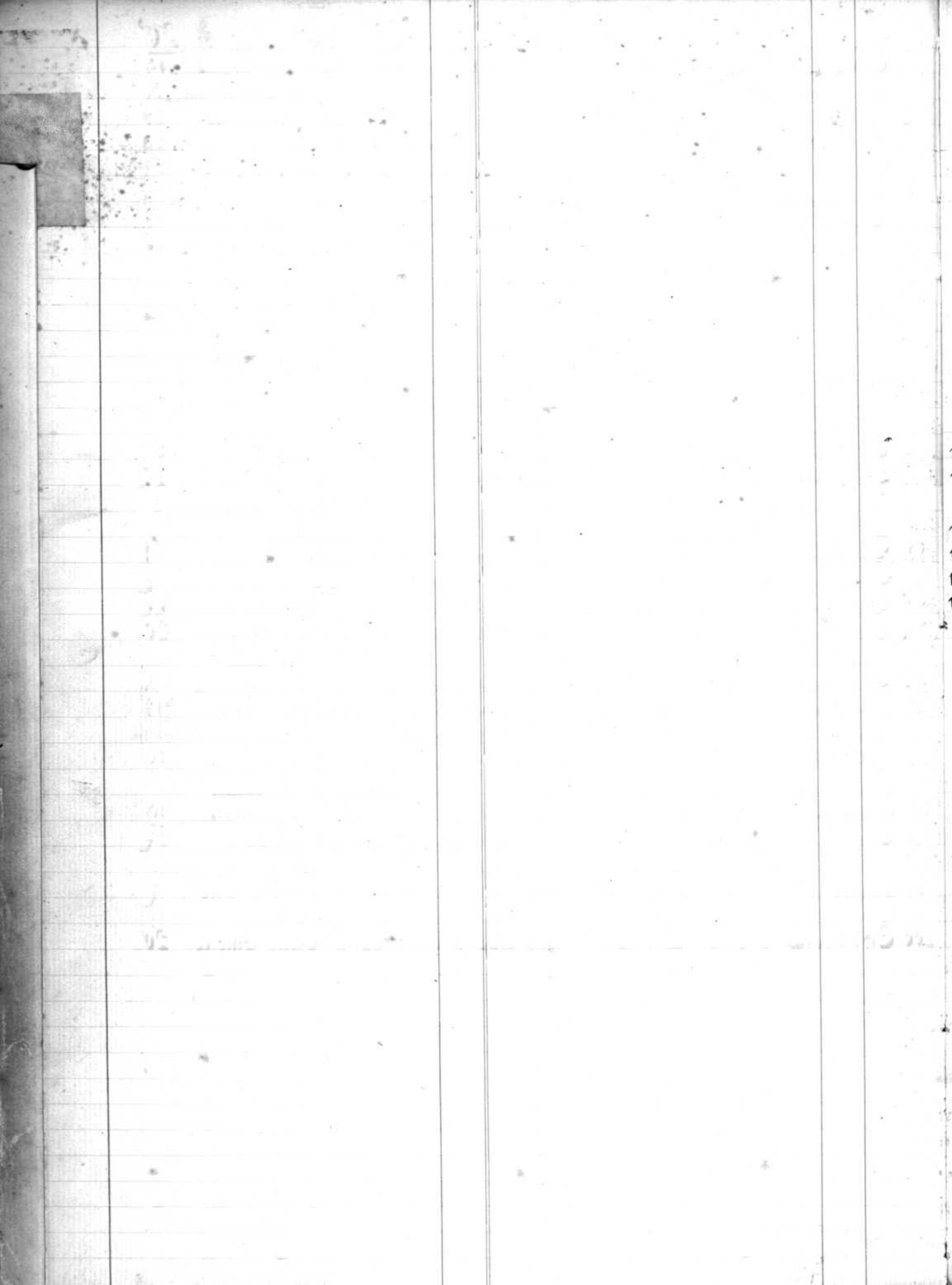
| 1891 | | 1891 | |
|---|--|--|----|
| 33. Brocard, Gustave Adolphe. | | Quiddin, Henriette fille de Jean-François Henri. | 76 |
| 34. Baddet, Jean-Daniel-Edouard. | | Baddet, Lucie-Louise. | 17 |
| 1892. | | 1892. | |
| 38. Bourdon, Emile fils de Louis. | | Baddet, Emma, fille de Jacob-Louis-Elie. | 4 |
| 42. Bezencou, Emile fils de Jean-Louis. | | Jaquier, Albertine-Marie. | 8 |
| 44. Badan, Alexis-John. | | Gaudard, Helene fille de Charles-Samuel. | 10 |
| 47. Baddet, Henri-François. | | Pomenjoz, Louise nee Trocod. | 13 |
| 48. Baddet, Louis feu Louis. | | Meystre, Elide, Helene fille de Beat. | 14 |
| 49. Bueki, Jules-Louis fils de Jean. | | Lorchel, Fanny fille de Pierre-Louis. | 15 |
| 1893. | | 1893. | |
| 78. Bernal, Louis fils de Francois-Daniel. | | Chalot, Fanny fille de Jules-Henri. | 20 |
| 81. Bezencou, Charles feu Elide-Henri. | | Bezencou, Sophie-Henriette nee Dupuy. | 23 |
| 1894. | | 1894. | |
| 98. Beddon, Heli fils de Francois. | | Mattbey, Elide fille de Francois. | 14 |
| 103. Baddet, Jules-Louis-Emmanuel. | | Wahlen, Rodina fille de Jean. | 19 |
| 106. Burnand, Emile charpentier. | | Clavel, Nanette, feu Francois. | 22 |
| 110. Brun, Henri fils de Francois-Louis. | | Edmond, Augustine feu Jean-David. | 26 |
| 1895. | | 1895. | |
| 125. Bourgeaud dit Uvocat, Edouard. | | Genet, Fanny feu Henri-Emmanuel. | 11 |
| 141. Bourlond, Gustave feu Marc-Louis. | | Chelin, Marie fille de Georges. | 27 |
| 1896. | | 1896. | |
| 144. Badoux, John-Alexandre. | | Jaccoud, Lina-Mery, couturiere. | 3 |
| 146. Baud, Melaire-Arthur-Marius. | | Baquenat, Marie-Julie-Henriette. | 5 |
| 150. Bedancon, Francois-Vincent. | | Viret, Fanny feu Samuel-Auguste. | 9 |
| 151. Benoit, Louis-Sigismund. | | Edomet, Lina fille d'Alexandre. | 10 |
| 152. Baddet, Emile-Henri feu Louis-Francois. | | Benetrey, Fanny fille de Constant. | 11 |
| 158. Baddet, Albert-Louis. | | Debataz, Lina fille de Marc-Simeon. | 17 |
| 159. Bezencou, Alfred fils de Jean-Louis. | | Jaquier, Alice-Fanny fille de Charles. | 18 |
| 161. Badan, Charles-Francois. | | Jaquier, Anna-Marguerite. | 20 |
| 179. Bocion, Ami-Etienne fils de Victor-Jean-Henri. | | Gachet, Henriette fille de David-Henri. | 28 |
| 1897. | | 1897. | |
| 194. Baddet, Heli-Aimé fils de Jacob-Louis-Elie. | | Juigi, Roda fille de Rodolphe. | 14 |
| 198. Baumann, Jaques-Louis. | | Rochel, Charlotte fille de Jules-Henri. | 18 |

B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



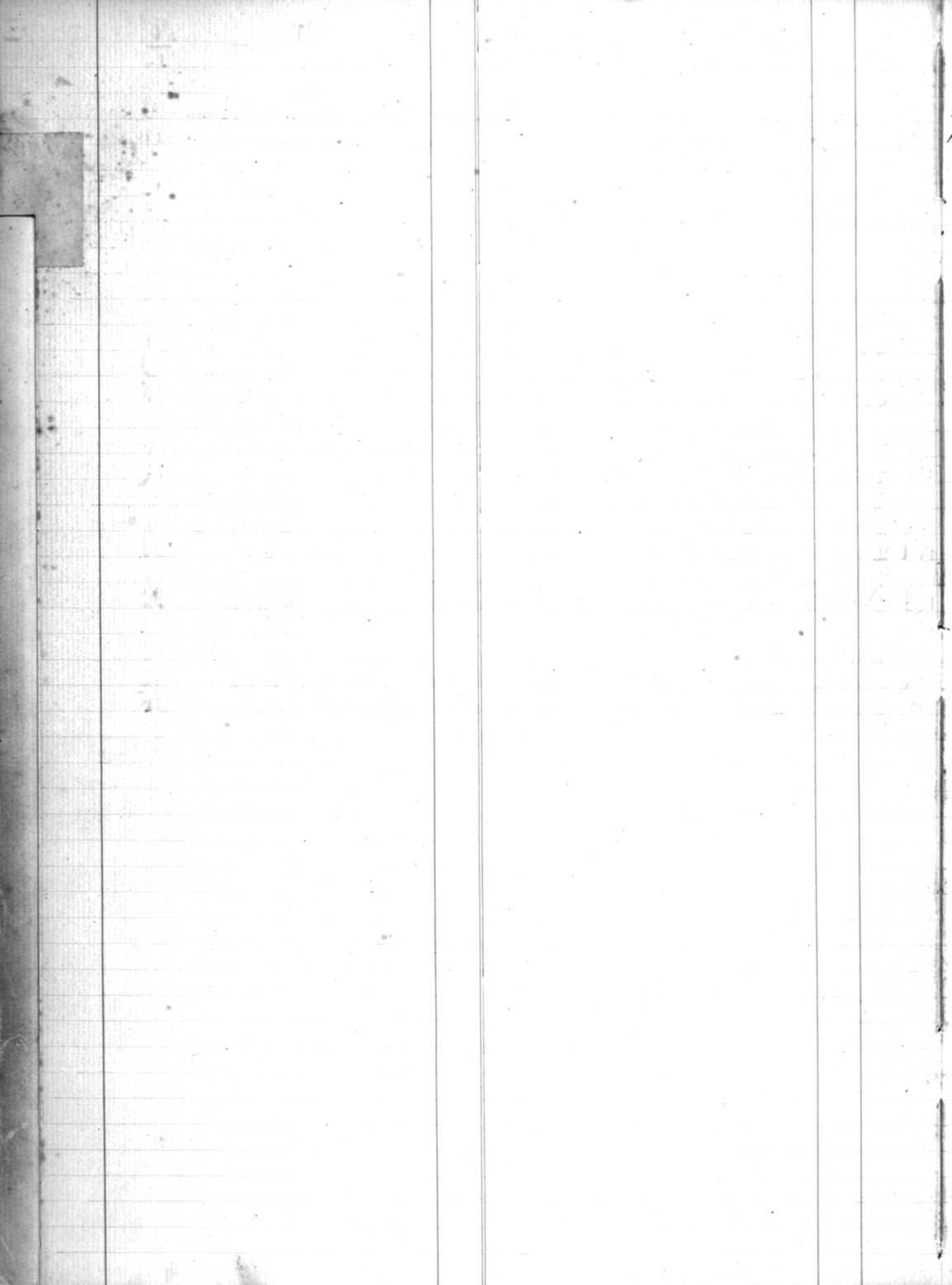
| 1890. | | 1890. | |
|---|---|--|-----|
| 8. Casin, Constant, instituteur. | — | Dony, Elide feu Frédéric-Samuel. | 19. |
| 9. Chantaz, Louis fils de Jean-Pierre. | — | Martin, Anne-Marie-Françoise née Juny. | 20. |
| 12. Cordey, Louis fils de Pierre-Daniel. | — | Dallinge, Rodolphe-Caroline. | 23. |
| 13. Cottier, Paul-Victor, agriculteur. | — | Godard, Alice, institutrice. | 24. |
| 16. Chappuis, Louis, menuisier. | — | Stuki, Laure-Marie née Cornaz. | 27. |
| 1891. | | 1891. | |
| 29. Clerc, François-Samuel feu Jacques-Henri. | — | Levollaz, Jenny-Julie feu Jean-Samuel. | 13. |
| 32. Chappuis, Constant-Alexis. | — | Wegler, Bertha-Louise. | 16. |
| 1892. | | 1892. | |
| 45. Chambetta, Xavier-Henri. | — | Benetrey, Marie-Adèle. | 11. |
| 52. Clerc, Paul-Emile. | — | Dépierraz, Louise. | 18. |
| 1893. | | 1893. | |
| 62. Chappuis, Jules-Auguste. | — | Regamey, Jenny-Matilde. | 4. |
| 67. Clavel, Samuel de Marc-Louis. | — | Jaquier, Anne-Louise couturière. | 9. |
| 70. Crota, Alfred-Constant. | — | Bardel, Jenny. | 12. |
| 80. Clavel, Henri-Samuel. | — | Chappuis, Félicie-Jenny. | 22. |
| 83. Chesalloy, Louis feu Jeannot. | — | Gindroz, Julie-Jenny. | 25. |
| 1894. | | 1894. | |
| 88. Craudaz, Alfred-Samuel. | — | Jaquier, Cicile, midwifce. | 4. |
| 91. Casin, Emile fils de Jules. | — | Curany, Augustine-Clementine. | 7. |
| 101. Craudaz, Henri-Louis horloger. | — | Baud, Françoise-Marie-Thérèse. | 17. |
| 104. Casin, Alfred-Edouard fils d'Edouard. | — | Abenachon, Jenny-feu Jules. | 20. |
| 1895. | | 1895. | |
| 122. Chappuis, Constant-François. | — | Clavel, Marie-Sophie. | 8. |
| 127. Chambetta, Xavier-Dominique. | — | Bavaud, Françoise-Philomène. | 13. |
| 128. Chauvel, Paul, instituteur. | — | Perzel, Louise, institutrice. | 14. |
| 133. Chaillet, Pierre-Louis-Jacques. | — | Buffet, Cédraine feu Marie-Jules. | 19. |
| 1896. | | 1896. | |
| 160. Clerc, Gustave-François, architecte. | — | Landolt, Anna, fille de Johannes. | 19. |
| 178. Chambetta, François-Jean. | — | Limat, Marie-Françoise. | 37. |
| 1897. | | 1897. | |
| 187. Clavel, Frédéric fils de Marc-Louis. | — | Rochat, Elide-Aline, fille de Julie. | 7. |
| 199. Colliond, Jules feu Jean-César. | — | Bardel, Jenny-Suzette-Anette. | 19. |
| 200. Chamol, Henri-Louis. | — | Aeschbacher, Marie-Emilie. | 20. |

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



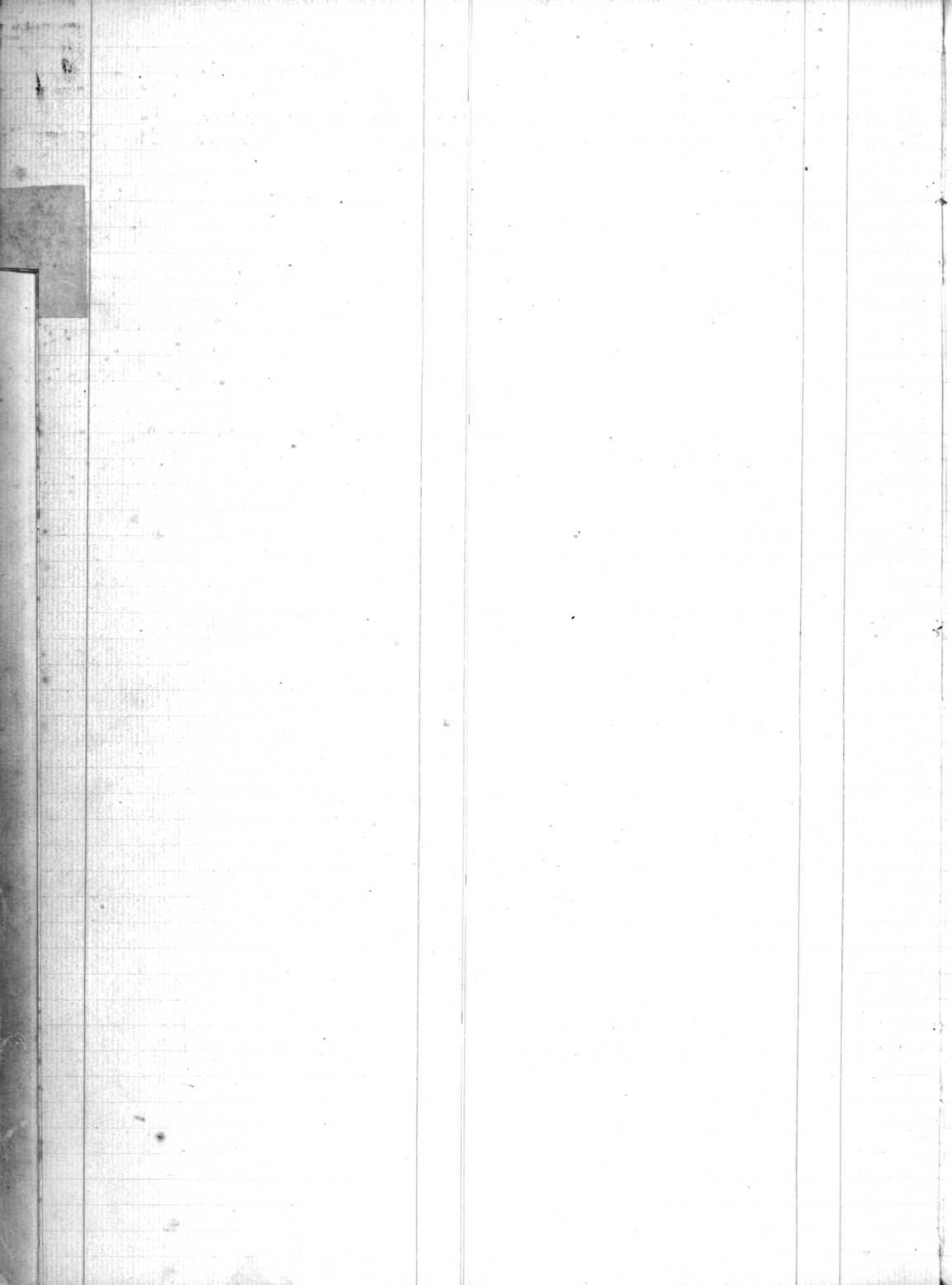
| F. ^o | 1890. | 1890. | F. ^o |
|-----------------|------------------------------------|---|-----------------|
| 1. | Dony, Emile. Edward fils de Louis. | Lelet, Elise. Emma. | 12. |
| 19. | Dubut, Emile son Pierre. Albert. | 1891. | |
| 27. | Décrozet, Victorine. Eugénie, | Boccon nie Fontannaz, Louise. Sophie. Emma. | 3. |
| | 1892. | M. Altimann, Christian. | 11. |
| 46. | Dedron, Louis. Edward. | 1892. | |
| 51. | Dedpout, Louis fils de Joseph. | Cherzit, Adélaïde. Jeanne. | 12. |
| 53. | Dépieraz, Ferdinand, | Mathay, Colette. Josephine. Thérèse. | 17. |
| | 1893. | Ravudin, Louise. Hermance. | 19. |
| 66. | Déglon, Ulysse fils de Louis | 1893. | |
| | 1894. | Braillard, Sophie. Elise. | 8. |
| 85. | Dind, Emile. Théophile. | 1894. | |
| 87. | Desolè, Ferdinand. Ernest. | Rod, Alice. Thérèse fille de Jean-Jacob. | 1. |
| 92. | Dedpout, Henri. Ernest. | Jullerat, Marie. Eugénie. | 3. |
| | 1895. | Longchamp, Antoinette. Céline. | 8. |
| 130. | Dutoit, Étienne. Albert. Martin. | 1895. | |
| 131. | Dedpout, Henri. Samuel. | Guilleminier, Lina. Ulysse. | 16. |
| | 1896. | Bezençon, Cécile. Fanny. | 17. |
| 142. | Dutoit, Joseph. Séraphin. | 1896. | |
| 164. | Dedpout, Joseph. Henri. Bencher. | Dutoit, Marie. Victorine. | 1. |
| 167. | Dutoit, Charles. Alfred. | Mathay, Céline. Angélique, | 23. |
| 173. | Desolè, Henri. Joseph. Amour. | Geniez, Alice son Jean. | 26. |
| | 1897. | Gottsfrey, Félicite. Gabriel. | 32. |
| 182. | Dépieraz, Ferdinand. | 1897. | |
| 192. | Dutoit, François. Victor. | Steiner, Caroline fille de Henri. | 2. |
| 196. | Dupraz, Constant. Auguste, | Abettraux, Marie. Hélène. | 12. |
| | | Chambettaz, Marie. Philomène. | 16. |

D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



| Fol. | 1892. | 1892 | |
|------|--|--|-----|
| 58. | Estoppey Alfred fils de Jean Pierre 1895. | Crottoz Rosine Emma 1895. | 24. |
| 126. | Scoffey, Francois. Xavier, | Jayre, Melanie Angelique. Josephine. | 12. |
| 135. | Etienne, Jules. Athoz, | Baddele, Méry fille de Jean. Francois. | 21. |

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



| 1891. | | 1891. | | N ^o |
|-------|---|-------|--|----------------|
| 22. | Favre, Henri Victor fils de Georges. Jean | — | Longchamp, Marie Louise Thérèse | 6. |
| 24. | Fantanna, Charles. Louis. | — | Thuillard, Marianne. Frédérique. | 8. |
| 26. | Favre, Auguste Lucien fils de François Louis. | — | Berney, Emma Françoise. Victor. | 10. |
| 1892 | | 1892 | | |
| 57. | Favre, Jules Louis feu Louis Jacques | — | Ecoffey Laurence Françoise | 23. |
| 1894. | | 1894. | | |
| 89. | Favre, Alfred fils de Louis. Samuel. | — | Mélyste, Adèle. Julie. ménagère. | 5. |
| 108. | Favre, Juste. Félix. gendarme. | — | Maury, Julie feu François. Antoine. | 24. |
| 1895. | | 1895. | | |
| 117. | Favre, Pierre fils de Victor. | — | Meltraux, Marie. Lucie, | 3. |
| 119. | Falconnier Henri. Vincent. syndic. | — | Bezencon, Hélène fille de Jean. Louis. | 5. |
| 123. | Favre, Marc-Auguste fils de George Jean. | — | Longchamp, Victorine Mathilde. | 9. |
| 1896. | | 1896. | | |
| 145. | Favre, Auguste de Jean. Etienne. | — | Telloux, Adèle fille de François. | 4. |
| 171. | Favre, Louis. Gustave fils de Victor. | — | Favre, Thérèse. Céline. | 20. |

F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

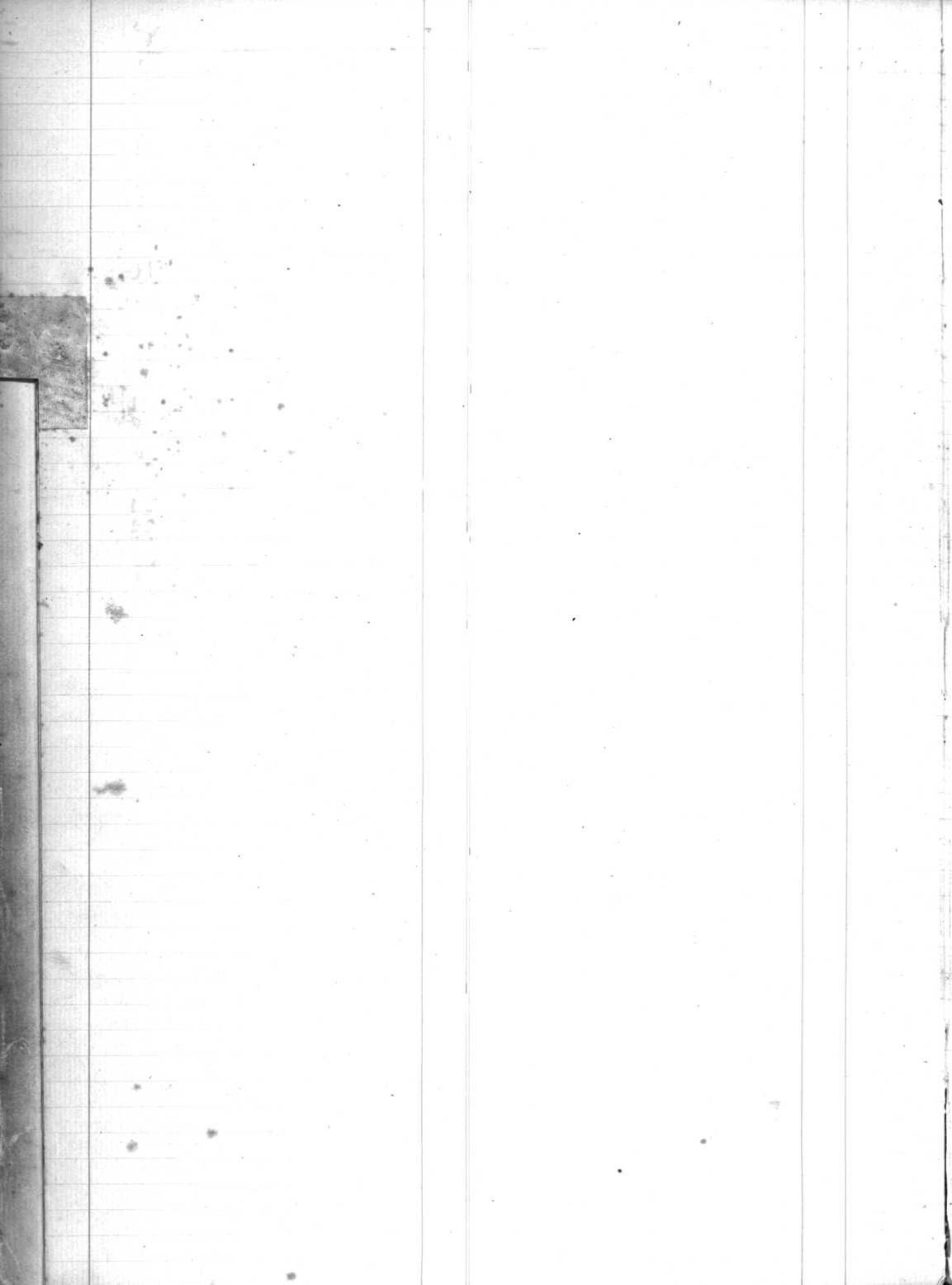


| 1891. | | 1891. | | 1892. | | 1892. | | 1893. | | 1893. | | 1894. | | 1894. | | 1895. | | 1895. | | 1896. | | 1896. | | 1897. | | 1897. | | |
|-------|---|-------|---|-------|---|-------|---|-------|---|-------|---|-------|---|-------|---|-------|---|-------|---|-------|---|-------|---|-------|---|-------|---|---|
| 18. | Girardet, Constant. Emile, | — | Duret, Adèle fille de Benjamin. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 21. | Grossel, Magagne. Charles Louis Constant. | — | Lahud, Victorine. Francoise. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 25. | Gachet, Charles Jean Louis. Benjamin. | — | Lecler, Lina fille de David. Alexandre. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 30. | Gachet, Victor Jean Emile. Francoise. | — | Girardet, Juny. Helène fille de Edouard. Jules. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 41. | Gottosrey, Francois. Auguste Jean Francois. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 43. | Gaudard, Jules fils de Charles. Samuel. | — | Lehmann, Marie. Francoise. Felicité. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 45. | Ginnel, James. L'oseleur. | — | Lecler, Marie fille de David. Alexandre. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 77. | Gottosrey, Charles. Marie. Francois. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 105. | Gobalch, Constant. Francois. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 118. | Gottosrey, Marcel. Baptiste. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 132. | Guillard, Jacques. J. sept. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 140. | Guigger, J. Hermann. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 165. | Gardaz, Jacques. Emile. J. Louis. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 174. | Guinnet, Francois. Laurent. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 181. | Gardaz, Macide. Elie, cafetier. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |

G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

1890

180.000
100.000



27. Haldimann Christian 1891.
 69. Menciod, Francois et Marie, 1893.
 155. Menciod, Benedict fils de Jean 1896.
 162. Kolthauer, Louis, commis de poste.

— Décorsel, Victorine Enginie. 1891. 11.
 — Chambetta, Marie Julie, 1893. 11.
 — Seligmann, Rode fille de Samuel. 1896. 14.
 — Schaub, Iséline fille de Jacob. 21.

H
 J
 K
 L
 M
 N
 O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 X
 Y
 Z

F^o

129

Idely, Louis Charles. Jean

1895

—

Bozenon, Elide fille de Charles Louis

1895

15

| 1890. | | 1890. | | 26 |
|-------|---|-------|---|----|
| 2 | Jaccottet, François Eugène. | — | Borey, Emilie Basilese. | 13 |
| 10 | Jaquier, Ulysse son Benjamin Emmanuel. | — | Clavel, Aline son François. | 21 |
| | 1891. | | 1891. | |
| 28 | Jordan, Jean-Frédéric. | — | Braillard, Jeanne-Susanne. | 12 |
| | 1892. | | 1892. | |
| 32 | Jaquier, Marc Eugène. | — | Logoz, Lina fille de François-Louis. | 3 |
| 40 | Jaquier, Paul Henri. | — | Vollet, Anna son Henri. | 6 |
| | 1893. | | 1893. | |
| 64 | Jaquier, Emile son Emmanuel. | — | Borgeaud, Marie-Lina. | 6 |
| 74 | Jaquier, Charles-Lucien. | — | Carrel, Marie-Josephine. | 16 |
| | 1894. | | 1894. | |
| 95 | Jurien, Jean-David. | — | Littel, Bernadette-Agathe-Marie. | 11 |
| 100 | Jaccoud, Elic fils de Jean-Louis. | — | Besson, Lina fille de François. | 16 |
| | 1896. | | 1896. | |
| 156 | Jaquier, Félix fils de Henri. | — | Nicole, Julie-Eugénie. | 15 |
| 166 | Jaquier, Emile-François. | — | Jurie, Sophie fille de Auguste-Susanne. | 25 |
| | 1896. | | 1896. | |
| 180 | Jaccoud, François fils de Jules-Frédéric. | — | Magniaux, Claire-Ida. | 39 |

J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



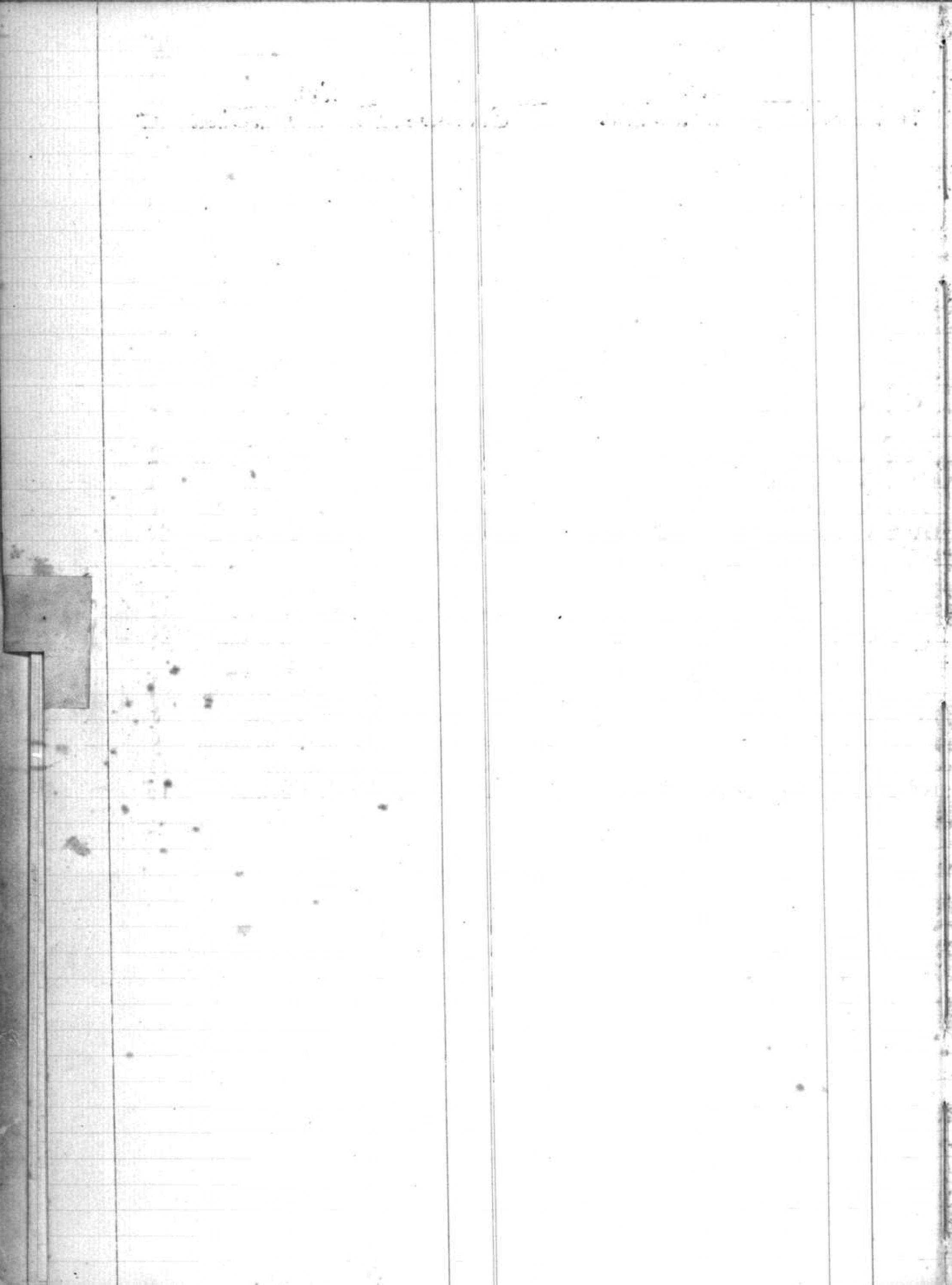
| No. | 1890. | 1890. | No. |
|------|---|--|-----|
| 11. | Longchamp, Lucide Joseph. | Baud, Marie-Eulalie. | 22. |
| 39. | Logez, Alfred, fils de Francois. | Favre, Julie fille de Abime. | 5. |
| 60. | Lattion, Mienne Joseph Victor. | Emercy, Fanny. | 2. |
| 65. | Lamy au Roussseau, Alfred-Marie-Xavier. | Baraud, Marie-Helene. | 7. |
| 99. | Limat, Marcel Francois, fils de Marcel. | Favre, Celestine fille de Jacques-Albert. | 15. |
| 113. | Lafranchi, Gerardo fils de Jean. | Chapuis, Melanie Jenny. | 29. |
| 114. | Lademann, Louis Paul David-Francois. | Genet, Sophie-Marie fille de Henri-Immanuel. | 30. |
| 134. | Longchamp, Alphonse Louis. | Baud, Françoise-Adèle. | 20. |
| 137. | Longchamp, Jules-Auguste. | Favre, Marie-Constantine. | 23. |
| 143. | Laurent, Eugene-Alfred, notaire. | Laurent, Adèle-Lydie. | 2. |

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



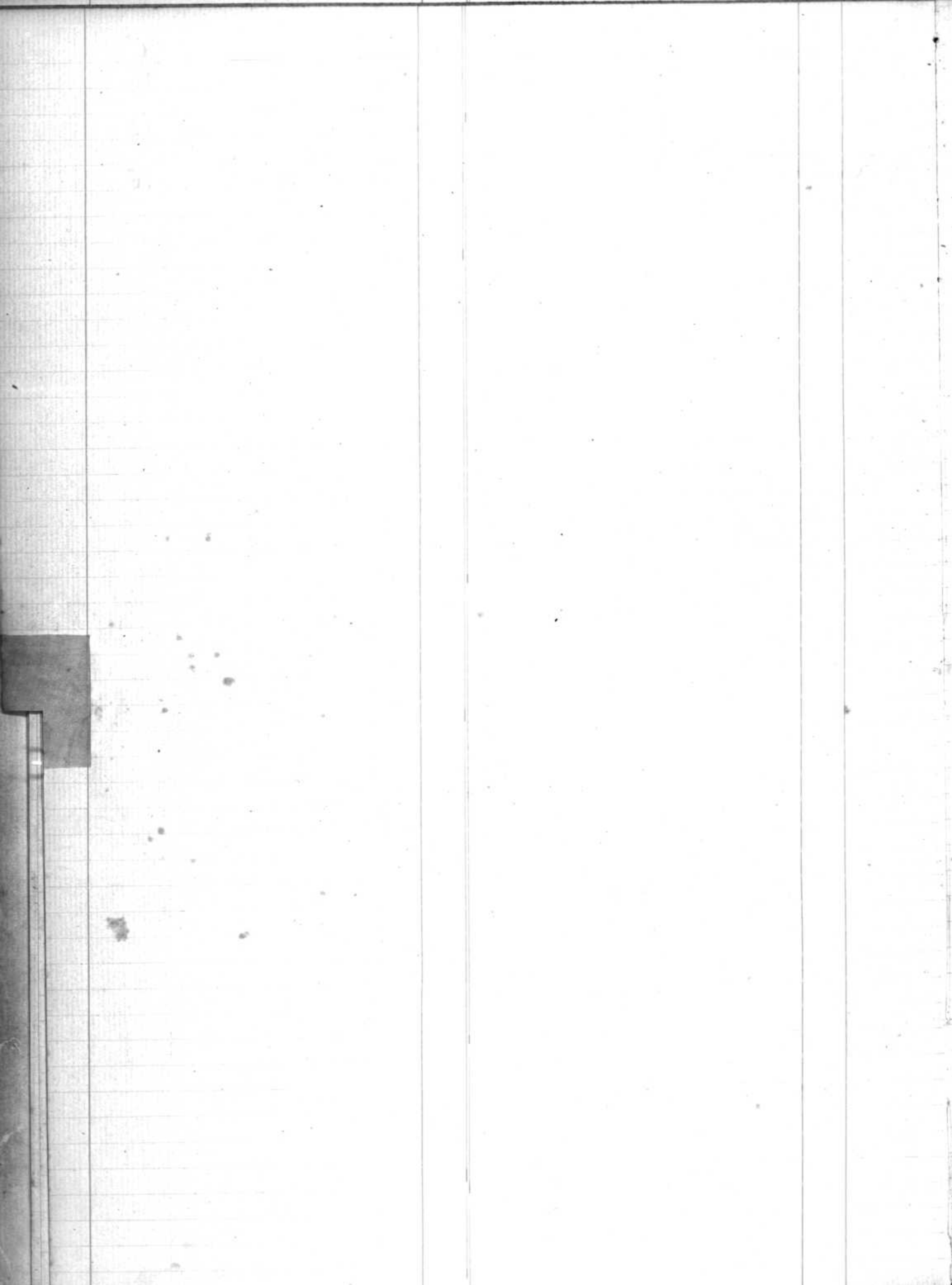
| 1890 | 1890 | 1890 | 1890 |
|--|------|--|------|
| 5. Meltraux, Etienne-Victor. | — | Rey, Louise. | 16. |
| 7. Meyer, Albert-Gustave. | — | Bezencon, Marie-Emma. | 18. |
| 14. Mellioré, Eugène fils Frédéric. | — | Cortèsdy, Lucie fille de Louis-Frédéric. | 25. |
| 1892 | 1892 | 1892 | 1892 |
| 35. Meltraux, Pierre-Celestin. | — | Bide, Marie-Madeleine-Badoud. | 1. |
| 55. Marguerat, François-Samuel. | — | Lorcher, Anna-Aline. | 21. |
| 56. Martin, Louis-Marie. | — | Bachy, Marie-Cyrine. | 22. |
| 1893 | 1893 | 1893 | 1893 |
| 59. Martin, Henri-Auguste. | — | Bachud, Marie-Marguerite-Bernie. | 1. |
| 68. Mathez, Damas-Marcel. | — | Baud, Marie-Victorine. | 10. |
| 84. Mercier, Gustave fils d'Alban. | — | Virel, Marie-née-Gaudard. | 26. |
| 1894 | 1894 | 1894 | 1894 |
| 86. Meltraux, Joseph-Balthazar. | — | Gottossey, Marie-Lina-Louise. | 2. |
| 107. Meylan, Louis-mémorier. | — | Mercier, Amélie-Josephine. | 23. |
| 1895 | 1895 | 1895 | 1895 |
| 116. Matthey, Henri-fils-Jules. | — | Lennerd, Félise fille de Jean-Louis. | 2. |
| 121. Martin, Dominique-Félix. | — | Debbud, Marie-fils-Etienne. | 7. |
| 124. Martin, Eugène fils de Louis. | — | Randin, Lucie-fils-Marc-Louis. | 10. |
| 136. Marguerat, Edouard-Samuel. | — | Bonard, Louise-fils-Emile. | 22. |
| 139. Marguerat, Louis-Michel. | — | Lenriod, Elise-Jenny. | 25. |
| 1896 | 1896 | 1896 | 1896 |
| 153. Motta, Jules-fils-Daniel. | — | Jaquier, Bertha fille de Victor-Charles-Louis. | 12. |
| 170. Mingard, Alexis-fils-Félix. | — | Dubrit, Georgette-fils-Charles-Marc. | 29. |
| 1897 | 1897 | 1897 | 1897 |
| 184. Meystre, Jules-fils-Etienne-François. | — | Lachse, Eva fille de Jean-Daniel. | 4. |
| 188. Martin, Désiré-Antoine. | — | Lenrioud, Louise-Alice. | 8. |
| 189. Mesdrelli, Clémence-fils-Madelaine. | — | Mullenez, Elise-Rodine-née-Rummy. | 9. |
| 193. Meltraux, Félix-Auguste. | — | Larty, Louise-fils-Jacques. | 13. |
| 195. Michaud, Henri-Frédéric. | — | Borey, Aline fille d'Édouard. | 15. |

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



| | | | | | |
|-----|------|-----------------------------|------|------------------------------------|----|
| 3 | 1890 | Marbet, Marc Hermann | 1890 | DeDange, Emma | 14 |
| 31 | 1891 | Nicolier, Fritz Jean-Louis | 1891 | Coudenz, Marie fille de Jean Henri | 15 |
| 177 | 1896 | Nicod, Auguste Lucide Emile | 1896 | Gudberti, Uele Jean Aristide | 36 |

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



| N ^o | 1890. | 1890. | N ^o |
|----------------|--|--|----------------|
| 4 | Littel, Louis. Marcel. | Cotte, Thérèse. Angèle. Sabine. Marie. | 15 |
| | 1891. | 1891. | |
| 17 | Littel, Emile. Nicolas. Alexandre. | Littel, Marie. Françoise. | 1 |
| 23 | Louly, Edouard. Louis. Vincent. | Lahud, Cécile. Jean. Jean. | 7 |
| 25 | Lecler, Lina. fille de David. Alexandre. | Gachel, Charles. Jean. Louis. Benjamin. | 9 |
| | 1892. | 1892. | |
| 36 | Littel, Henri. Joseph. Auguste. | Vallagnon, Adolphe. fille de Pierre. Louis. | 2 |
| 54 | Lidouze, Marius. | Fontannoz, Mathilde. | 20 |
| | 1893. | 1893. | |
| 71 | Littel, Lucide. Marin. fils de Nicolas. Lambert. | Littel, Marie. Agnès. Jean. Joseph. Germain. | 13 |
| 72 | Littel, Vincent. Etienne. fils de Bernard. Talant. | Littel, Marie. Josephine. Jean. Joseph. Jérémie. | 14 |
| 79 | Lollien, Marc. Edouard. charbon. | Longchamps, Marie. Victoire. | 21 |
| | 1894. | 1894. | |
| 90 | Littel, Alexandre. Etienne. | Littel, Julie. Marie. Françoise. | 6 |
| 93 | Littel, Didore. Nicolas. Zacharie. | Jurien, Marie. Louise. | 9 |
| 94 | Littel, François. Xavier. | Jurien, Marie. Céline. | 10 |
| 97 | Lecler, Louis. fils de David. Alexandre. | Lecler, Emma. Lina. fille de Louis. | 13 |
| 109 | Ladache, Constant. Jean. Daniel. | Bezencon, Marie. Thérèse. | 25 |
| 111 | Littel, Matthieu. Joseph. | Littel, Félicité. Henriette. Victoire. | 27 |
| 112 | Lachoud, Henri. François. Louis. | Littel, Marie. Alexandrine. Josephine. | 28 |
| | 1895. | 1895. | |
| 115 | Littel, Joseph. Didore. fils de Joseph. | Delacour, Julie. Théodore. | 1 |
| 138 | Littel, Félix. Etienne. | Littel, Josephine. Augustine. | 24 |
| | 1896. | 1896. | |
| 148 | Littel, Jean. Etienne. Lucien. | Littel, Marie. Josephine. Geneviève. | 7 |
| 149 | Littel, Maurice. Zacharie. | Lazre, Eugénie. Josephine. | 8 |
| 154 | Littel, Lucide. Daniel. Michel. | Lecler, Marie. Josephine. | 13 |
| 168 | Littel, François. Vincent. | Cherpin, Alice. Marie. | 27 |
| 175 | Perrochon, Emile. Jean. Louis. | Lache, Lydie. Jean. Charles. Louis. | 34 |
| 176 | Littel, Edouard. Joseph. agriculteur. | Littel, Marie. Céline. ménagère. | 35 |
| | 1897. | 1897. | |
| 183 | Lorchat, Louis. fils de Charles. Albert. | Lellaton, Elise. fille de Jean. Louis. | 3 |
| 185 | Lorchet, François. Charles. | Guaridel, Julie. Lucie. Eugénie. | 5 |
| 186 | Littel, Victor. Auguste. | Pasteur, Adèle. Elise. | 6 |
| 191 | Littel, Félix. Nicolas. Marie. | Littel, Agathe. Marie. Agnès. | 11 |
| 197 | Lahud, Gustave. François. | Vincent, Anna. fille d'Auguste. Samuel. | 17 |

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



Q

R

S

T

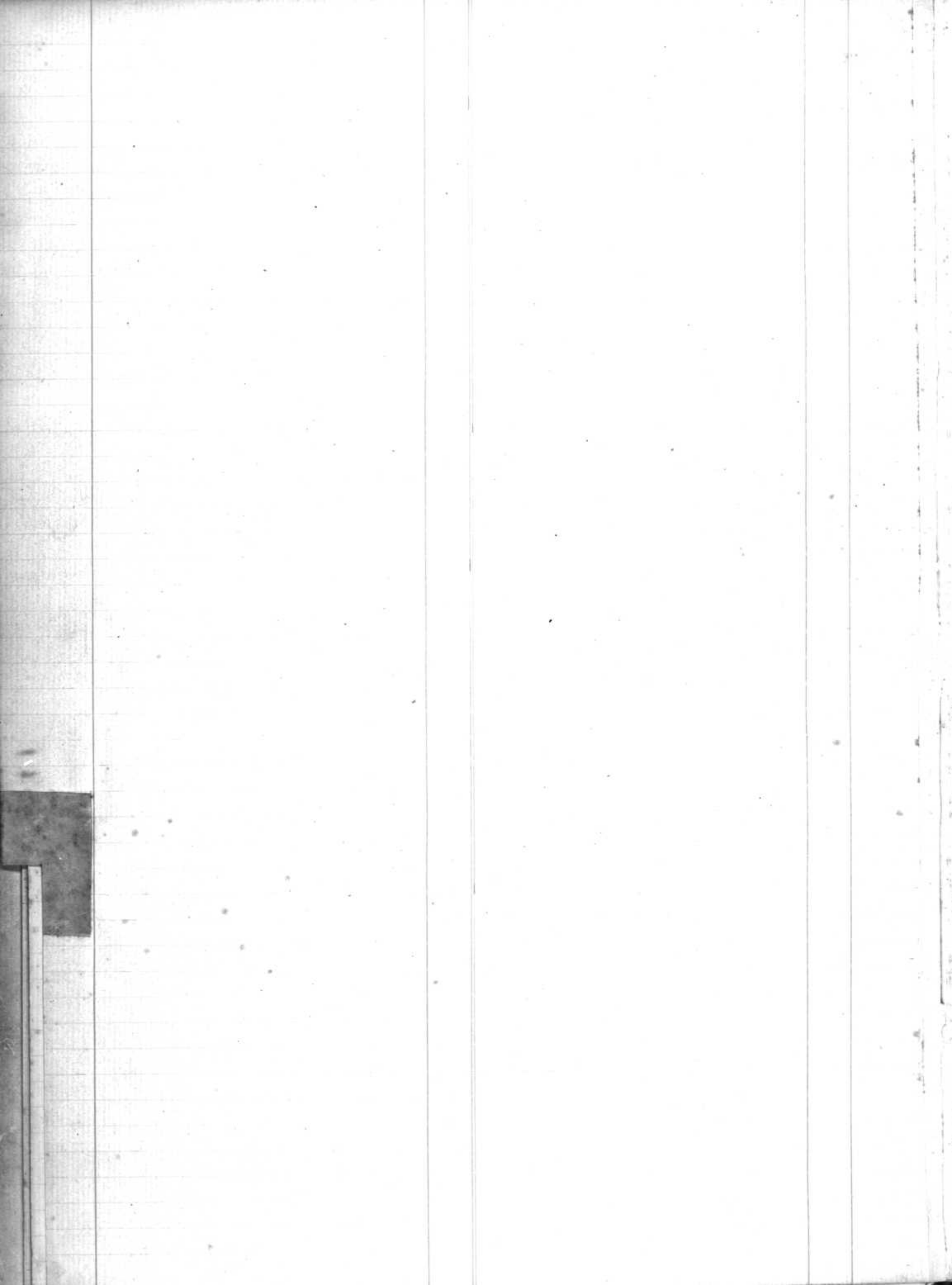
U

V

X

Y

Z



20 Rochat, ^{1891.} Alfred fils de Louis Emmanuel.
 82 Rochat, ^{1893.} Jules. Emile. Louis.
 172 Roulin, ^{1896.} Emile. Charles.

— Jaccard, ^{1891.} Julie Marie fille de Jules. ^{1893.}
 — Lestour, ^{1893.} Louise. Suzanne. Anne.
 — Clavel, ^{1896.} Emilie. Adeline. 31.

R
 S
 T
 U
 V
 X
 Y
 Z



^{F. 3}
15. Sever, ^{1890.} Christine, domestique.
^{1894.}
102. Schaub, Emile fils de Jacob.

^{1890.}
— Mertig, Louise-Julie feu Jean-Louis. ^{N. 26.}
^{1894.}
— Borgeaud, Ulice fille de Jules. 18.

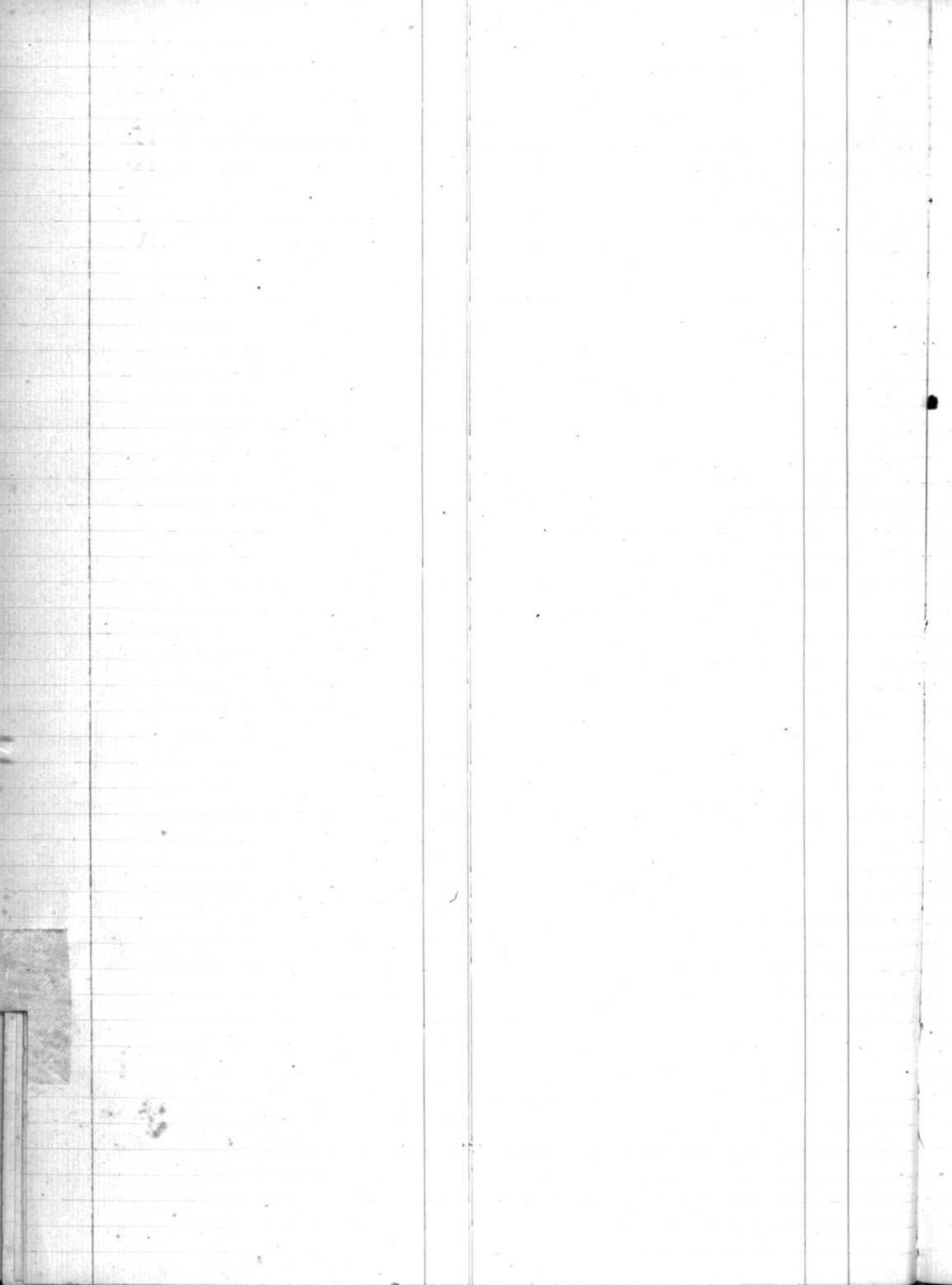
S
T
U
V
X
Y
Z



6. Chibaud, Jean. Clément. 1890.
 63. Chélin, Gabriel Louis 1893.
 73. Callagnon, Emile François.
 76. Chélin, Charles. Frédéric.
 147. Chélin, J. Louis. Emile. 1896.
 157. Bresnan, Charles. Auguste.

— Jaton, Louise. Françoise. Lina. 1890. 26.
 — Guillemain, Jenny Marie. 1893. 5.
 — Henrioud, Céline. Françoise. 15.
 — Boulet, Bertha. Marie. 18. 18.
 — Gaudard, Béatrice fille de Charles Samuel. 1896. 6.
 — Matthey, Aimée fille Jules. 16.

T
 U
 V
 X
 Y
 Z



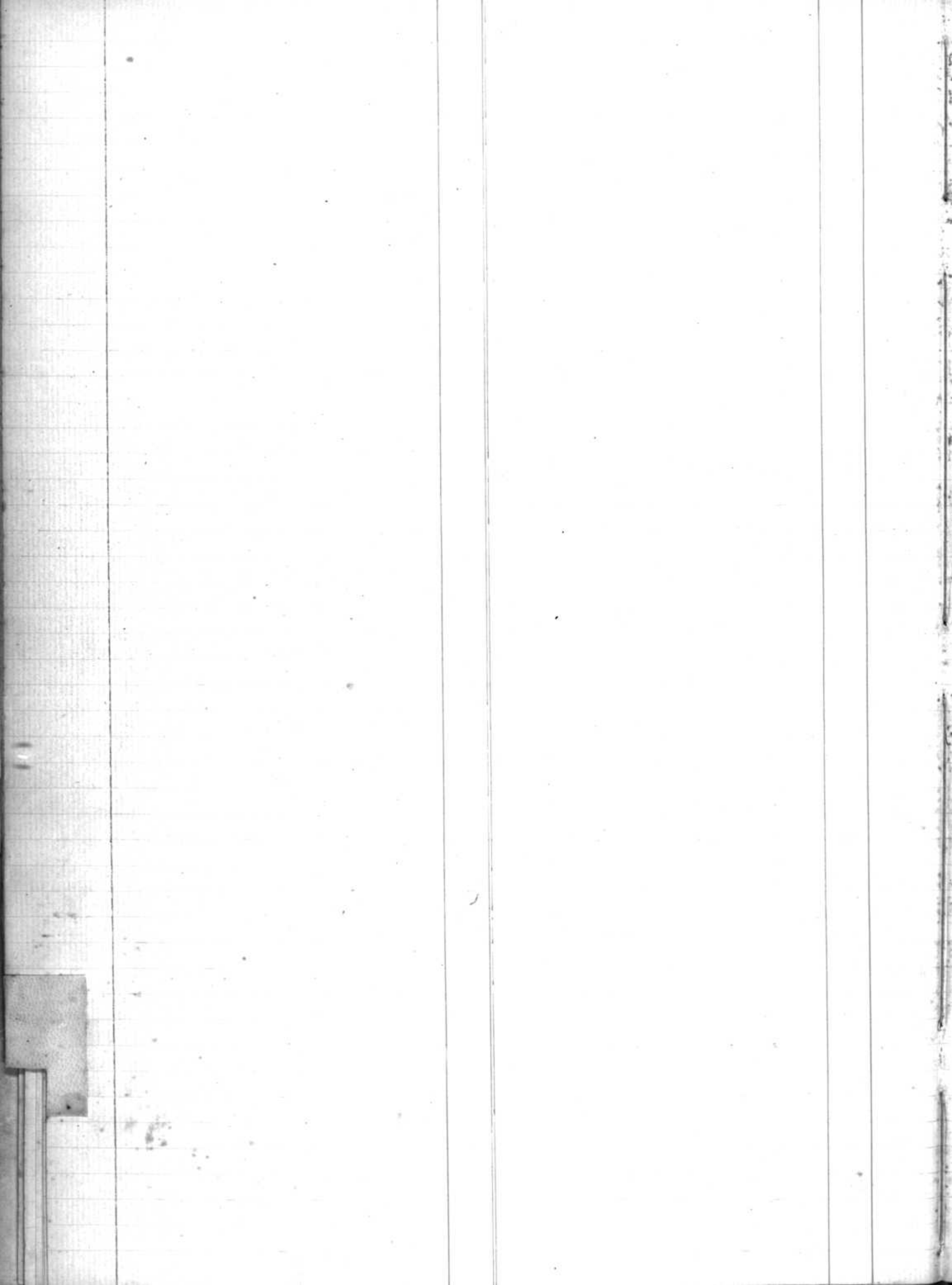
U

V

X

Y

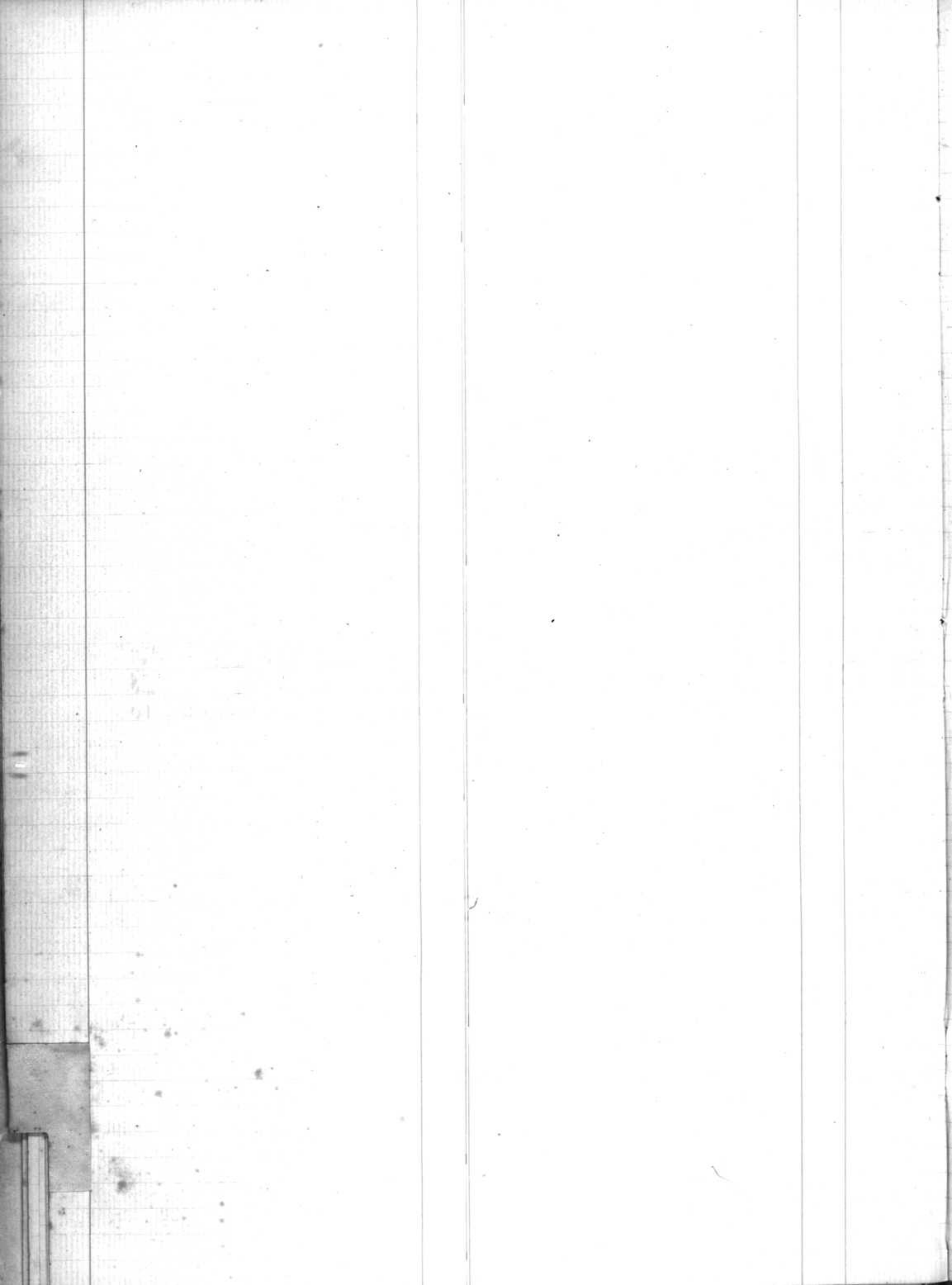
Z



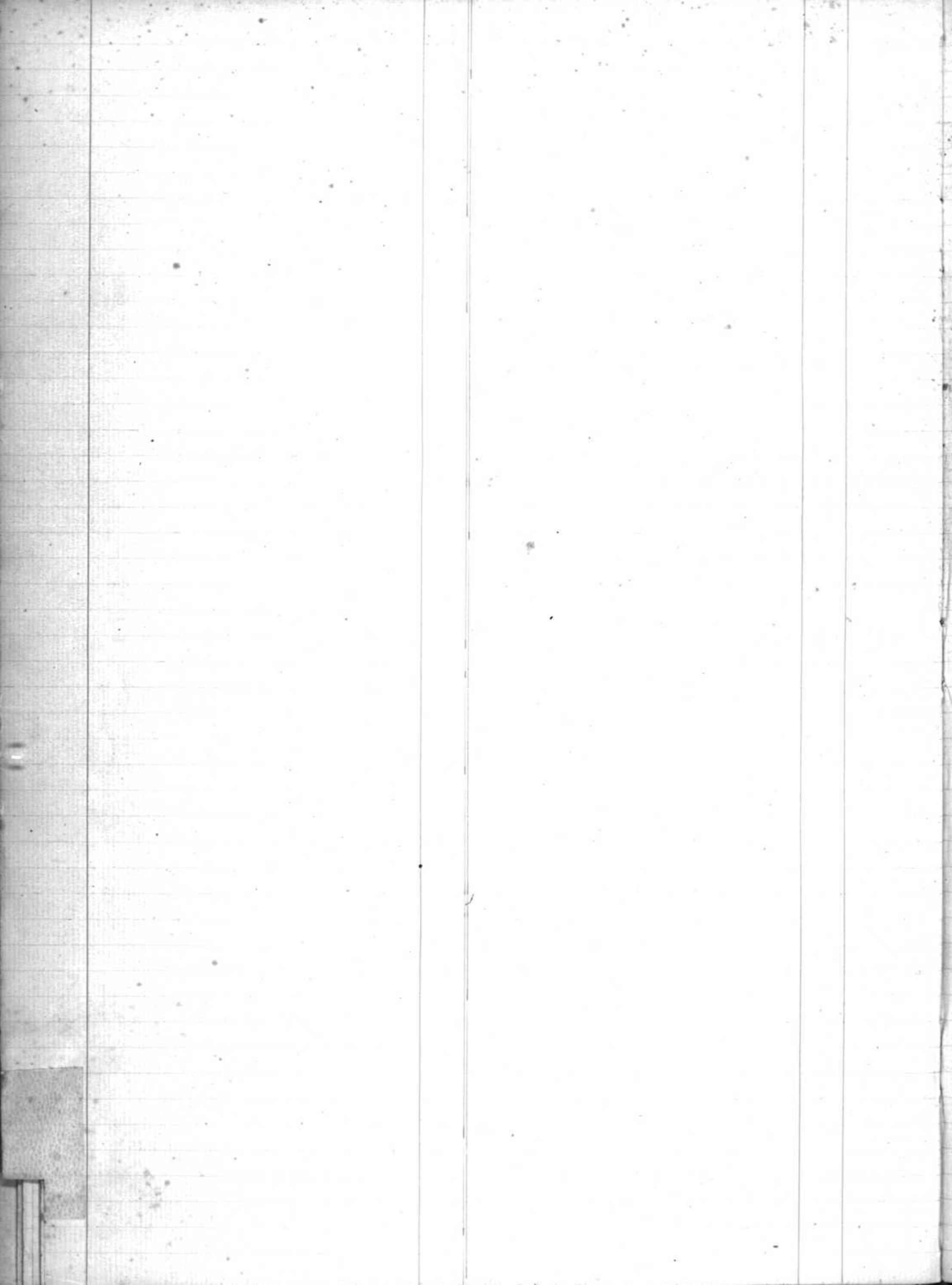
| Fol. | 1893 | 1893 | N ^o |
|------|--------------------------------------|---|----------------|
| 61 | Yannod, Jean Henri | Mayor, Marie Anna | 3 |
| 163. | Viale, Charles. Bernard. Jean. 1896. | Antonini, Françoise. Clotilde feu Jean. 1896. | 22. |

| Fol. | 1896. | 1896. | N ^o |
|------|-----------------------------------|---------------------------------------|----------------|
| 169. | Widmer, Emile. Charles. | Delédesant, Jean. Ading. | 28. |
| 190. | Wagnière, Jules. Eugène, en 1897. | Loindignon, Anna. Eugénie. Georgette. | 10. |

V
X
Y
Z



X
Y
Z



Y
Z

